

**REPUBLIQUE DU BURUNDI**



**COUR DES COMPTES**

**RAPPORT DE CONTROLE DE L'EXECUTION DU  
BUDGET GENERAL DE L'ETAT, EXERCICE 2010**

**Octobre 2011.**

## TABLE DES MATIERES

<b>TABLE DES MATIERES</b> .....	i
<b>SIGLES ET ABREVIATIONS</b> .....	iv
<b>LISTE DES GRAPHIQUES</b> .....	vii
<b>DELIBERE</b> .....	viii
<b>SOMMAIRE</b> .....	1
<b>INTRODUCTION</b> .....	7
<b>I. DES RESSOURCES DU BUDGET GENERAL DE L'ETAT , EXERCICE 2010</b> .....	11
I.1. De l'état de réalisation des ressources .....	11
I.2. Des recettes fiscales .....	13
I.2.1. De l'impôt sur les revenus, les bénéfices et les gains en capital (Compte 711)....	13
I.2.2. De la taxe sur les biens et services .....	16
I.2.2.1. Des impôts généraux sur les biens et les services (Compte 7141). ....	18
I.2.2.2. Des accises (Compte 7142) .....	19
I.2.2.3. Des taxes sur la permission d'utilisation de biens ou d'exercice d'activités .....	22
I.2.3. Des taxes sur le commerce extérieur .....	24
I.2.4. Des exonérations (Compte 76) .....	27
I.3. Des recettes non fiscales (Compte 72) .....	28
I.3.1. Des revenus de la propriété (Compte 721) .....	30
I.3.1.1. De la situation des dividendes payées à l'Etat (Compte 7211).....	30
I.3.1.2. Loyers payés à l'Etat (Compte 7213) .....	31
I.3.1.3. Recettes sur les ventes de biens et services .....	31
I.3.2. Des droits administratifs (Compte 723) .....	32
I.3.3. Des amendes, pénalités et confiscations (Compte 724) .....	33
I.4. Des dons (compte 73).....	34
I.4.1. Des dons budgétaires (compte 731) .....	35
I.4.2. Des dons sur projets avec financements extérieurs (compte 732).....	36
I.5. Des produits financiers (compte 74) .....	36
I.6. Des produits exceptionnels.....	37
<b>II. DES CHARGES DU BUDGET GENERAL DE L'ETAT, EXERCICE 2010</b> .....	38
II.1. Aperçu général sur l'exécution des charges du budget 2010.....	38
II.2. Des discordances des crédits budgétaires au niveau des Institutions et Ministères.....	39
II.3. DE LA GESTION DE LA LIGNE DES IMPREVUS. ....	41
II.4. Du niveau d'engagement des crédits par institution ou ministère .. <b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
II.5. Du niveau des paiements par rapport aux engagements par Institutions et Ministères. .....	47
II.6. De l'exécution du budget des immobilisations.....	48

II.6.1. De la répartition des dépenses par sous-compte d'immobilisations .....	49
II.6.2. Des dépenses d'investissement par institution ou ministère.....	51
II.7. Des rémunérations des salariés (Compte 61).....	53
II.7.1. Des rémunérations des Sous-Statuts .....	56
II.7.2. Des rémunérations des Sous-contrats.....	56
II.7.3. Des indemnités particulières-Pouvoirs publics .....	57
II.7.4. Des Impayés de l'Etat vis à vis de ses salariés et des tiers .....	57
II.8. Des services extérieurs (compte 62) .....	58
II.8.1. Des frais de formation du personnel et frais de mission (compte 621).....	58
II.8.2. Des frais de relations publiques, publicité et intendance ( <i>compte 622</i> ).....	59
II.8.3. Contrats de prestation de service et abonnements (Compte 623) .....	60
II.8.4. Des Locations (compte 624) .....	60
II.8.5. Entretien et réparations (compte 625) .....	61
II.8.6. Assurances (compte 626) .....	62
II.8.7. Frais d'honoraires, d'actes et d'assistance technique (compte 627).....	63
II.9. Achats (compte 63) .....	64
II.10. Les charges financières (compte 64).....	65
II.11. Des subventions (compte 65).....	66
II.12. Des allocations-contributions et exonérations (Compte 66).....	67
II.12.1. Des dépenses des fonds d'affectation spéciale (compte 665).....	67
II.12.2. Des autres fonds.....	68
II.13. Des prestations sociales employeur, assistance sociale et autres charges(Compte 67) .....	69
II.13.1. Des prestations sociales employeurs (compte 671) .....	70
II.13.2. Assistance sociale (compte 672) .....	71
II.14. Des charges diverses et exceptionnelles (compte 68).....	71
II.15. Des discordances des montants des paiements dans la Classification économique et dans la Balance Générale des Comptes (classe 6) .....	72
II.16. De la passation des marchés publics en 2010. ....	74
<b>III. DU COMPTE DE RESULTAT.....</b>	<b>76</b>
<b>IV. DES FONDS IPPTE .....</b>	<b>77</b>
IV.1. Des recettes IPPTE et IADM .....	77
IV.2. Des dépenses IPPTE.....	77
IV.2.1. Réalisation des dépenses IPPTE par ministère.....	78
IV.2.2. De la modification des crédits IPPTE au niveau du ministère de l'énergie et des mines.....	80
<b>V. DE LA DETTE PUBLIQUE DU PAYS .....</b>	<b>81</b>
V.1. De l'encours de la dette totale .....	81
V.1.1. De la structure de la dette intérieure .....	81
V.1.1.1 De l'encours de la dette intérieure .....	81
V.1.1.2. De la dette intérieure contractée en 2010 .....	82
V.1.1.3. Du problème de report de la dette intérieure.....	82
V.1.2. De la structure de la dette extérieure.....	83
V.1.2.1. De l'encours de la dette extérieure.....	83
V.1.2.2. De l'encours de la dette extérieure par origine .....	84

V.2. De l'évolution de la dette publique sur les cinq dernières années .....	84
<b>VI. DES PRINCIPAUX SOLDES BUDGETAIRES ET DU FINANCEMENT DU DEFICIT .....</b>	<b>86</b>
VI.1. Des soldes budgétaires .....	86
VI.1.1. Du solde courant hors dons .....	87
VI.1.2. Du solde courant y compris dons .....	87
VI.1.3. Du solde global avec dons .....	88
VI.1.4. Du solde global hors dons .....	88
VI.1.5. Du solde global base caisse .....	88
VI.2. De la structure du financement du déficit .....	89
VI.2.1. Du financement extérieur net .....	90
VI.2.2. Du financement intérieur net .....	90
<b>VII. DES CONSTATATIONS .....</b>	<b>92</b>
<b>VIII. DES RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>96</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>99</b>

## SIGLES ET ABREVIATIONS

APE	: Administration Personnalisée de l'Etat
Art.	: Article
BGC	: Balance Générale des Comptes
BRB	: Banque de la République du Burundi
COMESA	: Common Market for Eastern and Southern Africa
CSLP	: Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DAO	: Dossier d'Appel d'Offre
DNCMP	: Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics
EAC	: East African Community
FAD	: Fonds Africain de Développement
FBU	: Franc Burundais
FRN	: Fonds Routier National
FSSC	: Fonds Stock Stratégique Carburants
IADM	: Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale
IPPTE	: Initiative pour les Pays Pauvres Très Endettés
KV	: Kilo-Volt
LF	: Loi de Finances
OBR	: Office Burundais des Recettes
OTBU	: Ordonnateur Trésorier du Burundi
PAP	: Programme d'Actions Prioritaires
PBCE	: Plan Budgétaire et Comptable de l'Etat
PIB	: Produit Intérieur Brut
PLR	: Projet de Loi de Règlement
SIGEFI	: Système Intégré de Gestion des Finances
SIPP	: Sociétés Interrégionales à Participation Publique
SNPP	: Sociétés Nationales à Participation Publique
TEC	: Tarifs Extérieurs Communs
TT	: Taxes de Transaction
TVA	: Taxes sur Valeur Ajoutée

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Evolution du taux de croissance du PIB en termes réels (2006-2010) .....	8
Tableau 2: Niveau de réalisation des ressources par rapport aux prévisions de 2010 et aux réalisations de 2009 .....	11
Tableau 3: Evolution du taux de réalisation des ressources (2006-2010).....	12
Tableau 4: Etat de réalisation des recettes fiscales .....	13
Tableau 5 : Des recettes de l'impôt sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital	14
Tableau 6: Evolution des recettes de l'impôt sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital de 2006 à 2010 en FBU.....	15
Tableau 7: Taxe sur les biens et les services en FBU .....	16
Tableau 8: Evolution des recettes des taxes sur les biens et les services en FBU .....	17
Tableau 9: Impôts généraux sur les biens et services .....	18
Tableau 10: Recettes des accises en FBU .....	20
Tableau 11: Evolution des recettes sur les accises de 2006 à 2010 .....	21
Tableau 12: Taxes sur permis d'utilisation des biens ou d'exercice d'activités .....	22
Tableau 13: Evolution des recettes sur permis d'utilisation des biens ou d'exercice des activités de 2006 à 2010.....	23
Tableau 14: Recettes de taxes sur le commerce extérieur en FBU .....	24
Tableau 15: Evolution des recettes d'impôt sur le commerce extérieur en FBU.....	25
Tableau 16: Exonérations accordées de 2008 à 2010 en FBU.....	27
Tableau 17: Recettes non fiscales en FBU.....	28
Tableau 18: Evolution des recettes non fiscales.....	29
Tableau 19: Recettes des revenus de la propriété. ....	30
Tableau 20: Situation des dividendes payés à l'Etat.....	30
Tableau 21: Situation des loyers payés à l'Etat.....	31
Tableau 22: Des réalisations de recettes sur ventes des biens et services.....	32
Tableau 23: Recettes des droits administratifs.....	32
Tableau 24: Relevé des recettes des droits administratifs à faible réalisation .....	33
Tableau 25: Recettes des amendes, pénalités et confiscations.....	33
Tableau 26: Recettes de dons .....	34
Tableau 27: Evolution des recettes de dons au cours des 5 dernières années en FBU .	34
Tableau 28: Ventilation des dons courants selon l'origine .....	35
Tableau 29: Ventilation des dons en capital selon l'origine .....	36
Tableau 30: Des prévisions et des réalisations des produits financiers .....	37
Tableau 31: Réalisations des produits exceptionnels en FBU .....	37
Tableau 32: Niveau de réalisation des charges du Budget Général de l'Etat en 2010 et leur évolution de 2009 à 2010 .....	38
Tableau 33: Discordances de crédits inscrits dans la Loi de Finances et dans le PLR 2010 .....	39
Tableau 34: Dépenses relatives aux imprévues.....	41

Tableau 35: Alimentation de la ligne des imprévues .....	44
Tableau 36: Niveau d'engagements des crédits par Institution et par Ministère .....	45
Tableau 37: Niveau de paiements par rapport aux engagements par Institutions et Ministères .....	47
Tableau 38: Répartition du Crédit accordé aux comptes d'immobilisations selon la classification économique du PLR .....	49
Tableau 39: Mouvements des immobilisations dans la Balance Générale des Comptes	50
Tableau 40: Répartition des dépenses d'investissement par institution ou ministère.....	51
Tableau 41: Etat d'exécution des rémunérations des salariés par catégorie .....	54
Tableau 42: Evolution des salaires en FBU (2006-2010) .....	55
Tableau 43: Rémunération des sous-statuts .....	56
Tableau 44: Rémunération des sous-contrats.....	56
Tableau 45: Réalisations des indemnités particulières.....	57
Tableau 46: Impayés de l'Etat vis-à-vis de ses salariés et des tiers .....	57
Tableau 47: Réalisations des dépenses relatives aux services extérieurs .....	58
Tableau 48: Niveau d'exécution des dépenses relatives aux frais de formation du personnel et des frais de missions selon la nature de la dépense .....	59
Tableau 49: Réalisation par nature des dépenses relatives aux frais de relations publiques, publicité et intendances.....	59
Tableau 50 : Réalisation par nature des dépenses relatives aux contrats de prestation de services et d'abonnements.....	60
Tableau 51: Evolution des dépenses de locations depuis 2006.....	61
Tableau 52: Niveau d'exécution des dépenses enregistrées par le compte 625.....	62
Tableau 53: Niveau de réalisation des dépenses enregistrées par le compte 626.....	63
Tableau 54: Niveau de réalisation des dépenses enregistrées par le compte 627 .....	63
Tableau 55 : Etat d'exécution du budget des achats.....	64
Tableau 56: Ventilation des intérêts versés et autres charges financières .....	65
Tableau 57: Mouvements en comptes du Fonds Stock Stratégique Carburant et du Fonds Routier National .....	68
Tableau 58: Exécution des dépenses relatives aux prestations sociales employeur, assistances sociales et autres charges .....	69
Tableau 59: Niveau d'exécution des dépenses des prestations sociales employeur. ....	70
Tableau 60: Niveau de réalisation des dépenses des Fonds d'assistance sociale.....	71
Tableau 61: Relevé des discordances des paiements dans la classification économique et dans la Balance Générale des Comptes (classe 6).....	72
Tableau 62: Comparaison des marchés publics passés en 2010 par rapport à ceux passés en 2009.....	74
Tableau 63: Niveau d'exécution des recettes IPPTE et IADM.....	77
Tableau 64: Niveau de réalisation des dépenses PPTE et IADM par ministère éligible	78
Tableau 65: Modification de crédits IPPTE au Ministère de l'Energie et des Mines...	80
Tableau 66: Structure de l'encours de la dette intérieure.....	81

Tableau 67: Problème de report du solde de fin de période 2009 dans la balance .....	82
Tableau 68: Structure de l'encours de la dette extérieure .....	83
Tableau 69: Encours de la dette extérieure en millions de FBU par origine hormis les arriérés des intérêts (2006-2010).....	84
Tableau 70: Evolution de la dette publique en milliards de FBU (2006-2010).....	84
Tableau 71: Principaux soldes budgétaires 2010.....	86
Tableau 72: Evolution du déficit base caisse (en milliards de FBU).....	88

## **LISTE DES GRAPHIQUES**



Graphique 1: Evolution des recettes de l'impôt sur les revenus .....	15
Graphique 2 : Evolution des recettes de la taxe sur les biens et les services .....	18
Graphique 3: Evolution des recettes sur les accises .....	22
Graphique 4: Evolution des recettes sur permis d'utilisation.....	24
Graphique 5: Evolution de l'impôt sur le commerce extérieur et transactions .....	26
Graphique 6: Evolution des recettes non fiscales.....	29
Graphique 7: Evolution des dons de 2006 à 2010.....	35
Graphique 8: Evolution des salaires .....	55
Graphique 9: Evolution des dépenses de location.....	61
Graphique 10: Evolution de la dette publique (de 2006 à 2010).....	85
Graphique 11: Evolution du déficit base caisse en milliards de FBU.....	89

**DELIBERE**

La Cour des Comptes publie son Rapport de contrôle de l'exécution du Budget Général de l'Etat pour l'exercice 2010.

Conformément aux dispositions de l'article 178 de la Constitution, des articles 52, 53, 54, 56, 57 de la loi n° 1/35 du 04 décembre 2008 relative aux Finances Publiques et des articles, 2 points a et b, 3, 4, 36, 38, 118 et 121 de la loi n° 1/002 du 31 mars 2004 portant Création, Missions, Organisation et Fonctionnement de la Cour des Comptes ; la Cour des Comptes, délibérant en audience plénière solennelle, a adopté le présent Rapport sur l'exécution du Budget Général de l'Etat pour l'exercice 2010.

Ce Rapport a été arrêté au vu du Projet qui avait été communiqué au préalable au Ministre des Finances pour ses réponses aux observations de la Cour et le Ministre a effectivement répondu.

Etaient présents :

Monsieur Elysée NDAYE, Président de la Cour des Comptes ; Monsieur Fidèle MBUNDE, Vice-Président ; Madame Adélaïde NIJIMBERE, Messieurs Bonaventure NINTERETSE et Léonidas KARORERO Présidents de Chambres ; Mesdames et Messieurs BAZIRUTWABO Emile, BIHA André, BIRAKABONA Jean Bosco, BUKURU Norbert, GIRUKWISHAKA Innocent, KAGURIZA Déogratias, KARIYO Aline, KUBWAYO Sam Alhag, MACUMI Salvator, MANARIYO Marie Rose, MANIRAKIZA Ferdinand, NAMINANI Marie, NDAYIZEYE Ernest, NDUWABAGENZI Nestor, NGENDANGANYA Védaste, NJEBARIKANUYE Célestin, NKUNZIMANA Fulgence, NIHEZAGIRE Rémy, NIRAGIRA Christine, NIYONKURU Chantal, NIYONKURU Isidore, NZOKIRA Mireille, RANGUZA Ignace, RYIVUZE Appolinaire et WAKANA Dominique, Conseillers.

Monsieur Pax-Joyce BIGIRIMANA, Greffier en chef, a assisté la Cour.

**Fait à Bujumbura, le 30 Octobre 2011.**

## SOMMAIRE

- 1- Le présent Rapport est établi dans le cadre de la mission conférée à la Cour des comptes par la Constitution en son article 178 ; la loi n° 1/35 du 04 décembre 2008 relative aux Finances Publiques en ses articles 52, 53, 54, 56, 57 et la loi n°1/002 du 31 mars 2004 portant Création, Missions, Organisation et Fonctionnement de la Cour des Comptes en ses articles 3, 4, 118 et 121.
- 2- Voté en décembre 2009, dans un contexte d'économie mondiale, encore sous le choc « frais » d'une profonde récession due à la crise financière internationale, le budget 2010 a été préparé et exécuté dans un contexte d'espoir et de reprise de la croissance de l'économie mondiale au début de l'année 2010.
- 3- En valeur nominale, le PIB<sup>1</sup> du pays, de 946,4 milliards de FBU en 2006 ; de 1 060,1 milliards de FBU en 2007 ; de 1 386,2 milliards de FBU en 2008 et de 1637,1 milliards de FBU en 2009 ; est passé à 1 843,9 milliards de FBU en 2010.
- 4- En termes réels, le taux de croissance<sup>2</sup> de l'économie nationale est caractérisé, sur la même période, par un trend en dents de Scie puisqu'il est de 5,2% en 2006 ; de 3,2% en 2007 ; de 4,5% en 2008 ; de 3,4% en 2009 et de 3,9% en 2010 contre une projection de 4,5%.
- 5- Quant au taux<sup>3</sup> de croissance économique mondiale, il est passé de 3,9% en 2006 à 5,1% en 2007, puis à 3,0% ; à -0,5% et à 5,1%<sup>4</sup>, respectivement en 2008, en 2009 et en 2010.
- 6- Le taux d'inflation de l'économie nationale à deux chiffres, respectivement en 2008 (24,5%) et en 2009 (10,5%) a été ramené, en 2010, à un seul chiffre (6,5%)<sup>5</sup>
- 7- Pour la première fois, le compte de résultat de l'exécution budgétaire 2010 a été produit. Le résultat dégagé est positif de 111 795 446 087 FBU. Ce montant représente la différence entre les produits et les charges courantes respectivement de 653 581 629 569 FBU et 541 786 183 482 FBU. C'est une avancée significative qu'il faut saluer et encourager.  
  
Toutefois la Cour signale que le résultat dégagé n'est nulle part comptabilisé dans la Balance Générale des Comptes. Il devrait l'être au niveau du compte 12 de la Balance.
- 8- Selon la BGC, le Compte Général du Trésor au 31 décembre 2010 (compte 511) affiche un solde débiteur de 53 884 591 FBU et ce montant se répartit en solde créditeur de 22 432 869 430 pour le compte courant du trésor (5111) et en solde débiteur de 22 486 754 021 FBU pour le compte IPPTE (5112).

---

<sup>1</sup> Source : BRB, Indicateurs de conjoncture, Mars 2011

<sup>2</sup> Source : BRB, Indicateurs de conjoncture, Mars 2011

<sup>3</sup> Source : BRB, Rapport annuel 2009

<sup>4</sup> Source : Rapport FMI, World Economicoutlook, Avril 2011

<sup>5</sup> Source : BRB.

Il est à signaler que la Cour n'a pas vérifié l'extrait bancaire du compte 5111 faute de sa transmission par la BRB.

- 9- Pour l'exécution budgétaire 2010, la rubrique « autre » revient souvent aussi bien du côté des recettes que du côté des dépenses avec des montants importants.

### Des ressources

- 10-Les ressources totales (les dons y compris) prévues pour un montant de 726 469 934 836 FBU ont été réalisées à hauteur de 653 581 629 569 FBU<sup>6</sup>, soit un taux d'exécution de 90,0%.
- 11-Par rapport à l'exercice précédent, les recettes ont connu une augmentation de 89 083 287 048 FBU, soit un accroissement de 15,8%.
- 12-Le rapprochement des chiffres du Projet de Loi de Règlement et du Comptendu Budgétaire exercice 2010 à ceux de la Balance Générale des Comptes lui annexée montre qu'il y a moins de discordances par rapport à l'exercice précédent en ce qui concerne les ressources.
- 13-Les recettes intérieures ont été réalisées à hauteur de 398 293 694 657 FBU sur des prévisions de 369 838 097 256 FBU, soit un taux de réalisation de 107,7%.
- 14-Les recettes fiscales (y compris exonérations) ont été réalisées à hauteur de 365 181 200 917 FBU sur une prévision de 342 784 577 131 FBU, soit un taux de réalisation de 106,5%.
- 15-Quant aux recettes non fiscales, elles ont été réalisées à hauteur de 30 636 930 906 FBU par rapport aux prévisions de 24 638 520 125 FBU, soit un taux de réalisation de 124,4%. Il importe de signaler que la pression fiscale qui était à 20,7% en 2009 a été ramenée à 19,8% en 2010.
- 16- L'ensemble des dons qui avaient été prévus à 356 631 837 580 de FBU ont connu un taux de réalisation de 71,6% (contre 43,97% en 2009), soit 255 287 934 912 FBU en terme nominal.
- 17-Les dons courants seuls ont été réalisés au-delà des prévisions. En effet, sur une prévision de 167 505 200 000 FBU, les réalisations ont été de 217 824 442 768 FBU, soit un taux d'exécution de 130%.
- 18-Par contre, les réalisations des dons en capital sont très faibles car, sur une prévision de 189 126 637 580 FBU, elles n'ont été que de 37 463 492 144 FBU, soit un taux de 19,8 %.
- 19-Par rapport au PIB, les recettes totales représentent 39,4%, les recettes nationales 20,1% et les dons 19,3%.
- 20-Au cours de l'exécution budgétaire 2010, la Cour relève que d'importantes recettes ont été budgétisées mais elles n'ont pas été encaissées au cours de l'exercice, c'est le cas de la recette « compensation COMESA » pour 12 760 000 000 FBU et les prélèvements sur les quasi-sociétés pour 3 100 000 000 FBU.

<sup>6</sup> Source : BGC et PLR 2010.

- 21-En recettes, les exonérations sont passées de 40 707 932 005 FBU en 2009 à 18 257 646 965 FBU<sup>7</sup> en 2010, et en dépenses, de 44 603 718 075 FBU à 15 309 430 698 de FBU<sup>8</sup>, soit une diminution de 22 450 285 040 FBU en recettes et une baisse de 29 294 287 377 FBU en dépenses.
- 22- Par rapport aux prévisions (20 000 000 000 de FBU), l'analyse de l'exécution des exonérations montre qu'il n'y a pas eu de dépassement tant du côté des recettes que du côté des dépenses, contrairement à l'année 2009. La Cour encourage cette dynamique.

### Des charges

- 23- La loi n°1/31 du 31 Décembre 2009 portant Fixation du Budget Général de la République du Burundi pour l'exercice 2010 les avait fixées à un montant de 863 059 645 685 FBU réparties comme suit :
- Dépenses courantes : 507 746 130 734 FBU ;
  - Dépenses en capital et prêts nets : 355 313 514 951 FBU.
- 24- Selon le Projet de Loi portant Règlement et Compte-rendu Budgétaire exercice 2010 (art.2), le niveau de réalisation des charges est de 695 079 138 370 FBU, soit un taux d'exécution de 80,5%.
- Par rapport à l'exercice 2009, les charges se sont accrues de 117 867 350 526 FBU ; soit 20,4%.
- 25- Pour l'exécution budgétaire 2010, la Cour a relevé des discordances au niveau des montants payés au titre des charges (classe 6) dans la BGC et dans la classification économique pour un montant total de 256 547 486 851 FBU.
- 26- Par rapport au PIB, les dépenses totales représentent 37,7%, les dépenses courantes 29,4%, pendant que les dépenses en capital représentent 8,3%.
- 27- Par rapport aux prévisions, les dépenses courantes de 541 786 183 482 FBU ont été réalisées à hauteur de 106,7%, soit un dépassement de +6,7% tandis que les dépenses en capital et prêts nets de 153 292 954 888 FBU n'ont été exécutées qu'à 43,1%.
- Cette faible performance est expliquée par le taux de réalisation des dons en capital qui n'a été que de 19,8% ; soit 37 463 492 144 FBU sur des prévisions de 189 126 637 580 FBU ; contrairement aux tirages sur dette directe et aux dépenses en capital sur budget national qui se sont réalisés aux environs de 70%.
- 28- Les dépenses en salaires et primes représentent 33,7% des dépenses totales ; 43,2% des dépenses courantes ; 35,8% des recettes totales ; 58,7% des recettes nationales et 12,7% du PIB.
- 29- Pour l'exécution budgétaire 2010, les rubriques dont les réalisations ont dépassé les prévisions concernent :
- les salaires et primes (+10,1%) ;
  - les autres biens et services (+7,9%) ;
  - les contributions aux organisations internationales (+74,6%) ;

<sup>7</sup> BGC et PLR

<sup>8</sup> BGC et PLR.

- Les subsides et subventions (+9,4%) ;
- les versements d'intérêts intérieurs (+47,8%) ;
- le Fonds Routier National (FRN) (+51,2%), et
- le recouvrement des prêts rétrocédés (+297,6%).

30-Par rapport à 2009, les rubriques des dépenses qui ont fortement varié à la hausse sont :

- les salaires et primes (+27,2%) ;
- les contributions aux organisations internationales (+66,7) ;
- les subsides et subventions (+91,9%) ;
- les tirages sur dette directe (+158,5%) ;
- les tirages sur dons en capital (+97,2%) ;
- le recouvrement des prêts rétrocédés (+255,9%).

31-Toujours par rapport à l'exercice précédent, les rubriques qui ont fortement varié à la baisse concernent:

- Les transferts aux ménages (-26,6%) et ;
- Les exonérations (-66,7% en dépenses et -55,2% en recettes).

32-Comme pour l'exercice 2009, les arriérés sur les secteurs public et privé n'ont pas eu de crédits. L'absence de crédits, surtout pour payer les arriérés du secteur privé, privee dernier des moyens de financement des activités de développement.

33-Par rapport aux prévisions de 100 056 271 924 FBU, les dépenses IPPTE réalisées se sont élevées à 79 136 967 201 FBU selon le PLR, soit un taux non satisfaisant de 79,1%. Ce montant de dépenses, qui devrait concorder avec les sorties de fonds du compte 511200 (75 763 311 581 FBU selon la Balance) laisse constater un écart de 3 373 655 620 FBU.

34- Pour l'exercice sous analyse, les arriérés sur les rémunérations des salariés ont été apurés à hauteur de 806 944 164 FBU, soit une diminution de 91,7% ; de sorte que le cumul des impayés en 2010 s'établit à 73 097 424 FBU, contre 880 041 588 FBU en 2009.

35- Au cours de l'exercice budgétaire 2010, le constat est tel que, sur base des pièces justificatives présentées à la Cour par le ministre des Finances, un montant de 13 656 674 116 FBU a été tiré de la ligne des imprévus vers les autres lignes budgétaires pour contenir des dépenses diverses qui ne sont pas toutes imprévisibles et à caractère accidentel. Cette pratique n'est ni conforme à la Loi relative aux Finances Publiques, ni à la Loi de Finances de l'exercice 2010.

### **Du déficit budgétaire et de son financement**

36-Le déficit budgétaire (le solde global base caisse) s'est élevé à 140 514 658 646 FBU. Il est en augmentation de 2,9% par rapport aux prévisions (136 589 710 849 FBU) et de 10,1% par rapport à l'exercice 2009 (127 651 348 594 FBU).

- 37- Le solde courant hors dons s'est élevé à - 145 968 051 659 FBU au moment où le solde courant y compris les dons s'est fixé à 67 823 363 770 FBU.
- 38- Quant au solde global hors dons, il s'est élevé à -299 261 006 547 FBU pendant que le solde global y compris dons s'est fixé à 85 469 591 118 FBU.
- 39- Le déficit budgétaire de 140 514 658 646 FBU a été comblé aussi bien par un financement intérieur net de 144 827 939 184 FBU que par un financement extérieur net de -4 313 280 538 FBU.
- En effet, le financement extérieur est négatif car les remboursements de la dette ont été supérieurs (47 220 122 077 FBU) aux tirages (42 906 841 539 BU). Et pour le financement intérieur net, il est positif car les remboursements de la dette intérieure (275 422 407 328 FBU) sont inférieurs aux avances de la BRB, des bons et obligations du Trésor (363 546 248 741 FBU) d'une part et l'allègement du produit de la dette IPPTE et IADM (79 136 967 201 FBU) a contrebalancé les dépôts gouvernementaux qui ont passé dans le négatif jusqu'à 22 432 869 430 FBU d'autre part.

### **De la dette totale, du remboursement et du versement d'intérêts**

- 40- Selon la Balance Générale des Comptes de l'Etat du Burundi, la dette publique totale à fin 2010 s'élève à 677 373 706 624 FBU, dont 323 560 277 049 FBU pour la dette intérieure et 353 813 429 575 FBU pour la dette extérieure. Cette dette représente 36,7% du PIB ; 103,6% des recettes totales et 170,1% des recettes nationales.
- 41- Cependant, les données recueillies auprès des autres services notamment la Direction de la Trésorerie au ministère des finances et la Banque de la République du Burundi sont différentes des données de la BGC alors que cette dernière utilise les pièces justificatives en provenance de la BRB.
- 42- Aussi, l'analyse de la balance de sortie (exercice 2009) et celle d'entrée (exercice 2010) montre qu'il y a des discordances au niveau du report des montants de la dette intérieure.
- 43- De manière générale, la Cour relève des difficultés persistantes en matière de reddition des comptes. La sincérité et la fiabilité des comptes ne sont donc pas garanties.
- 44- Quelle que soit la source de données, il y a lieu de signaler une grande diminution de la dette publique en 2009 par rapport à 2008 (-61,1%). Mais, par rapport à 2009, la dette totale s'est accrue de 8,2% due à l'augmentation de la dette intérieure de 23,5% au moment où la dette extérieure connaissait une chute de 3,5%.
- 45- Le remboursement de la dette intérieure a connu un dépassement de 1036,9% (275 422 407 328 contre 24 225 304 490 FBU des prévisions) au moment où le remboursement de la dette extérieure directe a atteint un taux de réalisation de 99,4%.
- 46- Pour ce qui est du versement d'intérêts, les intérêts intérieurs payés ont connu un dépassement de 47,8% alors que les intérêts extérieurs versés ont atteint un taux d'exécution de 84,5%.

47-De tout ce qui précède, la Cour a relevé des constatations et a formulé des recommandations.



## INTRODUCTION

### 1. Du cadre légal

Le présent Rapport est établi conformément à la Constitution, à la loi n°1/35 du 04 décembre 2008 relative aux Finances Publiques ainsi qu'à la loi n°1/002 du 31 mars 2004 portant Création, Missions, Organisation et Fonctionnement de la Cour des Comptes.

En effet, l'article 178 alinéas 1 et 2 de la Constitution dispose que « la Cour assiste le Parlement dans le contrôle de l'exécution de la loi de finances. La Cour des Comptes présente au Parlement un Rapport sur la régularité du Compte Général de l'Etat et confirme si les fonds ont été utilisés conformément aux procédures établies et au budget approuvé par le Parlement. Elle donne copie dudit Rapport au Gouvernement ».

L'article 57 de la loi relative aux Finances Publiques, quant à lui, stipule que : « Le Projet de Loi de Règlement et de Compte-rendu budgétaire fait l'objet d'un avis de la Cour des Comptes transmis au Parlement ... ».

Bien plus, l'article 121 de la loi sur la Cour des Comptes précise que : « La Cour élabore chaque année un Rapport sur la régularité des comptes généraux de l'Etat et des comptes extrabudgétaires. Ce Rapport est adressé à l'Assemblée Nationale en réservant une copie au Gouvernement ».

C'est dans ce cadre que la Cour des Comptes exerce sa mission d'assistance au Parlement dans le contrôle de l'exécution de la loi de finances.

### 2. De la conjoncture économique de l'élaboration du Budget 2010

Le Budget Général de l'Etat a été élaboré dans un contexte d'espoir et de la reprise, au début de l'année 2010, de la croissance de l'économie mondiale qui, depuis septembre 2008, a subi des graves contrecoups d'une crise financière sans précédent depuis celle de 1929.

La perturbation des systèmes bancaires et la raréfaction du crédit qui en a résulté, la restriction du mouvement des capitaux, la réticence des donateurs et le gel de l'aide extérieure envers les pays à faibles économies sont autant d'éléments qui ont caractérisé le contexte mondial de l'élaboration du Budget 2010.

C'est dire que le vote parlementaire de la loi de finances 2010 a été fait dans une conjoncture économique internationale encore sous le choc « frais » d'une profonde récession économique, en témoigne le taux<sup>9</sup> de croissance économique mondiale enregistrés de 2006 à 2010: 3,9% en 2006 ; 5,1% en 2007 ; 3,0% en 2008 ; -0,5% en 2009 et 5,1% en 2010.

---

<sup>9</sup> Source : - BRB, rapport annuel 2009  
: - FMI

Malgré ces turbulences économiques au niveau mondial, l'économie nationale ne s'est pas ébranlée de la même manière même si elle a connu une baisse de production et a ralenti sa croissance comme la plupart des autres économies du monde suite à cette récession.

Le tableau suivant retrace l'évolution du taux de croissance de 2006 à 2010 et fait constater une reprise timide de croissance de l'économie nationale en 2010.

**Tableau 1: Evolution du taux de croissance du PIB en termes réels (2006-2010)**

Années	2006	2007	2008	2009	2010
Taux de croissance	5,1	3,6	4,5	3,4	3,9

**Source** :-BRB, Rapport Annuel 2009

- BRB, Indicateurs de conjoncture, Mars 2011

- Economie burundaise 2009

### 3. Des hypothèses de l'élaboration du Budget 2010

Suivant la lettre de cadrage budgétaire du Ministère des Finances, le budget de 2010 devait s'inscrire en ligne avec les objectifs de la Stratégie de Gestion des Finances Publiques adoptée en 2009, permettre la consolidation de la relance économique et viser la réduction de la pauvreté.

Les hypothèses suivantes ont inspiré l'élaboration du budget 2010:

- La poursuite de la mise en œuvre du CSLP I à travers son Programme d'Actions Prioritaires (PAP);
- La poursuite de la mise en œuvre du Programme de Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance;
- La baisse des prix des produits pétroliers ;
- L'impact des effets attendus de la réforme fiscale en cours : mise en place de l'OBR, du TEC et de la TVA ;
- L'amélioration de la production vivrière et des cultures d'exportation grâce à des conditions climatiques favorables en 2009 ;
- L'accroissement de l'investissement public pour les programmes de reconstruction ;
- L'encouragement de l'investissement privé ;
- La poursuite de l'effort d'accroître les recettes et maîtriser les dépenses publiques en renforçant leur efficacité ;
- Une amélioration substantielle de l'aide extérieure à travers les appuis aux projets

#### 4. Des objectifs macro-économiques et budgétaires

Dans la perspective d'une reprise de l'économie mondiale au début de l'année 2010 et dans l'hypothèse que la crise internationale allait continuer à peser sur l'économie nationale, mais d'une manière amoindrie, les objectifs macro-économiques et budgétaires suivants ont été retenus parmi d'autres :

- Une croissance économique de 4,5% en termes réels ;
- Un taux d'inflation inférieur à 10% ;
- Un taux de pression fiscale de 18,6% du PIB;
- Des réserves officielles brutes valant 6 mois d'importations
- Un déficit budgétaire, hors projets sur financement extérieur de 9,1% du PIB;
- Un taux d'augmentation des recettes budgétaires de 14,2% par rapport aux prévisions actualisées de 2009 ;
- Une augmentation substantielle de la masse salariale de 19,7% par rapport à la dotation en 2009 ;
- Une augmentation importante de 21,6% pour les dépenses de biens et services par rapport à 2009;
- Un accroissement du niveau d'investissement global (y compris les appuis projets) de près de 29%.

#### 5. De la méthodologie de l'élaboration du rapport

La Cour a analysé et examiné les documents suivants lui communiqués par le Ministre des Finances et par les autres services impliqués dans la gestion des finances publiques :

- Le Projet de Loi de Règlement et de Compte-rendu Budgétaire exercice 2010 et ses annexes ;
- Les Rapports annuels de l'OTBU, exercice 2010: rapport de gestion du compte courant du Trésor et le rapport de gestion du compte IPPTE;
- Les Comptes individuels des comptables publics ;
- La Balance Cumulée des Comptes annexée au PLR 2010,

La Cour a consulté les textes légaux et réglementaires en vigueur en matière des finances publiques, notamment :

- La loi relative aux finances publiques ;
- La loi sur la Cour des Comptes ;
- La loi de finances 2010 ;
- Le Plan Budgétaire et Comptable de l'Etat (PBCE) tel que modifié par l'ordonnance ministérielle n°540/757/21/07/2008 du 21 juillet 2008 ;
- La loi du 19 mars 1964 portant règlement général de la comptabilité publique de l'Etat, telle que modifiée par le Décret-loi n°1/171 du 10 décembre 1971 et le Décret-Loi n°1/039 du 30 décembre 1989 ;
- Loi n°1/12 du 17 février 2009 portant institution de la Taxe sur la Valeur Ajoutée,

- Loi n°1/34 du 2 décembre 2008 portant statuts de la Banque de la République du Burundi.

En plus des documents précités, la Cour a collecté toute autre documentation qu'elle a jugée utile auprès des différents services publics et a procédé à des entretiens avec les cadres des différents services publics pouvant apporter des éclaircissements pertinents.

Le Rapport est articulé en huit parties. La première analyse les ressources du budget et leur composition, la deuxième les charges et leur destination, la troisième le compte de résultat, la quatrième les fonds IPPTE et leur utilisation, la cinquième la structure de la dette publique de l'Etat, la sixième les soldes principaux et le financement du déficit, la septième et la huitième étant réservées aux constatations et aux recommandations.

## I. DES RESSOURCES DU BUDGET GENERAL DE L'ETAT, EXERCICE 2010

La loi n°1/31 du 31 Décembre 2009 portant fixation du Budget Général de l'Etat pour l'exercice 2010, laquelle loi n'a subi aucune rectification en cours d'exécution, a prévu en quatre catégories (voir article 1<sup>er</sup>), les ressources du Budget Général de l'Etat à savoir :

- Les produits fiscaux : 342 784 577 131 FBU
- Les produits non fiscaux : 24 638 520 125 FBU
- Les dons : 356 631 837 580 FBU
- Les produits exceptionnels : 2 415 000 000 FBU

**Total 726 469 934 836 FBU**

En comparant ces ressources prévues par rapport aux prévisions de l'année 2009 (734 779 527 917 FBU), l'on constate qu'il y a eu une légère diminution de ces ressources d'un montant de 8 309 593 081 FBU, soit une baisse de 1,13% des prévisions budgétaires.

### I.1. De l'état de réalisation des ressources

A la clôture de l'exercice sous revue, le niveau de réalisation des ressources (voir article 1<sup>er</sup> du PLR) par rapport aux prévisions budgétaires de 2010 et aux réalisations de 2009 se présentait comme suit :

Tableau 2: Niveau de réalisation des ressources par rapport aux prévisions de 2010 et aux réalisations de 2009

Comptes	Intitulés	Réalisations 2009	Prévisions 2010	Réalisations 2010	Variation 2010/2009 (%)	Taux d'exécution en 2010(%)
<b>7</b>	<b>RECETTES</b>					
71	Recettes fiscales	319 507 525 990	342 784 577 131	365 181 200 917	14,3	106,5
72	Recettes non fiscales	23 329 450 978	24 638 520 125	30 636 930 906	31,3	124,4
	<b>S/Total des recettes courantes (A)</b>	<b>342 836 976 968</b>	<b>367 423 097 256</b>	<b>395 818 131 823</b>	<b>15,5</b>	<b>102,8</b>
<b>73</b>	<b>Dons</b>					
731	Dons courants	155 048 933 674	167 505 200 000	217 824 442 768	40,5	130,0
732	Dons en capital	17 996 950 794	189 126 637 580	37 463 492 144	108,2	19,8
	<b>S/Total des Dons</b>	<b>173 045 884 468</b>	<b>356 631 837 580</b>	<b>255 287 934 912</b>	<b>47,5</b>	<b>71,6</b>
<b>78</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>7 907 551 080</b>	<b>2 415 000 000</b>	<b>2 475 562 834</b>	<b>-68,7</b>	<b>102,5</b>
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>		<b>564 498 342 521</b>	<b>726 469 934 836</b>	<b>653 581 629 569</b>		<b>90,0</b>

**Source :** Tableau confectionné par la Cour à partir des données du Rapport 2009, du Budget 2010 et du PLR 2010.

Au regard du tableau ci-dessus, l'ensemble des ressources a été réalisé pour un montant de 653 581 629 569 FBU sur une prévision de 726 469 934 836 FBU, soit un taux d'exécution de 90,0%.

Par rapport à l'année précédente, les ressources se sont accrues de 89 083 287 048 FBU, soit un taux d'accroissement de 15,8%, ce qui n'est pas une moindre performance.

Les réalisations des recettes intérieures (recettes totales moins les dons) ont dépassé les prévisions (398 293 694 657 FBU contre 369 838 097 256 FBU des prévisions), soit un taux d'exécution de 107,7%.

Les recettes courantes (recettes fiscales et non fiscales) ont connu une réalisation très satisfaisante. En effet, sur une prévision de 367 423 097 256 FBU, les réalisations ont été de 395 818 131 823 FBU, soit un taux d'exécution au-delà des prévisions (102,8%) ; ce qui est une réalisation proche de l'exécution des recettes courantes de l'année précédente (105,2%).

Par contre, la réalisation des dons n'est pas très satisfaisante car, sur une prévision de 356 631 837 580 FBU, les dons ont été réalisés à hauteur de 255 287 934 912 FBU, soit un taux de 71,6%. Toutefois, signalons que, par rapport à 2009, on enregistre une certaine performance dans la réalisation des dons car le niveau de réalisation de ces dons n'avait pas atteint 50% (43,9% seulement).

Le tableau suivant donne l'évolution du taux de réalisation des recettes totales depuis 2006 à 2010.

**Tableau 3: Evolution du taux de réalisation des ressources (2006-2010)**

<b>Année</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
Taux en %	85,90	84,27	82,59	71,28	90,0

**Source** : Rapports antérieurs de la Cour des Comptes et le PLR 2010

Par ce tableau, nous remarquons que le taux d'exécution du budget en terme des recettes est allé en decrescendo depuis 2006 à 2009 avant de se relever en 2010.

Il sied de noter que c'est au cours de l'exécution du budget 2010 que des réformes importantes en rapport avec l'assainissement et la viabilité des finances publiques ont été mises en œuvre à savoir la création de l'Office Burundais des Recettes (OBR), l'adoption du Tarif Extérieur Commun (TEC) et de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) ainsi que la mise en œuvre de la stratégie de gestion des finances publiques adoptée en 2009.

*La Cour constate que l'année 2010 a connu une performance dans la réalisation des ressources totales car, l'accroissement de ces ressources par rapport à 2009 s'élève à 89 083 287 048 FBU (+15,8%).*

*La Cour recommande la poursuite de la mise en œuvre des mesures prises en matière de l'augmentation des recettes budgétaires.*

## **I.2.Des recettes fiscales (Compte 71).**

Les recettes fiscales encaissées au cours de l'exercice 2010 totalisent un montant de 365 181 200 917FBU alors que le budget de l'exercice prévoyait 342 784 577 131FBU, soit un taux de réalisation de 106,5%. Le tableau ci-dessous en donne le détail.

**Tableau 4: Etat de réalisation des recettes fiscales**

Comptes	Intitulés	Prévisions 2010 (FBU)	Réalisations 2010 (FBU)	Taux de réalisation(%)
711	Impôts sur revenus, bénéfices et gains en capital	86 932 119 347	112 824 714 540	129,8
714	Impôts sur biens et services	166 852 516 210	194 623 616 674	116,6
715	Impôts sur commerce extérieur et transactions internationales	68 999 941 574	39 475 222 738	57,2
75	Exonérations	20 000 000 000	18 257 646 965	91,3
<b>Total</b>		<b>342 784 577 131</b>	<b>365 181 200 917</b>	<b>106,5</b>

**Source :** LFet PLR 2010.

De ce tableau, il se dégage que, exception faite des recettes sur les impôts et taxes sur le commerce extérieur (compte 715) qui, à peine, ont atteint 50% des prévisions, les autres recettes fiscales ont atteint un niveau de réalisation satisfaisant.

### **I.2.1. De l'impôt sur les revenus, les bénéfices et les gains en capital (Compte 711)**

L'impôt sur les revenus est constitué par l'impôt sur les revenus des personnes physiques, l'impôt sur les revenus des sociétés ainsi que l'impôt sur les revenus non ventilables.

#### **1° Des réalisations des impôts sur les revenus, les bénéfices et les gains en capital (compte 711).**

Le tableau ci-dessous présente, les performances en termes chiffrés, des réalisations enregistrées en 2010 pour les différentes catégories des impôts sur les revenus.

**Tableau 5 : Des recettes de l'impôt sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital**

Comptes	Intitulés	Prévisions 2010 (FBU)	Réalisations 2010 (FBU)	Taux de réalisation (%)
7111	Impôts sur les personnes physiques	39 273 679 476	54 109 775 842	137,8
7112	Impôt sur les personnes morales	46 619 505 268	56 605 698 566	121,4
7113	Impôt sur les revenus non ventilables	1 038 934 603	2 109 240 132	203,0
<b>Total</b>		<b>86 932 119 347</b>	<b>112 824 714 540</b>	<b>129,8</b>

**Source :** Budget 2010 et PLR 2010.

A la lecture de ce tableau, il s'avère que pour toutes les catégories d'impôts, les réalisations ont largement dépassé les prévisions (+29,8).



## 2° De l'évolution des recettes de l'impôt sur les revenus

Le tableau et le graphique ci-dessous présentent l'évolution des recettes de l'impôt sur les revenus.

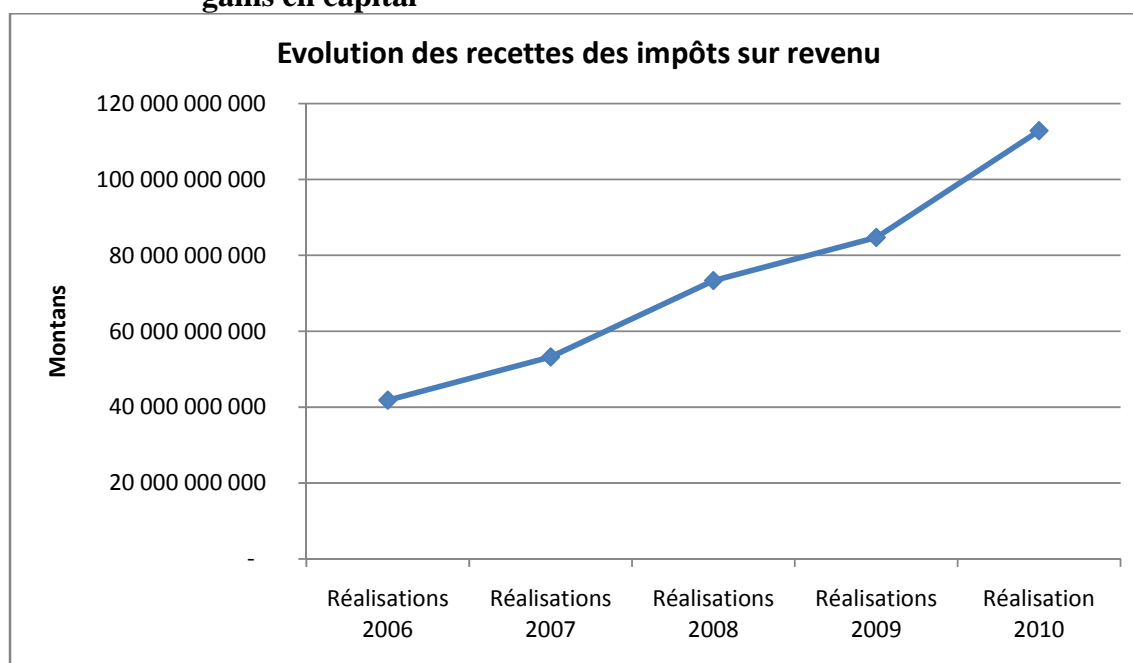
**Tableau n°6: Evolution des recettes de l'impôt sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital de 2006 à 2010 en FBU**

Comptes	Intitulés	Réalisations 2006	Réalisations 2007	Réalisations 2008	Réalisations 2009	Réalisations 2010
7111	Impôts /personnes physiques	13 794 402 817	18 696 268 125	25 485 109 198	30 330 059 528	54 109 775 842
7112	Impôt sur les personnes morales	21 790 477 188	26 498 281 649	34 640 335 179	41 157 260 986	56 605 698 566
7113	Impôts non ventilables	6 227 732 038	8 024 389 345	13 216 394 380	13 212 504 157	2 109 240 132
	<b>Total</b>	<b>41 812 612 043</b>	<b>53 218 939 119</b>	<b>73 341 838 757</b>	<b>84 699 824 671</b>	<b>112 824 714 540</b>
<b>Taux de variation en %</b>		-	27,3	37,8	15,5	33,2%

**Source :** Rapports de la Cour des Comptes de 2006 à 2009 et PLR 2010

Le graphique ci-après indique l'évolution des recettes de l'impôt sur les revenus.

**Graphique1: Evolution des recettes de l'impôt sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital**



Comparées aux performances des exercices antérieurs, les réalisations de 2010 pour les recettes d'impôts sur les revenus en terme nominal sont en nette progression :

+33,21% par rapport à 2009 ; + 53% par rapport à 2008 et +112 % par rapport à 2007. Cette tendance est confirmée par le tableau et le graphique ci-dessus.

### I.2.2. De la taxe sur les biens et services (Compte 714)

Les recettes au titre de « taxes sur les biens et services » sont constituées par les impôts généraux sur les biens et services, les droits d'accises, les taxes sur permis d'utilisation de biens ou d'exercice d'activités ainsi que les divers autres impôts et taxes sur les biens et services.

#### 1°. Des réalisations de l'année 2010

Le tableau ci-après présente les réalisations en impôts et taxes sur les biens et services au cours de l'exercice 2010.

**Tableau n°7: Taxe sur les biens et les services en FBU**

Comptes	Intitulés	Prévisions de 2010	Réalisations de 2010	Taux de réalisation (%)
7141	Impôts généraux / biens & services	99 589 084 185	131 351 376 333	131,9
7142	Droits d'accises	64 906 380 173	60 234 991 212	92,8
7144	Taxes/permis d'utilisation des biens ou d'exercice d'activités	1 909 588 259	3 037 009 129	159,0
7148	Autres impôts sur les Biens et services	447 463 593	240 000	0,01
	<b>Total</b>	<b>166 852 516 210</b>	<b>194 623 616 674</b>	<b>116,6</b>

**Source :** Budget 2010 et PLR 2010

De ce tableau, il se dégage que le total des taxes encaissées s'élève à 194.623.616.674 FBU, ce qui représente 116,6% des prévisions de l'exercice concerné qui étaient de 166 852 516 210 FBU.

Cette performance est due à une collecte au-delà des prévisions des impôts généraux (+31,9%) et des taxes sur permis d'utilisation des biens ou d'exercer des activités (+59,0%).

Quant aux droits d'accises, leur taux de réalisation a atteint le niveau de 92,8%. L'unique contreperformance que l'on déplore dans cette catégorie de recettes est observée pour la rubrique « autres taxes » dont le taux de réalisation est presque nul (0,01%).

## 2°. De l'évolution des recettes de la taxe sur les biens et les services

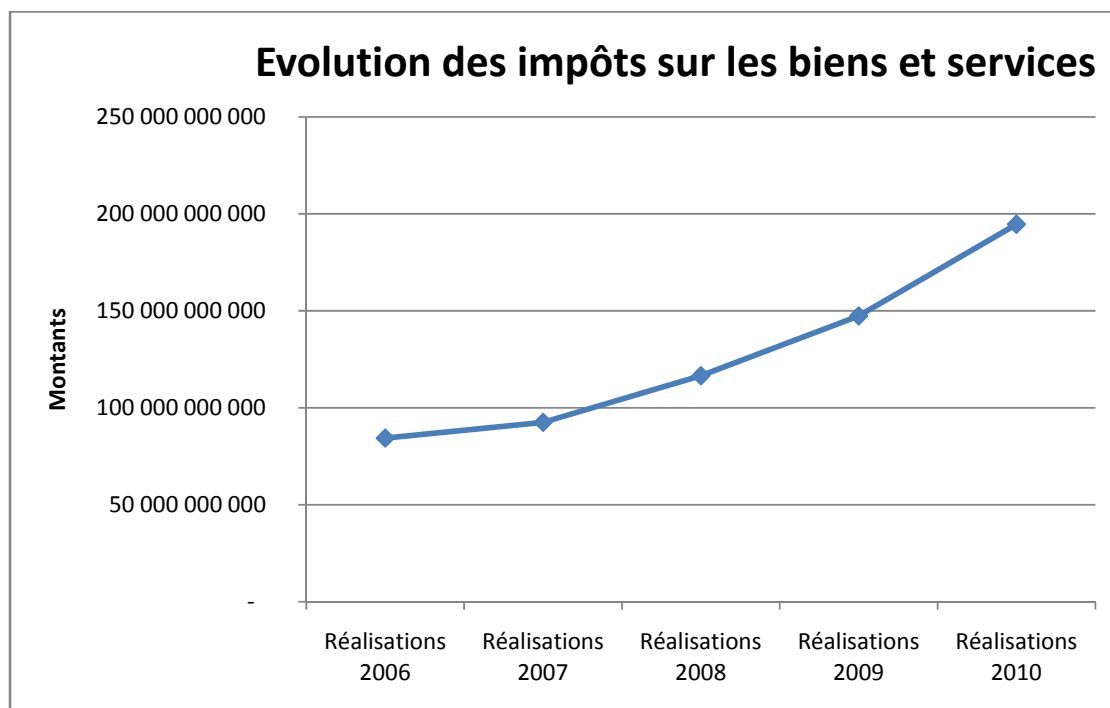
L'évolution des recettes de la taxe sur les biens et services se présente comme suit :

**Tableau 8: Evolution des recettes des taxes sur les biens et les services en FBU**

Comptes	Intitulés	Réalisations 2006	Réalisations 2007	Réalisations 2008	Réalisations 2009	Réalisations 2010
7141	Impôts généraux / biens & services	52 392 214 591	58 983 744 711	68 088 386 792	91 502 406 628	131 351 376 333
7142	Droits d'accises	28 359 261 349	30 321 813 409	47 270 615 720	50 122 402 043	60 234 991 212
7145	Taxes/permis d'utilisation des biens ou d'exercice d'activités	3 631 421 961	3 175 803 302	984 747 770	<b>5 325 493 900</b>	3 037 009 129
7148	Autres impôt sur les Biens&Sces			184 720 466	400 703 120	240 000
	<b>Total</b>	<b>84 382 897 901</b>	<b>92 481 361 422</b>	<b>116 528 470 748</b>	<b>147 351 005 691</b>	<b>194 623 616 674</b>
	<b>Taux de variation en %</b>	-	9,6	26,0	26,5	32,1

**Source** : Les rapports de la cour des comptes et PLR 2010.

Le graphique ci-après montre l'évolution des recettes de la taxe sur les biens et services sur la période de 2006 à 2010

**Graphique 2 : Evolution des recettes de la taxe sur les biens et les services**

Le tableau et le graphique ci-dessus permettent de constater que les impôts et taxes prélevés sur les biens et services sont en nette progression sur la période de 2006 à 2010.

**I.2.2.1. Des impôts généraux sur les biens et les services (Compte 7141).**

Selon le Plan Budgétaire et Comptable de l'Etat, les impôts généraux sur les biens et services comprennent la taxe de transaction, l'impôt sur la vente et la TVA, la taxe hôtelière et touristique, ainsi que les diverses autres taxes assimilées. Le tableau ci-après retrace les réalisations par rapport aux prévisions.

**Tableau 9: Impôts généraux sur les biens et services**

Comptes	Intitulés	Prévisions 2010	Réalizations 2010	Taux de réalisation (%)
71411	Taxe de transaction	99 011 284 185	71 899 118 615	72,6
71412	Impôt sur la vente/TVA intérieur		59 263 407 194	-
71414	Taxe hôtelière et touristique	577 800 000	4 750	0,0
71418	Autres		188 845 774	-
	<b>Total</b>	<b>99 589 084 185</b>	<b>131 351 376 333</b>	<b>131,9</b>

**Source :** PLR 2010.

De ce tableau, il y a lieu de constater que, au cours de l'exercice 2010, la réalisation des taxes générales sur les biens et services a atteint un niveau satisfaisant (131,9% par rapport aux attentes).

En effet, pour l'exercice sous revu, les recettes d'impôts généraux sur les biens et services ont totalisé 131.351.376.333 FBU alors que le montant des prévisions avait été arrêté à 99.589.084.185 FBU.

La perception de la TT s'est poursuivie alors que la loi n°1/12 du 17 février 2009 portant institution de la taxe sur la valeur ajoutée en remplacement de la TT fixe le premier juillet 2009 comme date de mise en vigueur. Même si celle-ci a continué à être perçue en 2010 (72,6% des prévisions), c'était un recouvrement de la TT de 2009.

Quant aux recettes au titre de la TVA intérieure, elles ont été réalisées à hauteur de 59.263.407.194 FBU alors qu'il n'y avait pas eu de prévisions.

La Cour constate que :

- l'absence de prévision pour 2010 au niveau de la TVA alors que cette dernière a été instituée par la loi.
- la taxe hôtelière et touristique instaurée par la loi n°1/10 du 11/07/2008, a été collectée à hauteur de 4750 FBU contre une prévision 577.800.000 FBU ce qui dénote un manque de diligence dans la collecte de cette taxe.

*La Cour recommande de veiller à l'application rigoureuse de la loi aussi longtemps qu'elle est en vigueur.*

#### **I.2.2.2. Des accises (Compte 7142)**

Les recettes des accises proviennent généralement des taxes sur la consommation du tabac, des bières et limonades, du sucre, des poissons vendus, du carburant et celles payées par les abonnés de la télédistribution.

Le tableau ci-dessous donne le détail des recettes perçues au cours de l'exercice 2010.

**Tableau 10: Recettes des accises en FBU**

Comptes	Intitulés	Prévisions 2010	Réalisations 2010	Taux de réalisation (%)
714210	T/Consommation tabac	2 628 697 729	3 644 915 376	138,7
714220	T/Consommation Bière et limonade.	47 198 034 333	37 506 358 827	79,5
714230	T/Consommation de sucre	4 400 000 000	4 840 805 959	110,0
714240	T/Poisson vendu	972 000	2 197 200	226,1
714250	T/Abonnés à la télédistribution	64 800 000		0,0
714260	T/Consommation carburant	10 613 876 111	12 109 289 508	114,1
714280	Autres		2 131 057 296	-
714290	Remboursements et dégrèvement		367 046	-
<b>Total</b>		<b>64 906 380 173</b>	<b>60 234 991 212</b>	<b>92,8</b>

**Source :** BGC 2010

A la lecture du tableau ci-dessus, il s'avère que les réalisations des recettes des accises se sont élevées à 92,80% du montant de 64 906 380 173 FBU qui avait été inscrit au budget de 2010. Cependant, la taxe sur la télé distribution, quoique budgétisée n'a connu aucune réalisation au cours de cette même année.

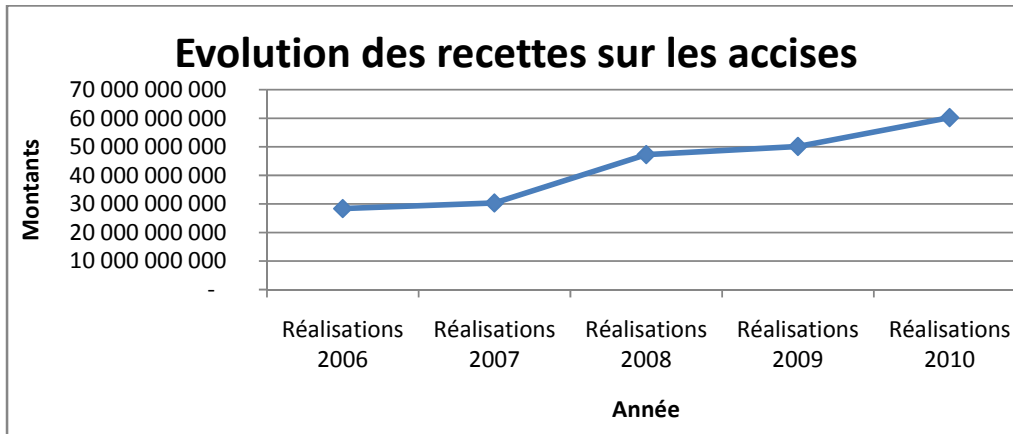
### **Evolution des recettes des accises**

Le tableau et le graphique ci-dessous retracent les grandes tendances des recettes des accises au cours de ces cinq dernières années

**Tableau 11: Evolution des recettes sur les accises de 2006 à 2010**

Comptes	Intitulés	Réalisations 2006	Réalisations 2007	Réalisations 2008	Réalisations 2009	Réalisations 2010
714210	T/Consommation tabac	1 828 772 932	1 920 705 922	2 472 010 229	3 028 505 051	3 644 915 376
714220	T/Consommation Bière et limo.	26 408 344 181	28 400 301 767	41 030 657 072	40 405 406 468	37 506 358 827
714230	T/Consommation de sucre	121 074 036	50	3 325 244 281	919 678 795	4 840 805 959
714240	T/Poisson vendu	770 200	805 600	1 504 000	1 993 100	2 197 200
714250	T/Abonnés à la télédistribution	-	-	441 200 138		
714260	T/Consommation carburants				5 766 818 629	12 109 289 508
714280	Autres					2 131 057 296
714290	Remboursements et dégrèvement					367 046
<b>Total</b>		<b>28 358 961 349</b>	<b>30 321 813 339</b>	<b>47 270 615 720</b>	<b>50 122 402 043</b>	<b>60 234 991 212</b>

**Source** : Rapports de la Cour des Comptes (de 2006 à 2009) et la BGC 2010

**Graphique3: Evolution des recettes sur les accises**

Le tableau ainsi que le graphique ci-dessus indiquent que les recettes sur les accises ont régulièrement progressé entre 2006 et 2010.

**I.2.2.3.Des taxes sur la permission d'utilisation de biens ou d'exercice d'activités (Compte 7144)****Tableau 12: Taxes sur permis d'utilisation des biens ou d'exercice d'activités**

Comptes	Intitulés	Prévision 2010	Réalisation 2010	Taux de réalisation (%)
714410	Taxes sur véhicules à moteur	<b>1 839 900 000</b>	<b>2 948 072 491</b>	160,2
7144100	Taxe sur les véhicules et embarcations à moteur		29 272 934	
7144110	Permis de conduire	39 900 000	68 490 877	171,7
7144180	Autres	600 000 000	577 400 576	96,2
7144181	Autres (dont renouvellement plaque)	1 200 000 000	2 272 908 104	189,4
<b>71442</b>	<b>Autres taxes</b>	<b>69 688 259</b>	<b>88 936 638</b>	<b>127,6</b>
7144210	Permis de pêche	2 138 400	0	0,0
7144230	Permis de coupe de bois	23 760 000	21 351 486	89,9
7144240	Taxe d'abattage des animaux	10 000 000	24 548 621	245,5
7144250	Permis de travail	33 789 859	35 618 096	105,4
7144280	Autres permis	447 463 593	7 418 435	1,7
<b>Total</b>		<b>2 357 051 852</b>	<b>3 037 009 129</b>	<b>128,8</b>

**Source :** PLR 2010.

A la lecture de ce tableau, il s'affiche une performance des réalisations au niveau des taxes perçues pour cette catégorie d'impôts. Cette performance est imputable principalement aux impôts et taxes en rapport avec :

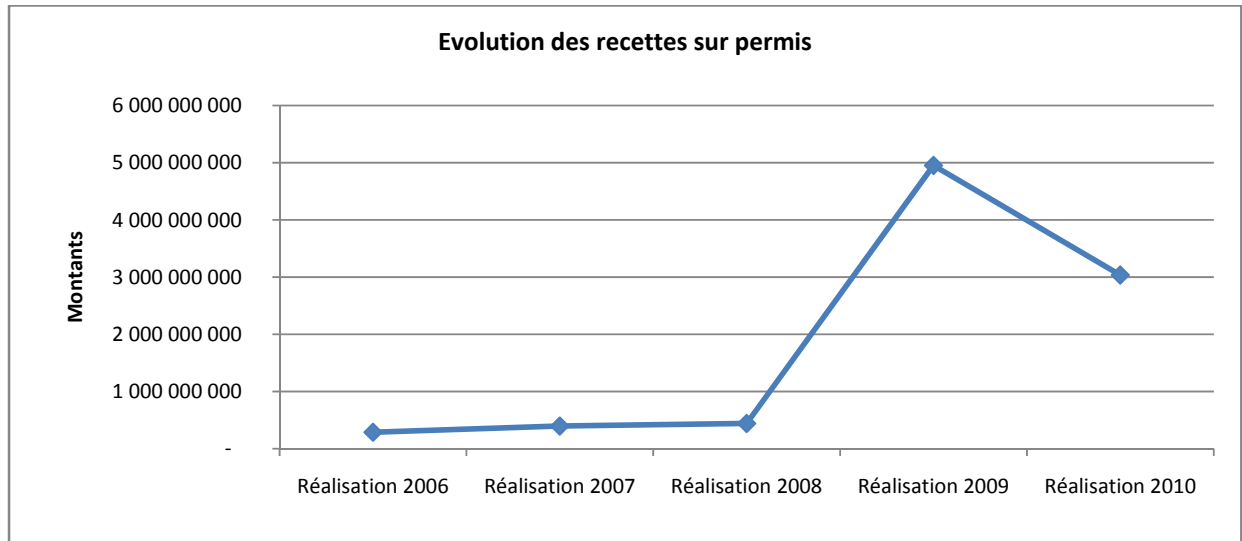


- Les véhicules et embarcations à moteur : 160,2 % ;
- L'abattage des animaux : 245,5% ;
- Les permis de conduire : 171,7% ;
- Autres dont renouvellement des plaques : 189,4% ;
- Les diverses autres taxes : 127,6%.

**Tableau 13: Evolution des recettes sur permis d'utilisation des biens ou d'exercice des activités de 2006 à 2010**

Comptes	Intitulés	Réalisation 2006	Réalisation 2007	Réalisation 2008	Réalisation 2009	Réalisation 2010
714410	Taxe sur véhicules à moteur	129 572 675	113 408 000	233 326 991	4 704 383 814	<b>2 948 072 491</b>
7144110	Permis de conduire	20 700 000	52 639 000	67 510 000	62 281 000	68 490 877
7144180	Autres	83 518 555	95 965 521	87 337 375	131 045 382	577 400 576
7144181	Autres (dont renouvellement plaque)	-	-	-	-	2 272 908 104
<b>71442</b>	<b>Autres taxes</b>	<b>54 575 573</b>	<b>133 424 656</b>	<b>53 025 772</b>	<b>54 889 377</b>	<b>88 936 638</b>
7144210	Permis de pêche	1 089 000	1 150 000	-	-	0
7144230	Permis de coupe de bois	36 769 127	2 788 404	15 497 755	6 669 756	21 351 486
7144240	Taxe d'abattage des animaux	1 940 000	2 016 700	2 902 900	2 500 200	24 548 621
7144250	Permis de travail	12 060 946	120 237 990	30 896 187	44 360 363	35 618 096
7144280	Autres permis	2 716 500	7 231 562	3 728 930	1 359 058	7 418 435
<b>Total</b>		<b>288 366 803</b>	<b>395 437 177</b>	<b>441 200 138</b>	<b>4 952 599 573</b>	<b>3 037 009 129</b>
Taux de variation (%)		-	<b>37,13</b>	<b>11,57</b>	<b>1022,53%</b>	<b>-39,27%</b>

**Source** : Rapports de la Cour des Comptes (de 2006 à 2009) et PLR 2010.

**Graphique 4: Evolution des recettes sur permis d'utilisation**

Le rapprochement des performances de l'exercice 2010 permet de constater que les réalisations de l'exercice sous revue sont en retrait de 39,3% par rapport à celles de 2009.

**I.2.3. Des taxes sur le commerce extérieur (Compte 715)**

Pour l'exercice 2010, cette catégorie d'impôts et taxes comprend les droits de douane et autres droits d'importation, les taxes à l'exportation, les recettes de compensation COMESA ainsi que les divers autres impôts et taxes sur le commerce extérieur et les transactions internationales.

**1° Des réalisations de l'exercice 2010**

Le tableau ci-dessous présente les réalisations pour les principales rubriques de cette catégorie d'impôts :

**Tableau 14: Recettes de taxes sur le commerce extérieur en FBU**

Compte	Intitulés	Prévisions 2010	Réalisations 2010	Taux de réalisation (%)
7151	Droits de douane à l'importation	52 508 707 554	35 209 758 630	67,1
7152	Taxes à l'exportation		72 569 998	
7153	Compensation COMESA	12 760 000 000		0,0
7158	Autres impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	3 731 234 020	4 192 894 110	112,4
	<b>Total</b>	<b>68 999 941 574</b>	<b>39 475 222 738</b>	<b>57,2</b>

**Source :** PLR 2010 et BGC 2010

Pour cette rubrique dont 68.999.941.574 FBU étaient inscrits au budget 2010, les encaissements n'ont pas dépassé 39.475.222.738 FBU, soit 57,2% des prévisions.

La lecture du tableau ci-haut permet de constater que, outre la taxe à l'exportation qui n'était pas inscrite au budget mais qui a été réalisée pour un montant de 72.569.998 FBU, les autres produits ont été générés par les droits de douanes à l'importation (35.209.758.630 FBU) ainsi que les divers impôts sur le commerce extérieur (4.192.894.110FBU).

## 2° : De l'évolution des recettes des taxes sur le commerce extérieur

**Tableau 15: Evolution des recettes d'impôt sur le commerce extérieur en FBU**

Comptes	Intitulés	Réalisations 2006	Réalisations 2007	Réalisations 2008	Réalisations 2009	Réalisations 2010
7151	Droits de douane & autres droits	25 091 185 322	24 220 924 570	33177223732	30 357 811 864	35 209 758 630
7152	Taxes à l'exportation	94 584 875	117 110 689	146319545	72 222 940	72 569 998
7154	Bénéfice de change	25 458	409 771	549376309	213 691 014	-
7158	Autres impôts /commerce extérieur	735 405 308	1 693 604 391	1884262914	3 738 899 460	4 192 894 110
7157	Recettes directement affectées	4 950 450 020	5 398 650 268	5 040 688 284	10 133 348 309	
<b>Total</b>		<b>30 871 650 983</b>	<b>31 430 699 689</b>	<b>40 797 870 784</b>	<b>44 515 973 587</b>	<b>39 475 222 738</b>
<b>Variation en %</b>		-	<b>1,81%</b>	<b>29,80%</b>	<b>9,11%</b>	<b>-11,32%</b>

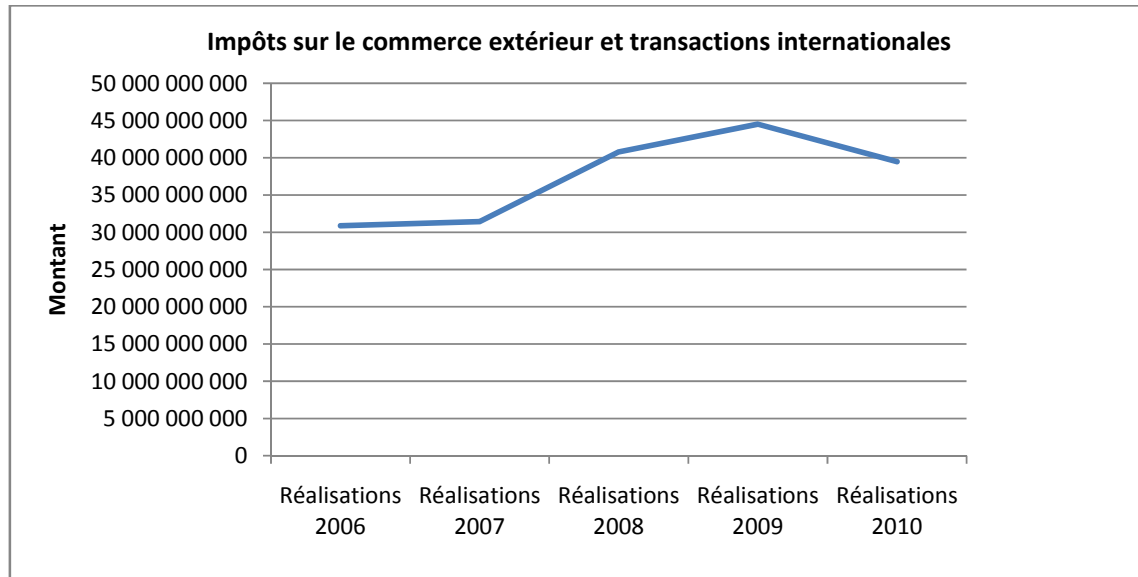
**Source :** Rapports de la Cour des Comptes (de 2006 à 2009) et PLR 2010.

*Pour cette année, la Cour constate que les recettes directement affectées n'ont pas été distinguées des autres rubriques pour dire que les recettes qui ont servi à alimenter les fonds se trouvent dans les autres impôts sur le commerce extérieur.*

*La Cour recommande leur isolément pour les exercices ultérieurs.*

Le graphique ci-après illustre l'évolution des recettes de l'impôt sur le commerce extérieur :

### Graphique 5: Evolution de l'impôt sur le commerce extérieur et transactions internationales



Du tableau et du graphique ci-dessus, il est à constater que les recettes d'impôts et taxes sur le commerce extérieur collectées au cours de l'exercice 2010 sont en régression par rapport à celles des deux dernières années (2008 et 2009).

Par rapport à 2009, ces recettes s'inscrivent en baisse de 11,3% ; due à l'application du TEC sur le commerce extérieur qui a causé un impact négatif sur les recettes au moment où les recettes dites de « **compensation COMESA** » prévues pour un montant de 12 760 000 000 de FBU n'ont pas été encaissées en 2010.

*La Cour constate qu'une importante recette dite « compensation COMESA » qui devait jouer un effet compensatoire au titre de la perte importante des recettes due à l'adoption et à l'application du TEC au niveau des ensembles économiques de la sous-région auxquels le Burundi a adhéré (COMESA et EAC), n'a pas été collectée en 2010. A ce propos, les services du ministère des finances ont informé la Cour que cette recette a été encaissée en 2011 sans toutefois fournir à la Cour des comptes les preuves à l'encaissement.*

## I.2.4. Des exonérations (Compte 76)

### 1° Des réalisations des exonérations

La loi de finances 2010 a prévu, à l'instar de l'exercice 2009, les exonérations en recettes et en dépenses pour un montant de 20 000 000 000 FBU. Pour l'exercice 2010, elles ont été réalisées à hauteur de 18 257 646 965 FBU en recettes et de 15 309 430 698 FBU en dépenses.

### 2° De l'évolution des exonérations

Le tableau qui suit montre l'évolution des exonérations accordées de 2008 à 2010.

**Tableau 16: Exonérations accordées de 2008 à 2010 en FBU**

Comptes	Intitulés	Exonérations de 2008 en FBU	Exonérations de 2009 en FBU	Exonérations de 2010 en FBU
761	Impôts sur les revenus, les bénéfices et gains en capital exonérés	30 223 389	9 875 809	
764	Impôts sur les biens & services exonérés	918 027 233	1 397 491 201	2 172 518 180
765	Impôts sur le commerce extérieurs exonérés	44 383 095 296	39 193 782 349	16 085 128 785
766	Autres produits fiscaux exonérés	950 239	106 782 646	
<b>Total</b>		<b>45 332 296 157</b>	<b>40 707 932 005</b>	<b>18 257 646 965</b>

**Source :** PLR et BGC 2008, 2009 et 2010.

Par rapport aux exonérations accordées en 2009, le niveau d'exonérations fiscales en 2010 s'inscrit en deçà avec un écart de 22 450 285 040 FBU (40 707 932 005 FBU contre 18 257 646 965 FBU).

Le rapprochement entre le compte n°76 « **Impôts et taxes exonérés** » qui enregistre en produits les exonérations et le compte n°667 « **Exonérations accordées** » qui enregistre en charge les mêmes montants des exonérations accordées, laisse dégager un écart de 2 948 216 267 FBU étant donné que les deux comptes présentent des soldes différents.

En effet, le compte n°76 « **Impôts et taxes exonérés** » présente un solde créditeur de 18 257 646 965 tandis que le compte n° 667 « **Exonérations accordées** » affiche un solde débiteur de 15 309 430 698 FBU, ce qui paraît anormal.

Mais pour le Ministre des Finances, « c'est normal parce que, en plus des chèques accordés et encaissés au cours de l'Exercice, on enregistre comme recettes les chèques encaissés mais accordés au cours de l'Exercice précédent. En dépenses, on enregistre que des chèques accordés au cours de l'Exercice donné ».

La Cour relève que pour la gestion 2010, des efforts tendant à la maîtrise des exonérations ont été observés en témoigne le niveau de réalisation par rapport aux prévisions d'une part, et par rapport aux réalisations des années antérieures d'autre part.

*La Cour constate que les exonérations en recettes (18 257 646 965 FBU) et en dépenses (15 309 430 698 FBU) ne concordent pas, il y a un écart de 2 948 216 267 FBU.*

*La Cour recommande une concordance des soldes inscrits au crédit du compte n°76 et au débit du compte n°667.*

### I.3. Des recettes non fiscales (Compte 72)

Sont classés dans cette catégorie de recettes (ou produits) les revenus de la propriété (compte 721), les recettes provenant de la vente de biens et services (compte 722), les recettes des droits administratifs (compte 723), les produits des amendes et pénalités (compte 724) ainsi que les divers autres produits non fiscaux non connus à l'avance (compte 728).

#### 1° Des réalisations des recettes non fiscales

Au cours de l'exercice sous revue, les recettes non fiscales encaissées totalisent un montant de 30 636 930 906 FBU, ce qui représente un taux de réalisation de 124,4 % par rapport au montant de 24 638 520 125 FBU qui avait été inscrit au budget de 2010.

Le tableau ci-après récapitule les réalisations enregistrées pour les différentes composantes des recettes non fiscales.

**Tableau 17: Recettes non fiscales en FBU**

Comptes	Intitulés	Prévisions 2010	Réalisations 2010	Taux de réalisation
721	Revenus de la propriété	9 185 000 000	11 146 649 883	121,4%
722	Vente des biens et services	484535955	595 545 577	122,9%
723	Droits administratifs	8 909 350 288	17 437 766 278	195,7%
724	Amendes et pénalités	656 000 000	437 699 560	66,7%
	Produits divers non identifiés	4 403 633 882		0,0%
74	Produits financiers	1 000 000 000	1 019 269 608	101,9
<b>Total</b>		<b>24 638 520 125</b>	<b>30 636 930 906</b>	<b>124,4%</b>

**Source** :LF 2010, PLR et BGC 2010.

Le tableau ci-dessus s'inspirant de la LF et le PLR 2010 reprend, parmi les produits non fiscaux (compte principal 72), les produits financiers alors que le PBCE retrace ces derniers dans un autre compte principal à part (compte 74).

*La Cour constate que la LF et le PLR 2010 ne sont pas conformes à la structure du PBCE au niveau du traitement des produits financiers.*

*La Cour recommande que les produits financiers soient enregistrés dans une rubrique à part conformément au PBCE.*

Toujours, au regard du tableau ci-avant, l'on constate que, dans l'ensemble, les réalisations ont dépassé les prévisions de 24,4 % et les produits divers non identifiés, prévus pour 4 403 633 882 FBU, n'ont connu aucune réalisation. La performance au niveau des recettes non fiscales aurait été davantage très bonne s'il y avait eu de réalisations à ce niveau.

## 2° De l'évolution des recettes non fiscales

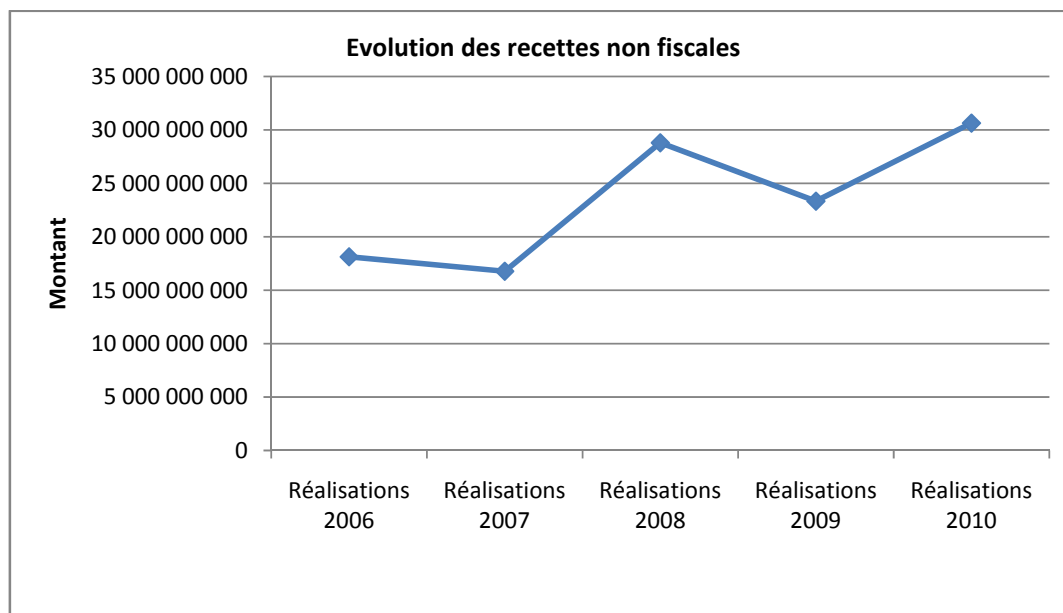
Comparée aux années antérieures, l'année 2010 présente une nette amélioration.

**Tableau 18: Evolution des recettes non fiscales**

Rubriques	Réalisations 2006	Réalisations 2007	Réalisations 2008	Réalisations 2009	Réalisations 2010
Recettes non fiscales	18 124 666 117	16 766 038 374	28 793 597 840	23 329 450 978	29 617 661 298
Variation en %	-	-7	72	-19	27

**Source :** Rapports de la Cour des Comptes et PLR 2010

**Graphique 6: Evolution des recettes non fiscales**



### I.3.1. Des revenus de la propriété (Compte 721)

#### Des réalisations des revenus de la propriété

Les recettes au titre des « revenus de la propriété » sont constituées de dividendes perçus par l'Etat en rémunération de ses titres de participation au capital des sociétés, des prélèvements sur les excédents des quasi-sociétés ainsi que des loyers.

Pour l'année 2010, les revenus de la propriété encaissés s'élèvent à 11 146 649 883 FBU contre 9 185 000 000 FBU de prévisions, ce qui représente un taux de réalisation de 121,4 %. Le tableau qui suit présente le détail des éléments constitutifs de ces recettes.

**Tableau 19: Recettes des revenus de la propriété.**

Comptes	Intitulés	Prévisions 2010 (FBU)	Réalisations 2010 (FBU)	Taux de réalisation (%)
7211	Dividendes	3 280 000 000	8 994 617 927	274,2
7212	Prélèvements sur les quasi-sociétés	3 100 000 000		0,0
7213	Loyers	2 805 000 000	2 152 031 956	76,7
<b>Total</b>		<b>9 185 000 000</b>	<b>11 146 649 883</b>	<b>121,4</b>

**Source :** PLR 2010.

Par ce tableau, il se dégage que le montant des revenus de la propriété pour l'exercice 2010 provient uniquement des dividendes (8 994 617 927 FBU) et des loyers (2 152 031 956 FBU); les prélèvements des excédents sur les quasi-sociétés n'ayant connu aucune réalisation, contrairement à l'année 2009 qui enregistre comme réalisation un montant de 2 930 049 866 FBU sur une prévision de 3 058 471 000 FBU.

#### I.3.1.1. De la situation des dividendes payées à l'Etat (Compte 7211)

**Tableau 20: Situation des dividendes payés à l'Etat**

Comptes	Intitulés	Prévisions 2010 (FBU) (I)	Réalisations 2010 (FBU) (II)	Taux de réalisation (%)
72111	Dividendes de la BRB			
72112	Dividendes des autres institutions financières	180 000 000	286 661 734	159,3
72113	Dividendes des entreprises non financières	3 100 000 000	8 707 956 193	280,9
<b>Total</b>		<b>3 280 000 000</b>	<b>8 994 617 927</b>	<b>274,4</b>

**Source :** LF et PLR 2010.

Au regard de ce tableau, les dividendes payés à l'Etat ont connu une bonne performance puisque les prévisions ont été dépassés de 174,4%. Ce sont les dividendes qui proviennent uniquement des autres institutions financières et des entreprises non financières.

Pour l'exercice 2010, il est à constater que l'Etat n'a rien reçu comme dividendes en provenance de la BRB. Pourtant, l'année 2009 a connu une réalisation de dividendes à



hauteur de 3 758 654 211 FBU contre les prévisions de 8 000 000 000 FBU, soit un taux d'exécution de 47,0%.

Cette situation résulte de la mise en application de la loi n°1/34 du 02 décembre 2008 portant statuts de la BRB en son article 71 qui dispose que « si le résultat ainsi dégagé est bénéficiaire et aussi longtemps que le total du capital et de la réserve générale est inférieur à 10% des actifs de la Banque Centrale, la totalité est affectée à la réserve générale. Une fois que ce ratio de 10% est atteint, (...). Le solde est versé sur le compte courant du Trésor ».

### I.3.1.2. Loyers payés à l'Etat (Compte 7213)

Les loyers encaissés par l'Etat au cours de l'exercice 2010 totalisent un montant 2.152.031.956 FBU sur une prévision de 2.805.000.000 FBU, soit une réalisation de 76,7%. Comme le montre le tableau ci-dessous, ces recettes proviennent de la location de terrains, des revenus et redevances de carrières ainsi que des redevances domaniales.

**Tableau 21: Situation des loyers payés à l'Etat**

Comptes	Intitulés	Réalisations 2009	Prévisions 2010 (FBU)	Réalisations 2010 (FBU)	Taux de réalisation (%)
72131	Location terrains	115 258 635	240 000 000	166 216 294	69,3
72132	Revenus et redevance des carrières	372 557 539	765 000 000	435 750 459	60,0
72133	Redevances domaniales	1 678 913 326	1 800 000 000	1 550 065 203	86,1
<b>Total</b>		<b>2 166 729 500</b>	<b>2 166 729 500</b>	<b>2 152 031 956</b>	<b>76,7</b>

**Source :** LF et PLR 2010.

Comparées aux prévisions, les recettes réalisées en 2010 accusent un taux d'exécution de 76,7%. Le tableau ci-dessus met en exergue une légère baisse des loyers à l'Etat par rapport à 2009. Cette diminution s'élève à 14 697 544 FBU.

### I.3.1.3. Recettes sur les ventes de biens et services

Budgétisées à hauteur de 484.535.955 FBU, les recettes encaissées sur la vente des biens et services au cours de l'exercice 2010 ont totalisé un montant de 595.545.577 FBU, soit un taux de réalisation de 122,9%.

Le tableau ci-après donne le détail sur la provenance de ces recettes :

**Tableau 22: Des réalisations de recettes sur ventes des biens et services.**

Comptes	Intitulés	Prévisions 2010 (FBU)	Réalisations 2010 (FBU)	Taux de réalisation (%)
7221	Location d'immeubles	160 000 000	4 562 126	2,9
7222	Ventes de matériel et meubles réformés	150 000 000	222 749 387	148,5
7223	Ventes d'imprimés et de documentation	148 335 955	225 402 796	151,9
7224	Vente du bulletin officiel du Burundi		2 000	
7225	Prestations des services de santé	16 200 000	127 170 761	785,0
7226	Prestations des services vétérinaires	10 000 000	15 658 507	156,6
<b>Total</b>		<b>484 535 955</b>	<b>595 545 577</b>	<b>122,9</b>

Source : PLR 2010.

Il ressort de ce tableau que les réalisations des recettes sur la vente des biens et services ont atteint un niveau d'exécution de 122,9% en dépit des contreperformances enregistrées pour les recettes provenant des locations des immeubles (2,9% des prévisions).

### I.3.2. Des droits administratifs (Compte 723)

Les droits administratifs perçus au cours de l'exercice 2010 s'élèvent à 17.437.766.278 FBU contre des prévisions de 8.909.350.288 FBU, ce qui correspond à un taux de perception de 195,7%.

Le tableau ci-dessous donne le détail des différents types de recettes sur droits administratifs ainsi que le niveau de performance atteint pour chacun d'eux :

**Tableau 23: Recettes des droits administratifs**

Comptes	Intitulés	Prévisions 2010 (FBU)	Réalisations 2010 (FBU)	Taux de réalisation
7231	Droits de visas, passeports et séjours	4 660 936 000	2 987 311 522	64,1%
7232	Droits et permis sur l'exercice d'activité.	792 350 400	10 668 287 906	1346,4%
7233	Divers droits et redevances	3 456 063 888	3 782 166 850	109,4%
<b>Total</b>		<b>8 909 350 288</b>	<b>17 437 766 278</b>	<b>195,7%</b>

Source : Budget, PLR et BGC 2010.

Malgré une performance générale pour toute la rubrique « **droits administratifs** », les réalisations pour certaines recettes (en dessous de 50%) ont contrarié cette performance comme le montre le tableau ci-après qui fait le détail de ces droits.

**Tableau 24: Relevé des recettes des droits administratifs à faible réalisation**

Compte	Intitulé	Prévision 2010	Réalisations 2010	Taux de réalisation
7231400	Autres (Renouvellement des passeports)	2 000 000 000		0,0%
7232300	Permis de sortie des bateaux certifié de navigabilité	20 000 000	2 671 600	13,4%
7232600	Licence pour débit de boissons	180 000 000	14 269 500	7,9%
7233100	Dépôt et publication d'une marque	5 000 000	1 105 221	22,1%
7233200	Droit de contentieux (justice)	100 000 000	47 016 724	47,0%
7233300	Procès verbaux d'accidents de la route	25 000 000	2 076 345	8,3%
7233700	Redevance sur attestations fiscales (fonds spécial Impôts)	400 000 000	181 020 000	45,3%

Source : Tableau élaboré par la Cour à base de la LF et la BGC 2010.

### I.3.3. Des amendes et pénalités (Compte 724)

Le tableau ci-dessous détaille les éléments constitutifs des recettes des amendes et pénalités.

**Tableau 25: Recettes des amendes, pénalités et confiscations**

Comptes	Intitulés	Prévisions 2010 (FBU)	Réalisations 2010 (FBU)	Taux de réalisation
724100	Infractions à la réglementation routière	600 000 000	344 781 861	57,5%
724200	Infractions à la réglementation commerciale	15 000 000	11 674 568	77,8%
724300	Amendes judiciaires	31 000 000	14 558 910	46,9%
724800	Autres	10 000 000	66 684 221	666,8%
<b>Total</b>		<b>656 000 000</b>	<b>437 699 560</b>	<b>66,7%</b>

Source : LFetPLR 2010.

Au regard de ce tableau, les recettes provenant des amendes et pénalités totalisent un montant de 437.699.560 FBU, représentant un taux de réalisation de 66,7% par rapport aux prévisions budgétaires de 656 000 000 FBU.

La Cour constate que la rubrique « autres » a connu un taux d'exécution très important à hauteur de 666,8%.

Aussi, le Ministre des Finances crée de nouvelles rubriques dans le souci de collecter de nouvelles recettes qui n'apparaissent pas dans le PBCE avec des numéros de compte spécifiques. Et comme conséquence, la rubrique autre s'en trouve gonflée.

#### I.4. Des dons (Compte 73)

Pour l'exercice 2010, les recettes attendues des donateurs avaient été budgétisées pour un montant de 356.631.837.580 FBU dont 167 505 202 000 FBU pour les dons budgétaires/dons courants et 189 126 637 580 FBU pour les dons en capital ou les dons sur projets avec financements extérieurs.

Ces ressources extérieures (les dons) représentent 49,09% des ressources totales du budget 2010.

##### 1°De la réalisation des dons

Le tableau ci-dessous reprend les prévisions ainsi que les réalisations de ces dons :

**Tableau 26: Recettes de dons**

Comptes	Intitulés	Prévisions 2010 (FBU)	Réalisations 2010 (FBU)	Taux de réalisation
731	Dons courants	167 505 200 000	217 824 442 768	130,0%
732	Dons en capital	189 126 637 580	37 463 492 144	19,8%
<b>Total</b>		<b>356 631 837 580</b>	<b>255 287 934 912</b>	<b>71,6%</b>

**Source :** LF2010, PLR et BGC 2010

##### 2°De l'évolution des dons

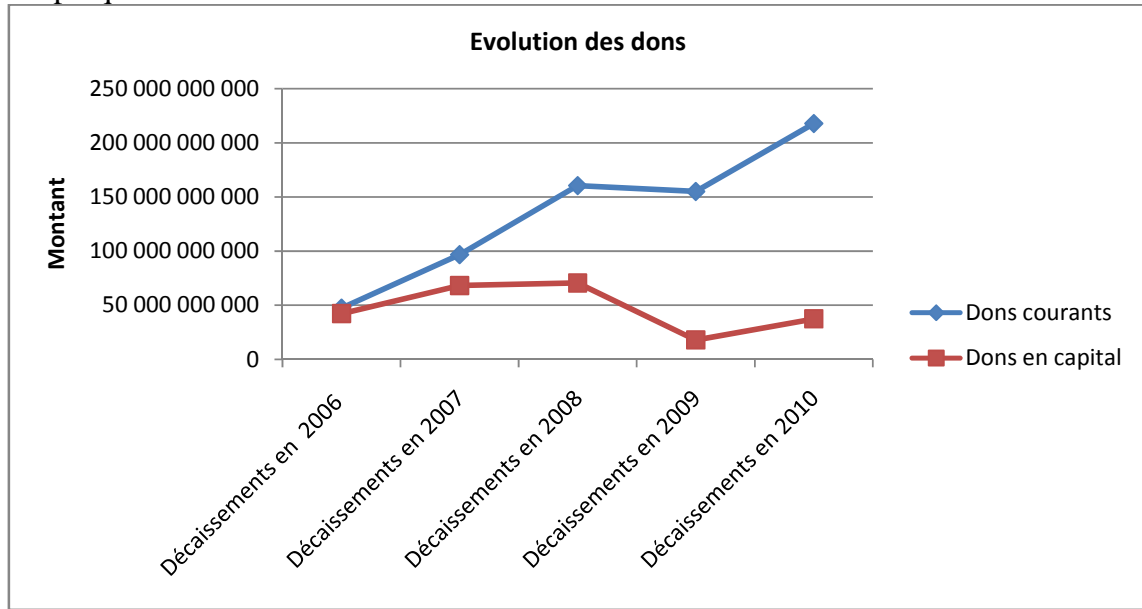
Le tableau et le graphique ci-dessous illustrent l'évolution des recettes en dons au cours des cinq dernières années :

**Tableau 27: Evolution des recettes de dons au cours des 5 dernières années en FBU**

Dons	Décaissements en 2006	Décaissements en 2007	Décaissements en 2008	Décaissements en 2009	Décaissements en 2010
Dons courants	47 332 830 144	96 763 475 332	160 476 080 003	155 048 933 674	217 824 442 768
Dons en capital	42 355 133 656	68 205 286 178	70 615 172 362	17 996 950 794	37 463 492 144
<b>Total</b>	<b>89 687 963 800</b>	<b>164 968 761 510</b>	<b>231 091 252 365</b>	<b>173 045 884 468</b>	<b>255 287 934 912</b>
<b>Variation en %</b>	-	<b>83,9%</b>	<b>40,1%</b>	<b>-25,1%</b>	<b>47,5%</b>

**Source :** Rapports de la Cour des Comptes et BGC 2010.

Graphique 7: Evolution des dons de 2006 à 2010



Ainsi, comparées aux exercices antérieurs, les réalisations des dons sont en nette progression.

#### I.4.1. Des dons budgétaires (compte 731)

**Tableau 28: Ventilation des dons courants selon l'origine**

Comptes	Intitulés	Prévisions 2010 (FBU)	Réalisations 2010 (FBU)	Taux de réalisation
7311	Dons courants reçus des bailleurs bilatéraux	28 840 000 000	2 564 899 873	8,9%
7312	Dons courants reçus des organisations internationales	138 665 200 000	171 287 460 578	123,5%
7313	Dons PPTE(Intérêts)		43 972 082 317	
<b>Total</b>		<b>167 505 200 000</b>	<b>217 824 442 768</b>	<b>130,0%</b>

**Source** : Loi de Finances et BGC 2010.

Les recettes inscrites au budget 2010 au titre des « dons budgétaires » de partenaires bilatéraux (28.840.000.000 FBU) et des organisations internationales (138.665.200.000 FBU) ont été réalisées à hauteur de 217.824.442.768 FBU dont 2.564.899.873 FBU des partenaires bilatéraux, 171.287.460.578 FBU des organisations internationales et 43.972.082.317 FBU des bonifications d'intérêts dans le cadre de l'allègement de la dette (IPPTE).

#### I.4.2. Des dons sur projets avec financements extérieurs (compte 732)

Pour le budget 2010, ces dons étaient attendus à hauteur de 189.126.637.580 FBU, en provenance des donateurs bilatéraux pour un montant de 19.775.498.640 FBU et des organisations internationales pour un montant de 169.351.138.940 FBU.

Le tableau ci-après donne le détail des dons des partenaires du Burundi ainsi que le degré de concrétisation des promesses faites au pays.

**Tableau 29: Ventilation des dons en capital selon l'origine**

Comptes	Intitulés	Prévisions 2010 (FBU)	Réalisations 2010 (FBU)	Taux de réalisation(%)
7321	Dons en capital reçus des administrations publiques (bilatérales)	19 775 498 640	15 088 322 311	76,3
7322	Dons en capital reçus des organisations internationales	169 351 138 940	22 375 169 833	13,2
<b>Total</b>		<b>189 126 637 580</b>	<b>37 463 492 144</b>	<b>19,8</b>

**Source :** LF 2010etPLR 2010.

Du tableau ci-avant, la Cour constate que le taux de réalisation des dons en capital est très faible (19,8%) lié au fait que les promesses des organisations internationales (169 351 138 940 FBU) ont connu une exécution faible, ce qui a un impact négatif sur la réalisation des projets de développement.

En revanche, les dons obtenus des partenaires bilatéraux s'élèvent à 15 088 322 311FBU, soit 76,3% des promesses faites.

*La Cour constate qu'il y a un faible taux de réalisation des dons en capital. Cela compromet l'exécution des programmes d'investissement, source de richesse et voie incontournable de lutte contre la pauvreté.*

*La Cour recommande de mobiliser les financements suffisants et de les orienter vers les secteurs porteurs de croissance.*

#### I.5. Des produits financiers (compte 74)

Inscrits au budget de l'exercice 2010 pour un montant de 1 000 000 000FBU, les produits financiers encaissés au cours de l'exercice sous revue ont totalisé un montant de 1 019 269 608 FBU, ce qui correspond à un taux de réalisation de 101,9%.

Le tableau ci-dessous détaille la provenance de ces recettes :

**Tableau 30: Des prévisions et des réalisations des produits financiers**

Comptes	Intitulés	Prévisions 2010 (FBU)	Réalisations 2010 (FBU)	Taux de réalisation
741	Intérêts des prêts et avances		65 682 400	
744	Gains de change	1 000 000 000	953 584 208	95,4%
748	Autres produits financiers		3 000	
<b>Total</b>		<b>1 000 000 000</b>	<b>1 019 269 608</b>	<b>101,9%</b>

**Source :** BGC 2010

Les produits financiers sont constitués des intérêts sur prêts et avances, les gains de change et les autres produits financiers. Ces ressources sont réalisées à hauteur de 101,9%, tiré essentiellement par la réalisation des gains de change à 95,4% ainsi que les intérêts sur prêts et avances qui, quoique non budgétisés, ont été réalisés à hauteur de 65 682 400 FBU.

### I.6. Des produits exceptionnels

Au titre des produits exceptionnels, les recettes enregistrées au cours de l'exercice 2010 totalisent 2 475 562 834 FBU, ce qui correspond à un taux de réalisation de 102,5 % par rapport au montant de 2 415 000 000 FBU qui était inscrit au budget de l'exercice.

Le tableau ci-dessous donne le détail sur la provenance de ces produits exceptionnels ainsi que les réalisations enregistrées :

**Tableau 31: Réalisations des produits exceptionnels en FBU**

Comptes	Intitulés	Prévisions 2010	Réalisations 2010	Taux de réalisation
7811000	Cessions de terrains ou bâtiments		168 000	
7820000	Produits de la liquidation des entreprises publiques	200 000 000	86 140 969	43,1%
7830000	Produits de la privatisation des entreprises publiques	2 000 000 000	0	0,0%
7840000	Titres de créances annulés ou atteints par la prescription		7000	
	Récupération des fonds détournés et malversations	215 000 000		0,0%
7880000	Autres		2 389 246 865	
<b>Total</b>		<b>2 415 000 000</b>	<b>2 475 562 834</b>	<b>102,5%</b>

**Source :** Budget 2010 et BGC 2010.

## II. DES CHARGES DU BUDGET GENERAL DE L'ETAT, EXERCICE 2010

Selon le Projet de Loi de Règlement, exercice 2010, les charges du Budget Général de l'Etat, prévues pour 863 059 645 685 FBU, ont été réalisées à 695 079 138 370 FBU dont 541 786 183 482 FBU de dépenses courantes et 153 292 954 888 FBU de dépenses en capital et prêts nets.

### II.1. Aperçu général sur l'exécution des charges du budget 2010.

**Tableau 32: Niveau de réalisation des charges du Budget Général de l'Etat en 2010 et leur évolution de 2009 à 2010**

Charges du budget	Réalisations 2009	Prévisions 2010	Réalisations 2010	Taux de réalisation 2010	Variation 2010/2009 (en %)
Salaires et primes	183 914 464 575	212 411 696 196	233 930 165 923	110,1	27,2
Autres biens et services	107 227 307 197	98 000 239 534	105 724 832 473	107,9	-1,4
Contributions aux organismes internat.	6 539 257 957	6 245 497 257	10 903 140 309	174,6	66,7
Transferts aux ménages	44 473 512 347	33 144 424 932	32 654 269 431	98,5	-26,6
Subsides et subventions	50 530 880 629	88 637 607 479	96 990 847 340	109,4	91,9
Imprévus	-	8 124 000 000	-	0,0	-
Exonérations	44 603 718 075	20 000 000 000	15 309 430 698	76,5	-65,7
<b>S/Total Biens et services</b>	<b>437 289 140 780</b>	<b>466 563 465 398</b>	<b>495 512 686 174</b>	<b>106,2</b>	<b>13,3</b>
Versements d'intérêts extérieurs	11 459 832 999	12 471 257 089	10 538 124 986	84,5	-8,0
Versements d'intérêts intérieurs	25 946 228 183	17 758 464 484	26 244 733 884	147,8	1,2
<b>S/Total versements d'intérêts</b>	<b>37 406 061 182</b>	<b>30 229 721 573</b>	<b>36 782 858 870</b>	<b>121,7</b>	<b>-1,7</b>
F.R.N.	7 209 465 126	5 317 747 995	8 041 407 191	151,2	11,5
F.S.S.C.	-	4 845 195 768	-	0,0	-
Fonds social carburant	-	790 000 000	-	0,0	-
Autres fonds	1 361 603 702	-	1 449 231 247	-	6,4
<b>S/Total Dépenses des fonds</b>	<b>8 571 068 828</b>	<b>10 952 943 763</b>	<b>9 490 638 438</b>	<b>86,6</b>	<b>10,7</b>
<b>TOTAL DEPENSES COURANTES</b>	<b>483 266 270 790</b>	<b>507 746 130 734</b>	<b>541 786 183 482</b>	<b>106,7</b>	<b>12,1</b>
Dépenses en capital sur budget national	59 468 296 005	107 193 174 393	76 898 753 251	71,7	29,3
Sur tirages sur dette directe	16 595 981 813	59 993 702 978	42 906 841 539	71,5	158,5
Sur dons en capital	18 996 351 878	189 126 637 580	37 463 492 144	19,8	97,2
Sur tirages sur prêts rétrocedés	-	-	-	-	-
Recouvrement de prêts rétrocedés	-1 117 112 642	-1 000 000 000	-3 976 132 046	397,6	255,9
<b>TOTAL DEPENSES EN CAPITAL ET PRETS NETS</b>	<b>93 943 517 054</b>	<b>355 313 514 951</b>	<b>153 292 954 888</b>	<b>43,1</b>	<b>63,2</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>577 209 787 844</b>	<b>863 059 645 685</b>	<b>695 079 138 370</b>	<b>80,5</b>	<b>20,4</b>

**Source** : Rapport sur l'exécution budgétaire, exercice 2009, LF 2010 et PRL2010.



Il est à signaler tout d'abord que, par rapport à l'exercice 2009, il y a eu une nette évolution des charges de +117 869 350 526 FBU; soit +20,4%.

Au regard du tableau ci-avant, le taux de réalisation des charges est de 80,5%. Les dépenses courantes ont été réalisées avec un dépassement de 6,7% pendant que les dépenses en capital et prêts nets sont exécutées à hauteur de 43,1% seulement.

*La Cour constate qu'il y a eu dépassement des crédits accordés au niveau des dépenses courantes (507 746 130 734 FBU en prévisions contre 541 786 183 482 FBU en réalisations, soit 6,7%).*

*La Cour recommande l'exécution du Budget dans les limites des crédits autorisés par la loi de finances (art. 35 de la LF 2010).*

## **II.2. Des discordances des crédits budgétaires au niveau des Institutions et des Ministères.**

La comparaison des montants des crédits inscrits dans le PLR (classification administrative) à ceux inscrits dans la Loi de Finances, pour certaines institutions et ministères, dégage des discordances comme le montre le tableau ci-après.

**Tableau 33: Discordances de crédits inscrits dans la Loi de Finances et dans le PLR 2010**

Institution ou Ministère	Crédit selon la loi de Finances 2010	Crédit selon le PLR 2010 dans la classification administrative	Ecart
Présidence de la République	18 956 986 071	19 895 690 412	938 704 341
Première Vice Présidence	2 768 428 983	3 097 268 756	328 837 773
Deuxième Vice Présidence	1 067 816 552	1 816 511 507	748 694 955
Parlement	13 941 093 038	13 941 093 038	0
Ministère de l'Intérieur	4 056 222 414	11 004 734 313	6 948 511 899
Ministère de la Décentralisation et du Développement communal	1 743 014 314	1 743 014 314	0
Ministère de la Sécurité publique	44 881 992 980	45 935 805 371	1 053 812 391
Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale	20 842 972 399	25 800 116 678	4 957 144 279
Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants	70 377 124 054	74 193 637 181	3 816 513 127
Ministère des Finances	141 609 331 578	121 832 553 855	-19 776 777 723
Ministère de la Planification et de la Reconstruction	3 441 968 077	3 441 968 077	0
Ministère de la Justice et Garde des Sceaux	16 783 791 868	17 172 729 243	388 937 375
Ministère à la Présidence Chargé de la Bonne Gouvernance	2 497 315 804	2 521 498 928	24 183 124
Ministère de l'Information, de la	4 430 857 597	4 486 971 967	56 114 370

Communication et des Relations avec le Parlement			
Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité sociale	4 664 793 393	4 673 029 739	8 236 346
Ministère de la Communauté Est Africaine	1 419 337 834	1 539 337 834	120 000 000
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique	30 558 323 664	30 558 323 664	0
Ministère de l'Enseignement primaire et secondaire	136 462 006 941	136 462 006 941	0
Ministère de la Santé publique	63 512 077 128	63 512 077 128	0
Ministère de la lutte contre le SIDA	2 573 404 718	2 573 404 718	0
Ministère de la Solidarité	9 313 351 059	9 313 351 059	0
Ministère des Doits de la Personne Humaine et du Genre	377 870 974	697 739 628	319 868 654
Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture	2 065 063 039	2 132 280 128	67 217 089
Ministère de l'Enseignement des Métiers, de la Formation professionnelle	4 214 964 254	4 214 964 254	0
Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage	18 037 578 194	18 037 578 194	0
Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme	2 719 913 506	2 719 913 506	0
Ministère de l'Energie et des Mines	17 273 331 155	17 273 331 155	0
Ministère des Transports, Postes et Télécommunications	1 697 808 288	1 697 808 288	0
Ministère de l'Eau, de l'Environnement et de l'Aménagement et de l'Urbanisme	12 522 587 591	12 522 587 591	0
Ministère des Travaux publics et de l'Equipement	20 927 688 714	20 927 688 714	0
<b>Total</b>	<b>675 739 016 181</b>	<b>675 739 016 181</b>	<b>0</b>

**Source** : Loi de Finances 2010 et PRL 2010.

Par l'analyse des écarts ci dessus, le ministère des finances a connu une baisse de crédits qui s'élève à 19 776 777 723 FBU. En revanche, certains autres ministères et institutions ont enregistré des crédits supplémentaires par rapports aux crédits initialement accordés, le supplément de crédits totalisant le même montant (19 776 777 723 FBU) que les crédits décomptés de la ligne budgétaire du ministère des finances.

Les services de ce ministère contactés disent que ces modifications de crédits s'expliquent par les imprévus qui ont été répartis au cours de l'exercice à d'autres ministères d'une part et, par les dépenses communes financées sur la ligne budgétaire du ministère des finances d'autre part.

### II.3. DE LA GESTION DE LA LIGNE DES IMPREVUS.

La Loi Organique relative aux finances publiques indique en son article 20 que « dans la limite maximum de 2% des crédits du budget général de l'Etat, un crédit global pour couvrir les dépenses imprévisibles à caractère accidentel peut être prévu au budget du ministère des finances. En tant que de besoin, ce crédit est réparti en cours d'année, par ordonnance du ministre chargé des finances, entre les chapitres des budgets des ministères responsables de l'exécution de ces dépenses imprévisibles à caractère accidentel. Aucune dépense ne peut être imputée directement sur ce crédit global».

Un crédit de 8.124.000.000FB a été accordé par la Loi de Finances au titre d'imprévis pour la gestion 2010. Le tableau ci-après montre l'utilisation de cette ligne.

**Tableau 34: Dépenses relatives aux imprévues**

N°décision	origine	Destination	Montant en FBU
542/08/2010	Imprévis	Appui au CDFs	254 739 116
542/08/2010	Imprévis	Appui au Monitoring des droits de l'homme	64 347 867
542/09/2010	Imprévis	Remboursement dette COTEBU	98 500 000
542/12/2010	Imprévis	Achat carburant et lubrifiant secrétariat général du gouvernement	90 103 325
542/13/2010	Imprévis	Entretien charroi Deuxième vice- Présidence	77 272 136
542/14/2010	Imprévis	Achat carburant et lubrifiant Deuxième vice-Présidence	49 167 349
542/15/2010	Imprévis	Achat carburant et lubrifiant première vice-présidence	152 369 515
542/16/2010	Imprévis	Valise diplomatique	200 000 000
542/19/2010	Imprévis	Entretien des troupes, alimentation et habillement	374 153 086
542/18/2010	Imprévis	Service National de renseignement	300 000 000
542/24/2010	Imprévis	Service National de renseignement	300 000 000
542/25/2010	Imprévis	Site web du gouvernement	56 114 370
542/28/2010	Imprévis	Conférences et sommets	50 000 000
542/31/2010	Imprévis	Missions à l'étranger	11 849 541
542/32/2010	Imprévis	Missions à l'intérieur	3 300 000
542/33/2010	Imprévis	Missions à l'étranger	90 000 000
542/35/2010	Imprévis	Frais de réception secrétariat général du gouvernement	21 932 088
542/37/2010	Imprévis	Service National de renseignement	800 000 000
542/103/2010	Imprévis	Voyage à l'étranger	12 409 488
542/99/2010	Imprévis	Missions à l'étranger	19 565 869
542/98/2010	Imprévis	Voyage à l'étranger	35 000 000
542/97/2010	Imprévis	Missions à l'étranger	14 400 000

542/96/2010	Imprévu	Missions à l'étranger	40 000 000
542/94/2010	Imprévu	Allocation aux activités sportifs et compétitions internationales	67 217 089
542/93/2010	Imprévu	Missions à l'étranger	10 000 000
542/92/2010	Imprévu	Voyage à l'étranger	25 000 000
542/89/2010	Imprévu	Entretien charroi	10 000 000
542/86/2010	Imprévu	Frais de contact Min Finances	6 000 000
542/84/2010	Imprévu	Achats matériels fournitures de bureau	111 016 930
542/83/2010	Imprévu	Missions à l'étranger	60 000 000
542/82/2010	Imprévu	Remboursement dette COTEBU	45 257 005
542/81/2010	Imprévu	Remboursement société chinoise( COTEBU)	108 715 683
542/78/2010	Imprévu	Fonctionnement des commissions des marchés	72 000 000
542/77/2010	Imprévu	Voyage à l'étranger	69 000 000
542/76/2010	Imprévu	Missions à l'étranger	41 000 000
542/74/2010	Imprévu	Missions à l'étranger	100 000 000
542/73/2010	Imprévu	Voyage à l'étranger	100 000 000
542/69/2010	Imprévu	Missions à l'étranger	15 500 000
542/68/2010	Imprévu	Voyage à l'intérieur	12 500 000
542/64/2010	Imprévu	Frais de logement et réception	41 078 720
542/64/2010	Imprévu	Missions à l'intérieur	781 671
542/62/2010	Imprévu	Entretien et équipement des palais présidentiels	180 000 000
542/61/2010	Imprévu	Achats carburant et lubrifiants	10 000 000
542/57/2010	Imprévu	Frais de renseignement Min sécurité publique	65 000 000
542/58/2010	Imprévu	Frais du contentieux Min justice	250 000 000
542/60/2010	Imprévu	Entretien charroi Min des Finances	22 356 537
542/61/2010	Imprévu	Achat carburant et lubrifiant	10 000 000
542/53/2010	Imprévu	Voyage à l'étranger	20 000 000
542/56/2010	Imprévu	Frais de fonctionnement CENI	681 096 060
542/39/2010	Imprévu	Mission à l'étranger	15 000 000
542/042/2010	Imprévu	Frais du contentieux	100 000 000
542/043/2010	Imprévu	Mission à l'étranger	30 000 000
542/044/2010	Imprévu	Frais de réception secrétariat général du gouvernement	18 543 667
542/47/2010	Imprévu	Frais de fonctionnement CENI	1 113 998 835
542/48/2010	Imprévu	Mission à l'étranger	2 547 268
542/50/2010	Imprévu	Mission à l'étranger	7 000 000
542/51/2010	Imprévu	Frais de réception secrétariat général du gouvernement	67 290 374
542/054/2010	Imprévu	Mission à l'étranger	23 000 000
542/104/2010	Imprévu	Mission à l'étranger	7 866 467
542/107/2010	Imprévu	Loyer d'immeuble à usage d'habitation	319 690 317
542/108/2010	Imprévu	Loyer d'immeuble à usage d'habitation	35 000 000
542/109/2010	Imprévu	Loyer de bureau	25 400 000
542/112/2010	Imprévu	Mission à l'étranger	8 236 346
542/116/2010	Imprévu	Voyage des diplomates	297 000 000
542/120/2017	Imprévu	Contribution à EAC	3 727 080 000
542/122/2010	Imprévu	Contribution au COMESA	1 030 064 281
542/123/2010	Imprévu	Mission à l'étranger	1 800 000

542/125/2010	Imprévus	Mission à l'étranger	30 000 000
542/126/2010	Imprévus	Voyage à l'étranger	20 000 000
542/129/2010	Imprévus	Voyage à l'étranger	120 000 000
542/131/2010	Imprévus	Voyage à l'étranger	15 000 000
542/132/2010	Imprévus	Voyage à l'étranger	15 500 000
542/136/2010	Imprévus	Achat carburant et lubrifiant	503 642 375
542/141/2010	Imprévus	Voyage à l'intérieur	12 500 000
542/142/2010	Imprévus	Entretien du bâtiment administratif deuxième vice-présidence	1 785 801
542/147/2010	Imprévus	Entretien charroi Présidentiel	134 175 491
542/148/2010	Imprévus	Achat carburant et lubrifiant charroi Présidentiel	88 287 656
542/149/2010	Imprévus	Entretien charroi premier vice- Présidence	65 883 384
542/150/2010	Imprévus	Entretien et réparation des machines première vice- Présidence	8 634 600
542/151/2010	Imprévus	Achat fourniture de bureau première vice - Présidence	11 960 909
542/152/2010	Imprévus	Achat carburant deuxième vice-Présidence	47 553 302
542/153/2010	Imprévus	Entretien charroi Deuxième vice- Présidence	238 462 104
542/154/2010	Imprévus	Entretien et réparation des machines deuxième vice- Présidence	18 812 330
542/155/2010	Imprévus	Frais de télécommunication deuxième vice-Présidence	42 229 694
542/156/2010	Imprévus	Achat matériel fourniture de bureau deuxième vice- Présidence	1 932 840
542/157/2010	Imprévus	Abonnement internet deuxième vice- Présidence	10 388 636
542/158/2010	Imprévus	Consommation eau et électricité deuxième vice-Présidence	16 543 495
542/139/2010	Imprévus	Voyage à l'étranger	38 000 000
542/130/2010	Imprévus	Voyage à l'étranger	32 000 000
542/140/2010	Imprévus	Mission à l'étranger	42 000 000
542/161/2010	Imprévus	Frais du contentieux	38 937 375
542/162/2010	Imprévus	Rémunération de base sous statut	17 445 532
542/163/2010	Imprévus	Indemnités et primes de technicité sous statut	6 737 592
TOTAL			<b>13 656 674 116</b>

**Source :** Tableau établi par la cour sur base des données du Ministère des Finances

Le tableau ci-dessus indique que les crédits alloués à la ligne des imprévus ont été largement dépassés. En effet, sur les prévisions de 8.124.000.000 FBU, les réalisations que la Cour a pu relever s'élèvent à 13 656 674 116 FBU, soit un taux d'exécution de 168,1%. Il convient de préciser que ce montant ne reflète pas l'exhaustivité des dépenses effectuées sur cette ligne car les services du Ministère des Finances n'ont pas pu mettre à la disposition de la Cour toutes les pièces justificatives y relatives.

Bien plus, certaines dépenses supportées par cette ligne ne sont pas imprévisibles à caractère accidentel comme le prescrit l'article 20 de la Loi relatives aux Finances publiques.

De même, la ligne des imprévus sert de transit des crédits de certains articles budgétaires vers d'autres articles budgétaires.

Ainsi, un montant de 10 495 142 721 FBU a été tiré des différentes lignes budgétaires pour alimenter la ligne d'imprévues comme le montre le tableau ci-après:

**Tableau 35:Alimentation de la ligne des imprévues**

Décision	Origine	Destination	Montant (FBU)
542/80/2010	Intérêts dette directe	Imprévus	154 000 000
542/79/2010	Remboursements avances extraordinaires et ordinaires consolidées	Imprévus	111 016 930
542/38/2010	Intérêts avances extraordinaires et ordinaires consolidées	Imprévus	800 000 000
542/23/2010	Intérêts avances extraordinaires et ordinaires consolidées	Imprévus	300 000 000
542/17/2010	Intérêts avances extraordinaires et ordinaires consolidées	Imprévus	300 000 000
542/105/2010	Rémunérations directes de base s/contrat	Imprévus	35 000 000
542/105/2010	Indemnité et prime de technicité s/contrat	Imprévus	25 400 000
542/115/2010	Rémunérations directes de base s/statut	Imprévus	155 000 000
542/115/2010	Rémunérations directes de base s/contrat	Imprévus	142 000 000
542/121/2010	Remboursements avances extraordinaires et ordinaires consolidées	Imprévus	1 030 064 281
542/128/2010	Remboursements avances extraordinaires et ordinaires consolidées	Imprévus	200 000 000
542/135/2010	Remboursements avances extraordinaires et ordinaires consolidées	Imprévus	503 642 375
542/146/2010	Intérêts avances extraordinaires et ordinaires consolidées	Imprévus	1 476 053 301
542/146/2010	Remboursements avances extraordinaires et ordinaires consolidées	Imprévus	643 332 491
542/146/2010	Remboursements emprunts extérieurs garantis	Imprévus	1 103 403 301
542/146/2010	Remboursement dette directe	Imprévus	141 863 926
542/146/2010	Intérêts dettes directes	Imprévus	1 198 709 314
542/146/2010	Intérêts emprunts extérieurs garantis	Imprévus	40 116 802
542/165/2010	Régularisation des ex-Présidents et ayant droit	Imprévus	1 800 000 000
542/138/2010	Intérêts avances extraordinaires et ordinaires consolidées	Imprévus	100 000 000
542/143/2010	Intérêts avances extraordinaires et ordinaires consolidées	Imprévus	235 540 000
	<b>TOTAL</b>		<b>10 495 142 721</b>

**Source :** Tableau établi par la Cour sur base des données du Ministère des Finances.

Il convient de signaler que le Ministre des Finances a posé des actes de gestion sur la ligne budgétaire pour effectuer des virements de crédits (voir nota benede l'article 2 du PLR 2010) au lieu des transferts de crédits. Par ailleurs, ces modifications de crédits ont été faites par voie de décisions au lieu des ordonnances conformément à l'article 24 de la Loi Organique des Finances Publiques. En plus, les décisions de modification n'ont pas été communiquées préalablement au Parlement et à la Cour des Comptes, avant leur signature, conformément à l'article 25 de la Loi Organique des Finances Publiques.

*La Cour constate que la gestion de la ligne des imprévus n'a pas respecté la loi. Cette pratique risque d'être une source d'abus dans la gestion des deniers publics.*

*La Cour constate que le Ministre des finances a procédé à la modification de crédits par virements et non par transferts et ce, par voie de décisions en lieu et place d'ordonnances.*

#### II.4. Du niveau d'engagement des crédits par institution ou ministère

Cette situation est retracée à travers le tableau qui suit.

**Tableau 36: Niveau d'engagements des crédits par Institution et par Ministère**

Institution ou Ministère	Crédit (dans le PRL)	Engagements (classification administrative du PLR)	Taux d'engagement des crédits	Ecart (Crédits-Engagements)
Présidence de la République	19 895 690 412	18 925 270 468	95,1	970 419 944
Première Vice-Présidence	3 097 268 756	2 662 594 015	85,7	434 674 741
Deuxième Vice-Présidence	1 816 511 507	1 757 380 683	96,7	59 130 824
Parlement	13 941 093 038	13 094 342 743	93,9	846 750 295
Ministère de l'Intérieur	11 004 734 313	10 592 553 131	96,3	412 181 182
Ministère de la Décentralisation et du Développement communal	743 014 314	1 723 717 870	98,9	19 296 444
Ministère de la Sécurité publique	45 935 805 371	45 558 932 439	99,2	376 872 932
Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale	25 800 116 678	25 081 577 868	97,2	718 538 810
Ministère de la Défense nationale et des anciens Combattants	74 193 637 181	71 543 197 513	96,4	2 650 439 668
Ministère des Finances	121 832 553 855	115 421 334 566	94,7	6 411 219 289
Ministère de la Planification et de la Reconstruction	3 441 968 077	2 962 509 277	86,1	479 459 200
Ministère de la Justice et Garde des Sceaux	17 172 729 243	15 451 401 763	90,0	1 721 327 480
Ministère à la Présidence Chargé de la Bonne Gouvernance	2 521 498 928	2 501 912 639	99,2	19 586 289
Ministère de l'Information, de la Communication et des Relations avec le Parlement	4 486 971 967	4 477 171 490	99,8	9 800 477
Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité sociale	4 673 029 739	5 655 642 661	121,0	-982 612 925
Ministère de la Communauté Est Africaine	1 539 337 834	1 356 518 407	88,1	182 819 427
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	30 558 323 664	28 719 591 074	94,0	1 838 732 590
Ministère de l'Enseignement	136 462 006 941	146 213 842 435	107,1	-9 751 835 500

primaire et secondaire				
Ministère de la Santé publique	63 512 077 128	60 938 925 516	95,9	2 573 151 610
Ministère de la lutte contre le SIDA	2 573 404 718	2 439 043 220	94,8	134 361 498
Ministère de la Solidarité	9 313 351 059	9 111 512 646	97,8	201 838 413
Ministère des Doits de la personne humaine et du Genre	697 739 628	658 956 847	94,4	38 782 781
Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture	2 132 280 128	2 077 284 324	97,4	54 995 804
Ministère de l'Enseignement des Métiers, de la Formation professionnelle	4 214 964 254	3 880 366 999	92,1	334 597 255
Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage	18 037 578 194	14 668 186 038	81,3	3 369 392 160
Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme	2 719 913 506	2 207 072 335	81,1	512 841 171
Ministère de l'Energie et des Mines	17 273 331 155	14 610 826 896	84,6	2 662 504 260
Ministère des Transports, Postes et Télécommunications	1 697 808 288	1 086 201 535	64,0	611 606 753
Ministère de l'Eau, de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire	12 522 587 591	11 044 483 936	88,2	1 478 103 660
Ministère des Travaux publics et de l'Equipement	20 927 688 714	14 857 443 781	71,0	6 070 244 930
<b>Total</b>	<b>675 739 016 181</b>	<b>651 279 795 115</b>	<b>96,4</b>	<b>24 459 221 066</b>

**Source** : PLR 2010 et Classification administrative

Il ressort de ce tableau qu'au 31 octobre 2010, date buttoir d'engagement des crédits budgétaires, les crédits non engagés représentent 3,6% des crédits totaux. En d'autres termes, un montant de 24 459 221 066 devait tomber en annulation.

A cette date même, deux ministères avaient déjà engagé des crédits supplémentaires aux crédits leurs alloués, ce qui est contraire à la loi. Il s'agit du :

- Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, avec un dépassement de 21% (982 612 925 FBU) ;
- Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire, avec un dépassement de 7,1% (9 751 835 500 FBU).

Même si l'idéal est d'avoir un taux d'engagement du budget de 100%, le taux d'engagement atteint est globalement satisfaisant (96,4%) quand bien même certains ministères devront fournir encore des efforts pour engager et consommer la totalité des crédits notamment le ministère des Transports, Postes et Télécommunications (64,0%) ; le ministère des Travaux Publics et de l'Equipement (71,0%), le Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme (81,1%), le ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (81,3%) ainsi que le ministère de l'Energie et des Mines (84,6%).



## II.5. Du niveau des paiements par rapport aux engagements par Institutions et Ministères

Le tableau ci-après montre les écarts entre les engagements et les paiements au 31 décembre 2010 par institution et ministère :

**Tableau 37: Niveau de paiements par rapport aux engagements par Institutions et Ministères.**

Institution ou Ministère	Engagements	Paielements	Ecart (Engagements- Paielements)
Présidence de la République	18 925 270 468	17 587 450 196	1 337 820 272
Première Vice Présidence	2 662 594 015	2 529 242 912	133 351 103
Deuxième Vice Présidence	1 757 380 683	1 290 270 746	467 109 937
Parlement	13 094 342 743	12 983 456 475	110 886 268
Ministère de l'Intérieur	10 592 553 131	9 768 869 877	823 683 254
Ministère de la Décentralisation et du Développement communal	1 723 717 870	1 558 853 024	164 864 846
Ministère de la Sécurité publique	45 558 932 439	29 524 414 224	16 034 518 215
Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale	25 081 577 868	24 612 400 355	469 177 513
Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants	71 543 197 513	45 371 274 005	26 171 923 408
Ministère des Finances	115 421 334 566	86 751 469 191	28 669 865 375
Ministère de la Planification et de la Reconstruction	2 962 509 277	2 779 070 138	183 439 139
Ministère de la Justice et Garde des Sceaux	15 451 401 763	7 362 886 907	8 088 514 856
Ministère à la Présidence Chargé de la Bonne Gouvernance	2 501 912 639	2 400 519 891	101 392 748
Ministère de l'Information, de la Communication et des Relations avec le Parlement	4 477 171 490	4 323 084 513	154 086 977
Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité sociale	5 655 642 661	2 613 783 813	3 041 858 848
Ministère de la Communauté Est Africaine	1 356 518 407	1 213 560 665	142 957 742
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	28 719 591 074	28 264 175 661	455 415 413
Ministère de l'Enseignement primaire et secondaire	146 213 842 435	29 435 175 138	116 778 667 297
Ministère de la Santé publique	60 938 925 516	35 249 466 077	25 689 459 439
Ministère de la lutte contre le SIDA	2 439 043 220	2 304 719 265	134 323 955
Ministère de la Solidarité	9 111 512 646	7 354 721 488	1 756 791 158
Ministère des Droits de la personne humaine et du Genre	658 956 847	578 220 032	80 736 815
Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture	2 077 284 324	1 795 514 301	281 770 023
Ministère de l'Enseignement des	3 880 366 999	952 865 644	2 927 501 355

Métiers, de la Formation professionnelle			
Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage	14 668 186 038	11 114 195 016	3 553 991 020
Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme	2 207 072 335	1 704 196 458	502 875 877
Ministère de l'Energie et des Mines	14 610 826 896	13 609 362 028	1 001 464 868
Ministère des Transports, Postes et Télécommunications	1 086 201 535	991 306 723	94 894 812
Ministère de l'Eau, de l'Environnement et de l'Aménagement	11 044 483 936	8 693 515 693	2 350 968 243
Ministère des Travaux publics et de l'Equipement	14 857 443 781	13 899 059 069	958 384 712
<b>Total</b>	<b>651 279 795 115</b>	<b>408 617 189 525</b>	<b>242 662 605 590</b>

**Source** : Tableau construit par la Cour à base des données de l'annexe du PLR, classification administrative de l'exécution des dépenses.

L'analyse de ce tableau montre que sur 651 279 795 115 FBU de crédits engagés, 408 617 189 525 FBU seulement ont été payés et il y aurait un montant de 242 662 605 590 FBU représentant les impayés en 2010.

Cependant, en consultant la BGC et le PLR, la Cour a constaté que le montant des paiements n'est pas celui renseigné dans le tableau ci-avant, ce qui dénote une certaine discordance.

A ce propos, les services du ministère des finances contactés trouvent que ce montant est incorrect. Ils ont informé la Cour que le problème est dû au système SIGEFI défaillant mais que le paiement des salaires a été régulier.

## **II.6. De l'exécution du budget des immobilisations**

Les comptes d'immobilisations ont été dotés d'un crédit de 107 193 174 393 FBU pour l'exercice budgétaire 2010. Ce montant représente 12,4% des charges et 5,8% du PIB. Les investissements réalisés s'élèvent quant à eux, à 72 502 380 314 FBU, soit 3,9% du PIB.

## II.6.1. De la répartition des dépenses par sous-compte d'immobilisations

Ces dépenses se répartissent de la manière suivante :

**Tableau 38: Répartition du Crédit accordé aux comptes d'immobilisations selon la classification économique du PLR**

2 Immobilisations	Comptes	Crédits	Engagements	Liquidations	Ordonnan- cements	Paiements	B/A %	E/A %
		A	B	C	D	E		
<b>20 Immobilisations incorporelles</b>								
201	Frais d'Etudes, de recherche et de développement	78 000 000	11 894 400	11 894 400	11 894 400	11 894 400	15,2	15,2
<b>21 Immobilisations corporelles</b>								
211	Terrains, gisements et autres actifs naturels	11 136 934 000	6 145 651 021	5 673 664 948	5 216 078 298	5 154 123 369	55,1 8	46,2 8
212	Constructions	45 813 231 606	32 647 794 696	30 815 585 788	30 210 283 413	30 242 412 887	71,3	66
213	Infrastructure	28 40 6 435 194	22 839 940 319	22 823 963 834	22 199 807 546	21 928 142 361	80,4	77
214	Matériel, Machines et Equipements	13 401 192 373	10 191 328 361	9 802 026 674	8 710 950 759	8 710 262 147	76	65
261	Participation au capital des sociétés	1 518 765 020	1 404 088 617	1 404 088 617	1 404 088 617	1 404 154 823	92,4	92,5
27	<b>Ressources transférées aux projets sur financement</b>	6 838 616 200	6 370 928 120	6 365 848 990	6 326 511 861	5 051 390 327	93,2	73,9
<b>Total</b>	<b>Immobilisations</b>	<b>107 193 174 393</b>	<b>79 611 625 534</b>	<b>76 897 073 251</b>	<b>74 079 614 894</b>	<b>72 502 380 314</b>	<b>74,3</b>	<b>67,6</b>

**Source** : PLR 2010, Classification Economique de l'exécution des dépenses.

En général, le taux de réalisation des investissements n'est pas satisfaisant (67,6%). Cette faible performance implique un faible niveau d'exécution des programmes de développement national et de lutte contre la pauvreté dans notre pays. Cette situation est visible en analysant les mouvements (débit et crédit) du compte des immobilisations qui sont décrits dans la balance générale des comptes.

Tableau 39: Mouvements des immobilisations dans la Balance Générale des Comptes

N° Compte	Intitulé Compte/ Classe	Balance d'entrée		Mouvements de la période		Soldes au 31/12/2010	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
201	Frais d'études, de recherche et développement	105 790 000	-	11 894 400	-	117 684 400	-
20	<i>Total Immobilisations incorporelles</i>	<i>105 790 000</i>	<i>-</i>	<i>11 894 400</i>	<i>-</i>	<i>117 684 400</i>	<i>-</i>
211	Terrains, gisements et autres actifs naturels	-	-	5 643 982 908	-	5 643 982 908	-
212	Constructions	41 418 335 415	-	30 815 585 788	-	72 233 921 203	-
213	Infrastructures	18 661 130 230	-	22 853 645 874	-	41 514 776 104	-
214	Matériel, machines et équipements	15 109 403 269	-	9 803 706 674	-	24 913 109 943	-
21	<i>Total Immobilisations corporelles</i>	<i>75 188 868 914</i>	<i>-</i>	<i>69 116 921 244</i>	<i>-</i>	<i>144 305 790 158</i>	<i>-</i>
2511	Prêts récédés aux SNPP	12 603 158 974	-	-	3 647 925 893	8 955 233 081	-
2512	Prêts récédés aux SIPP	4 509 019 228	-	-	-	4 509 019 228	-
251	S/total Prêts récédés	17 112 178 202	-	-	3 647 925 893	13 464 252 309	-
2521	Prêts et Avances aux SNPP	128 206 153	-	-	128 206 153	-	-
2528	Autres prêts et avances	200 000 000	-	-	200 000 000	-	-
252	S/Total Prêts et avances	328 206 153	-	-	328 206 153	-	-
25	<i>Total Prêts et avances à plus d'un an</i>	<i>17 440 384 355</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>3 976 132 046</i>	<i>13 464 252 309</i>	<i>-</i>
2611	Participation au capital des Sociétés	-	-	1 404 088 617	-	1 404 088 617	-
26	<i>Total Titres et Participations</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>1 404 088 617</i>	<i>-</i>	<i>1 404 088 309</i>	<i>-</i>
27	Ressources transférées aux projets	135 269 101 041	-	86 798 076 166	-	222 067 177 207	-
<b>20</b>	<b>Total Immobilisations</b>	<b>228 004 144 310</b>	<b>-</b>	<b>157 330 980 427</b>	<b>3 976 132 046</b>	<b>381 358 992 691</b>	<b>-</b>

**Source :** Balance Générale des Comptes 2010

En analysant le tableau ci-haut, on constate que le compte d'immobilisations affiche un montant de 153 354 848 381 FBU, représentant les acquisitions nettes de l'Etat au cours de la période par la différence entre les mouvements débit et les mouvements crédit.

A la fin de l'exercice 2010, le solde débiteur de 381 358 992 691 FBU représente la valeur totale des immobilisations de l'Etat et tient compte du solde débiteur de 228 004 144 310 FBU inscrit dans la Balance d'entrée.

Cependant, il y a lieu de relever au passage qu'à la clôture de l'exercice 2009, les immobilisations totalisent un montant de 343 790 924 208 FBU (balance 2009) alors que la balance d'entrée de 2010 renseigne un montant de 228 004 144 310 FBU, ce qui est anormal.

## II.6.2. Des dépenses d'investissement par institution ou ministère

Dans le cadre de la gestion Budgétaire 2010, les dépenses d'investissement par Institution ou par Ministère ont été réalisées selon le tableau suivant:

**Tableau 40: Répartition des dépenses d'investissement par institution ou ministère**

Institution ou Ministère	crédits	Engagements	Ordonnancements	Paiements	Taux (%)
Présidence de la République	2 070 000 000	2 008 394 997	2 008 394 997	2 008 394 997	97,0
Première Vice Présidence	50 000 000	48 822 531	43 488 931	43 488 931	87,0
Deuxième Vice Présidence	50 000 000	33 277 034	28 443 046	28 443 046	56,9
Parlement	341 553 750	283 080 101	223 516 769	223 516 769	65,4
Ministère de l'Intérieur	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000	100,0
Ministère de la Décentralisation et du Développement communal	425 750 798	418 663 249	384 172 013	384 172 013	90,2
Ministère de la Sécurité publique	30 000 000	29 988 402	9 995 780	9 995 780	33,3
Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale	374 934 000	373 487 881	371 376 381	372 064 497	99,2
Ministère de la Défense nationale et des anciens Combattants	3 150 000 000	3 148 947 320	3 049 007 904	3 049 023 304	96,8
Ministère des Finances	3 765 945 781	3 636 959 934	3 636 959 934	3 636 777 640	96,6
Ministère de la Planification et de la Reconstruction	1 030 107 439	991 547 618	991 167 186	991 167 186	96,2
Ministère de la Justice et Garde des Sceaux	1 116 764 378	602 740 888	585 333 950	579 333 950	51,9
Ministère à la Présidence Chargé de la Bonne Gouvernance	0	0	0	0	0
Ministère de l'Information, de la Communication et des Relations avec le Parlement	601 000 000	599 477 470	492 375 870	497 216 256	82,7
Ministère de la Fonction	13 350 000	7 346 720	7 346 720	7 346 720	55,0

Publique, du Travail et de la Sécurité sociale					
Ministère de la Communauté Est Africaine	20 000 000	0	0	0	0
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	980 123 809	816 662 319	816 662 319	816 662 319	
Ministère de l'Enseignement primaire et secondaire	17 484 425 866	11 509 969 242	10 594 163 802	10593683304	60,6
Ministère de la Santé publique	18 737 391 366	10 846 639 690	10 738 733 732	10 738 733 732	57,3
Ministère de la lutte contre le SIDA	0	0	0	0	0
Ministère de la Solidarité	3 218 492 854	3 191 492 811	1 666 099 011	1 666 099 011	51,8
Ministère des Droits de la personne humaine et du Genre	20 000 000	18 620 400	8 850 000	8 850 000	44,3
Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture	110 000 000	109 959 834	99 148 489	99 148 489	90,1
Ministère de l'Enseignement des Métiers, de la Formation professionnelle	865 836 535	655 168 356	42 505 0431	423 952 191	49,0
Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage	11 384 270 084	8 876 294 457	8 085 082 302	8 114 906 693	71,3
Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme	1 187 585 381	731 252 678	615 693 546	605 628 846	51,0
Ministère de l'Energie et des Mines	15 963 254 656	13 383 191 841	12 799 667 413	12 752 041 035	79,9
Ministère des Transports, Postes et Télécommunications	615 000 000	375 767 065	362 775 465	362 775 465	59,0
Ministère de l'Eau, de l'Environnement et de l'Aménagement	9 997 220 000	8 452 540 668	7 708 106 762	6 726 597 274	67,3
Ministère des Travaux publics et de l'Equipement	13 440 167 696	8 311 332 028	8 178 002 141	7 612 360 866	56,6
<b>Total</b>	<b>107 193 174 393</b>	<b>79 611 625 534</b>	<b>74 079 614 894</b>	<b>72 502 380 314</b>	<b>67,6</b>

**Source:** Calculs de la Cour sur base de la classification administrative de l'exécution des dépenses (annexe du PLR).

Dans l'ensemble, les ministères ont pu exécuter le budget d'investissement à hauteur de 67,6% ( $72\,502\,380\,314 \times 100 / 107\,193\,174\,393$ ). C'est un taux d'exécution qui est très faible.

L'examen du tableau ci-dessus révèle que ce sont les ministères et institutions dits de « souveraineté et/ou des services généraux » qui affiche un taux de réalisation relativement élevé du budget d'investissement, pendant que les ministères dits « socio-économiques » ont affiché une faible performance.

Les exemples qui suivent corroborent cette affirmation:

- Institutions et/ou Ministères dits de « services généraux et de souveraineté nationale) » :
  - Ministère de l'Intérieur : 100,0%
  - Ministère des Relations extérieures et de la Coopération internationale : 99,2%
  - Présidence de la République du Burundi : 97,0%
  - Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants : 96,8%
  - Première vice-présidence de la République du Burundi : 87,0%
- Ministères dits « socio-économiques » :
  - Ministère de l'Energie et des Mines : 79,9%
  - Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage : 71,3%
  - Ministère de l'Eau, de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire : 67,3%
  - Ministère de l'Enseignement des Métiers : 49%
  - Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire : 60,6%
  - Ministère de la Santé Publique : 57,3%
  - Ministère de la Solidarité Nationale : 51,8%
  - Ministère des transports, Postes et télécommunications : 59,0%
  - Ministère des Travaux publics et de l'Equipement : 56,6%
  - Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme : 51,0%

Il convient de signaler aussi que les ministères sociaux comme le Ministère de l'Enseignement des Métiers, le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire, le Ministère de la Santé publique et le Ministère de la Solidarité Nationale accusent un très faible taux d'exécution alors que ce sont des ministères qui regorgent beaucoup de dépenses pro-pauvres.

*La Cour constate que le taux d'exécution du budget d'investissement est faible car, il s'élève à 67,6% seulement.*

*La Cour recommande l'exécution effective du budget d'investissement alloué aux différents institutions et ministères en général et aux ministères économiques et sociaux en particulier qui induit le développement économique et social du pays.*

## **II.7. Des rémunérations des salariés (Compte 61)**

Les crédits accordés pour la rémunération des salariés s'élèvent à 212 411 696 196 FBU (la LF 2010). Le PLR et la BGC renseignent un montant de 233 930 165 923 FBU au titre des réalisations pour ce compte, soit un dépassement de 21 518 469 727 FBU représentant 10,1%. Par ailleurs, le montant global des crédits renseigné dans la LF (212 411 696 196 FBU) est différent du montant se trouvant dans la classification économique (209 549 645 757 FBU).

*La Cour constate qu'au cours de l'exécution budgétaire 2010, le ministère des finances a enregistré un dépassement de paiements de salaires qui s'élève à 21 518 469 727 FBU, soit 10,13%.*

A la question de la Cour sur les raisons de ce dépassement, les services du ministère des finances ont répondu que « Le dépassement de paiement des salaires de 21 518 469 754 FBU est dû :

- Au paiement des transpositions des salaires des fonctionnaires ;
- Aux recrutements antérieurs dont les paiements ont été effectués en 2010 ».

La Cour trouve que ces dépenses sont non autorisées par le Parlement et de ce fait constituent une irrégularité au regard de la loi.

Il convient de signaler que la masse salariale de l'exercice 2010 représente 12,7% du PIB ; 43,2% des dépenses courantes et 58,7% des ressources nationales.

### 1° Réalisation du budget des rémunérations

Le tableau ci-dessous donne le détail sur l'exécution du budget des rémunérations pour l'exercice 2010.

**Tableau 40: Etat d'exécution des rémunérations des salariés par catégorie**

61	Rémunérations des salariés	Crédits	Paiements	Taux d'exécution (%)
611	Rémunérations des sous-statuts	141 853 188 407	168 115 079 244	118,5
612	Rémunération des sous-contrats	42 758 079 100	44 321 252 066	103,7
613	Vacataires, Contractuels, journaliers et occasionnels	1 865 958 311	1 512 982 482	81,1
614	Indemnités particulières Pouvoirs Publics	9 737 416 450	9 352 034 158	96,0
615	Primes et Indemnités diverses	162 232 380	128 713 600	79,3
616	Contributions Sociales	13 172 771 109	10 500 104 373	79,7
<b>Total rémunérations des salariés</b>		<b>209 549 645 757</b>	<b>233 930 165 923</b>	<b>111,6</b>

**Source** : Classification économique de l'exécution des dépenses 2010 et BGC 2010



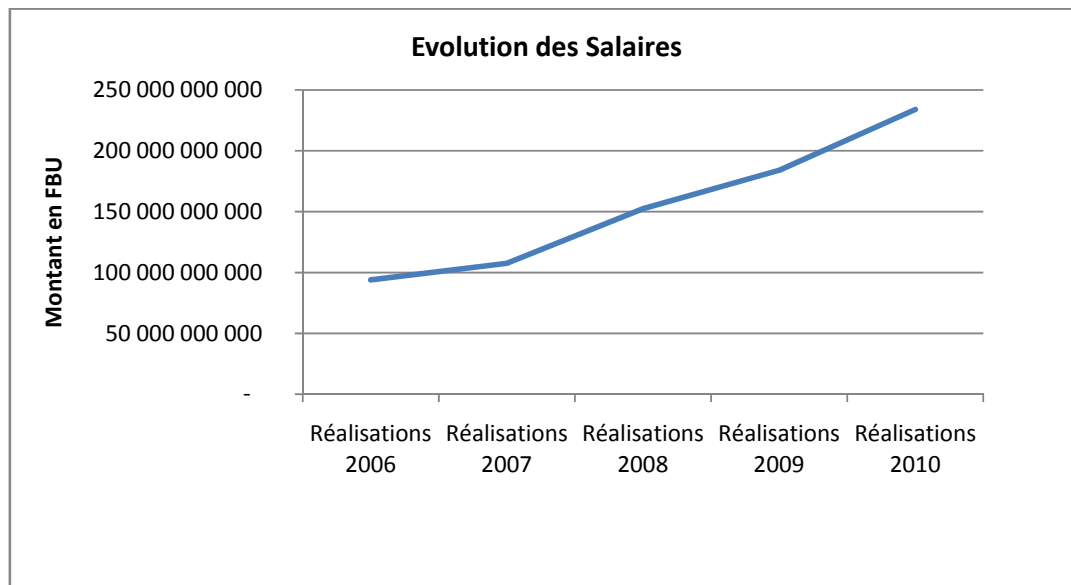
## 2° Evolution des salaires de 2006 à 2010

**Tableau 412: Evolution des salaires en FBU (2006-2010)**

Compte	Année	Réalisations 2006	Réalisations 2007	Réalisations 2008	Réalisations 2009	Réalisations 2010
611	Rémunérations des S/S	56 307 961 813	61 388 262 300	92 925 207 724	109 010 174 002	168 115 079 244
612	Rémunérations des S/C	26 350 758 570	31 608 451 241	35 907 829 099	38 396 494 309	44 321 252 066
613	Vacataires, Contractuels, Journaliers et occasionnels	369 205 800	335 796 000	298 922 000	195 499 000	1 512 982 482
614	Indemnités particulières - Pouvoirs Publics	2 997 903 958	2 471 609 029	4 036 690 240	3 644 602 535	9 352 034 158
615	Primes et indemnités diverses	1 760 331 001	4 478 327 950	11 202 356 707	23 787 485 201	128 713 600
616	Contributions Sociales	6 104 364 815	7 190 456 344	8 018 329 377	8 880 209 528	10 500 104 373
<b>TOTAL</b>		<b>93 890 525 957</b>	<b>107 472 902 864</b>	<b>152 389 335 147</b>	<b>183 914 464 575</b>	<b>233 930 165 923</b>
Variation (en %)		-	14,47%	41,79%	20,69%	27,20%

**Source** : - Rapports de la Cour des comptes  
- PLR et BGC 2010

### Graphique8: Evolution des salaires



Le tableau et le graphique ci-dessus font état d'un accroissement des charges salariales d'année en année (de 2007 à 2010) : +41,8% en 2008 par rapport à 2007, +20,7% en 2009 par rapport à 2008 et +27,2% en 2010 par rapport à 2009.

### II.7.1. Des rémunérations des sous-Statuts

Selon la classification économique de l'exécution des dépenses, les crédits accordés au titre de rémunération des sous-statuts totalisent 141 853 188 407 FBU. Selon la BGC, le total des rémunérations payées s'élève à 168 115 079 244FBU, soit un taux de réalisation de 118,5%. Ce dépassement est en partie justifié par le fait que la classification économique ne renseigne rien comme crédit pour la rubrique « indemnités de logement » pendant que la balance fait état de paiement de 403 227 466 FBU.

**Tableau 423: Rémunération des sous-statuts**

Compte	Nature de la dépense	Crédits (FBU): A	Paiements (FBU):B	Taux: B/ A en %
6111	Rémunération de base	112 066 678 140	130 154 909 336	116,1
6112	Indemnités de logement	-	403 227 466	-
6114	Prime de technicité	28 010 805 205	36 507 618 668	130,3
6115	Prime de rendement	297 748 000	167 371 242	56,2
6116	Allocations familiales	1 390 844 625	800 875 448	57,6
6118	Autres	87 112 437	81 077 084	93,1
<b>Total</b>		<b>141 853 188 407</b>	<b>168 115 079 244</b>	<b>118,5</b>

**Source : Classification économique et BGC 2010.**

### II.7.2. Des rémunérations des Sous-contrats

Le détail des rémunérations des sous-contrats est repris dans le tableau ci-après :

**Tableau 434: Rémunération des sous-contrats**

Compte	Nature de la dépense	Crédits (FBU): A	Paiements (FBU):B	Taux d'exécution: B/ A
6121	Rémunération de base	36 387 977 785	39 371 069 427	108,2
6124	Prime de technicité	4 832 434 134	3 923 399 980	81,2
6125	Prime de rendement	502 809 250	482 314 250	95,9
6126	Allocations familiales	1 034 857 931	544 468 409	52,6
<b>Total</b>		<b>42 758 079 100</b>	<b>44 321 252 066</b>	<b>103,7</b>

**Source : Classification économique et BGC 2010.**

Selon la Classification économique, les crédits accordés au titre de rémunération des sous-contrats totalisent 42 758 079 100 FBU. Selon la BGC, le total des rémunérations payées s'élève à 44 321 252 066FBU, soit un taux de réalisation de 103,7%.

La Cour observe aussi un dépassement au niveau de la rubrique « rémunérations de base » de 8,2%.

### II.7.3.Des indemnités particulières-Pouvoirs publics

Le détail de ce point est repris dans le tableau qui suit.

**Tableau 445: Réalisations des indemnités particulières**

Compte	Nature d'indemnité	Réalisations 2009 : A	Crédits 2010 (LF) : B	Réalisations 2010 (BGC) : C	Taux d'exécution (%) : C/B
6141	Traitements et indemnités du personnel politique	1 750 273 615	4 369 306 296	4 369 296 338	100
6142	Traitements et indemnités des parlementaires	856 773 364	856 773 364	817 305 241	95,4
6144	Indemnités de Sujétions	1 037 555 556	1 037 555 556	937 619 978	90,4
6145	Indemnités de fin de mandats	-	1 618 562 800	1 600 011 328	98,9
6148	Autres	-	1 855 218 434	1 627 801 273	87,7
<b>Total</b>		<b>3 644 602 535</b>	<b>9 737 416 450</b>	<b>9 352 034 158</b>	<b>96,4</b>

**Source :** LF 2010, Classification économique, BGC 2010 et rapport de la Cour des comptes 2009.

Par rapport aux prévisions, la rubrique des indemnités particulières a connu un taux de réalisations de 96,4%. Et par rapport à 2009, la rubrique a connu une variation très sensible de 5 707 431 623 FBU, soit + 156,6 %. Cette variation est due au fait que les rubriques « indemnités de fin de mandat et autres » sont nouvelles et ce, pour des montants importants respectivement de 1 600 011 328 FBU et 1 627 801 273 FBU.

### II.7.4. Des Impayés de l'Etat vis-à-vis de ses salariés et des tiers

A la clôture de l'exercice 2010, l'Etat doit à ses agents et à divers tiers au titre des diverses retenues sur rémunérations un montant de 6 608 877 730 FBU. Le tableau ci-dessous en donne le détail.

**Tableau 456: Impayés de l'Etat vis-à-vis de ses salariés et des tiers**

Compte 42	Libellé	Cumul des impayés au 31/12/2009	Variation des impayés 2010 (solde des Mvts de la période)	Cumul des impayés au 31/12/2010
421	Salaires, Pension & indemnités	880 041 588	-806 944 164	73 097 424
422	Retenues pour contributions sociales	1 195 081 186	4 950 712 056	6 145 793 242
4221	Mutuelle de la Fonction Publique	343 605 656	447 295 979	790 901 635
4222	INSS	31 730 555	663 337 081	695 067 636
4228	Autres organismes	819 744 975	3 840 078 996	4 659 823 971
427	Autres retenues sur salaires	0	389 987 064	389 987 064
<b>TOTAL</b>		<b>2 075 122 774</b>	<b>4 533 754 956</b>	<b>6 608 877 730</b>

**Source.** Balance Générale des Comptes, annexe 3 du PLR 2010.

Au regard du tableau ci-dessus, toutes les rubriques ont connu une augmentation sauf la rubrique relative aux « salaires, pensions et indemnités » qui a varié à la baisse de 806 944 164 FBU, représentant le paiement effectué en 2010 sur le cumul des arriérés jusqu'en 2009.

*La Cour constate qu'à la fin de l'année 2010, les impayés de l'Etat vis-à-vis des salariés et des tiers se sont accumulés jusqu'à 6 608 877 730 FBU.*

*La Cour réitère sa recommandation d'éviter le cumul des impayés envers les tiers, en l'occurrence les organismes de sécurité sociale car, une telle situation compromet les services rendus par ces derniers à leurs affiliés.*

## II.8. Des services extérieurs (compte 62)

La classification économique de l'exécution des dépenses pour la gestion 2010 répartit les crédits votés en faveur de cette rubrique comme suit :

**Tableau 467: Réalisations des dépenses relatives aux services extérieurs**

Compte	Nature de la dépense	Crédit accordé	Réalisation	Taux de réalisation
621	Frais de formation personnel et frais de missions	9 525 157 491	8 307 885 194	87,2%
622	Frais de relations publiques, publicité et intendance	2 833 973 645	2 615 957 093	92,3%
623	Contrats de prestation des services et abonnement	2 597 658 426	2 116 807 747	81,5%
624	Locations	16 900 055 550	15 971 710 224	94,5%
625	Entretien et réparations	7 623 430 306	6 207 660 148	81,4%
626	Assurances	586 291 604	529 586 584	90,3%
627	Frais d'honoraires, d'actes et d'assistance technique	3 065 567 188	2 800 945 813	91,4%
<b>Total</b>		<b>43 132 134 210</b>	<b>38 550 552 803</b>	<b>89,4%</b>

**Source :** PLR 2010, classification économique

Selon la classification économique, le total des crédits alloués à cette rubrique s'élève à 43 132 134 210 FBU pendant que les paiements effectués selon la même source totalisent un montant de 38 550 552 803 FBU ; soit 89,4%.

### II.8.1. Des frais de formation du personnel et frais de mission (compte 621)

Le montant accordé à ce titre s'élève à 9 525 157 491 FBU et les paiements effectués totalisent un montant de 8 307 885 194 FBU, soit un taux de réalisation de 87,2%. Ce niveau de réalisation est essentiellement dû au taux de paiement relativement bas du crédit accordé à la sous-composante « frais de mission à l'intérieur » comme le montre le tableau ci-après :

**Tableau 478: Niveau d'exécution des dépenses relatives aux frais de formation du personnel et des frais de mission selon la nature de la dépense**

Compte	Nature de la dépense	Crédit accordé	Réalisation	Taux de réalisation %
6212	Formation au Burundi	620 169 000	616 920 333	99,5
6213	Frais de mission des personnalités politiques à l'étranger	2 222 242 741	2 134 922 916	96,1
6214	Frais de mission des fonctionnaires à l'étranger	2 529 444 214	2 363 388 737	93,4
6215	Frais de mission des diplomates à l'étranger	625 473 107	615 952 508	98,5
6216	Frais de mission à l'intérieur	3 527 828 429	2 576 700 700	73,0
	<b>TOTAL</b>	<b>9 525 157 491</b>	<b>8 307 885 194</b>	<b>87,2</b>

**Source :** Projet de Loi de Règlement 2010 : Classification économique.

La part du sous-compte « frais de formation du personnel et frais de missions » (9 525 157 491FBU) représente 22,1% du crédit total accordé au compte 62 « services extérieurs » (43 132 134 210FBU).

En outre, sur le crédit de ce sous-compte, la part qui revient à la formation est de 620 169 000FBU, représentant 6,5%; le reste étant destiné aux frais de mission à l'intérieur et à l'extérieur soit 8 904 988 491FBU, représentant 93,5%.

*La Cour constate que la part qui revient à la formation est relativement faible (620 169 000FBU sur 9 525 157 491FBU, soit 6,5%) par rapport à la part qui revient aux missions (93,4%).*

*La formation étant le pilier du développement, la Cour recommande que le renforcement des capacités puisse être pris en compte davantage.*

### **II.8.2. Des frais de relations publiques, publicité et intendance (compte 622)**

Le montant de 2 833 973 645FBU alloués aux frais de relations publiques, publicité et intendance a été réalisé à hauteur de 2 615 957 093FBU, soit un taux d'exécution de 92,3%. Le tableau qui suit répartit ces dépenses de la manière suivante :

**Tableau 489: Réalisation par nature des dépenses relatives aux frais de relations publiques, publicité et intendance**

Compte	Nature de la dépense	Crédit accordé	Réalisation	Taux de réalisation %
6222	Fêtes et cérémonies	623 320 000	623 174 792	100,0
6223	Frais de réception, conférences, sommets	933 805 205	751 523 022	80,5
6224	Frais de réunion et de séminaire	100 000 000	99 998 900	100,0
6225	Frais de contact et renseignement	639 000 000	635 388 638	99,4
6226	Frais d'intendance	369 457 200	369 457 180	100,0
6228	Autres	168 391 240	136 405 561	81,0
	<b>TOTAL</b>	<b>2 833 973 645</b>	<b>2 615 957 093</b>	<b>92,3</b>

**Source :** Projet de loi de règlement 2010 : classification économique.

### II.8.3. Contrats de prestation de services et abonnements (Compte 623)

Le crédit accordé s'élevait à 2 597 658 426FBU. Il a été réalisé à hauteur de 2 116 807 747FBU, soit un taux d'exécution de 81,5%.

**Tableau 50 : Réalisation par nature des dépenses relatives aux contrats de prestation de services et d'abonnements**

Compte	Nature de la dépense	Crédit accordé	Réalisation	Taux de réalisation%
6232	Frais de poste, courrier rapide et valises diplomatiques	263 687 180	244 767 437	92,8%
6233	Frais de télécommunications	1 141 113 810	1 001 197 843	87,8
6234	Prestations informatiques	365 500 000	268 817 461	73,6
6236	Abonnement à Internet	473 857 436	399 550 646	84,3
6238	Autres	353 500 000	202 474 360	57,3
<b>TOTAL</b>		<b>2 597 658 426</b>	<b>2 116 807 747</b>	<b>81,5</b>

**Source :** Projet de loi de règlement 2010 : Classification économique.

Il convient néanmoins de souligner que la balance générale des comptes montre un solde de 3 680 479 142FBU alors que, comme le montre le tableau précédent, la classification économique de l'exécution des dépenses retient pour le compte 623 une réalisation de 2 116 807 747FBU, soit une différence de 1 563 671 395 FBU.

De même, la balance générale des comptes fait état d'un sous-compte 6231000 intitulé « frais bancaires » pour un solde de 1 366 951 379 FBU, alors que la classification économique ne connaît pas le sous-compte, bien que ce dernier ait été prévu par le plan budgétaire et comptable.

*La Cour relève que des difficultés persistent au niveau de la reddition des comptes.*

### II.8.4. Des locations (compte 624)

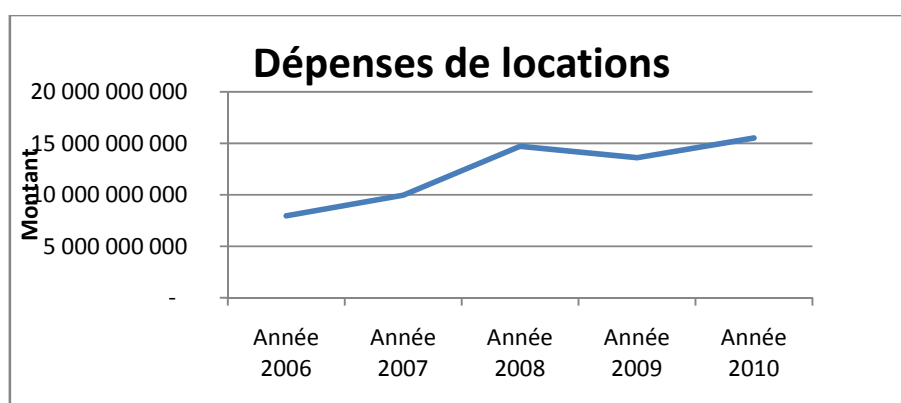
Le crédit accordé au titre de frais de locations est de 16 900 055 550FBU et les paiements effectués s'élèvent à 15 971 710 224FBU, soit un taux de réalisation de 94,5%. Ce compte enregistre des frais de locations des immeubles administratifs, des maisons d'habitation et des locations de véhicules.

Les frais de location des immeubles à usage de bureau et ceux relatifs aux maisons d'habitation sont les plus importants car, sur un crédit de 16 900 055 550FBU, ces frais totalisent 15 700 055 550FBU, soit 92,9%.

**Tableau 51: Evolution des dépenses de locations depuis 2006**

Compte	Nature de la dépense	2006	2007	2008	2009	2010
6241	Loyers des immeubles administratifs	1 894 623 362	2 375 696 390	6 419 867 718	5 236 338 718	6 336 945 512
6242	Loyers de maisons d'habitation	5 757 092 209	7 579 537 988	8 297 669 789	8 373 710 279	9 188 740 066
<b>TOTAL</b>		<b>7 951 715 571</b>	<b>9 955 234 378</b>	<b>14 717 537 413</b>	<b>13 610 048 997</b>	<b>15 525 685 573</b>

**Source :** - PLR 2010, classification économique  
- Rapports de la Cour des comptes

**Graphique9: Evolution des dépenses de location**

Il ressort du tableau et du graphique ci-dessus que les dépenses en rapport avec les locations d'immeubles à usage de bureau et d'habitation ont connu un accroissement important depuis 2006. Il y a lieu de noter cependant une légère diminution en 2009 par rapport à 2008.

La gestion 2010 a enregistré une augmentation significative des frais de location passant de 13 610 048 997FBU en 2009 à 15 525 685 573FBU en 2010, soit un accroissement de 1 915 636 576FBU représentant 14,1%.

*La Cour estime que les frais de locations constituent un lourd fardeau pour le Trésor public. L'Etat devrait envisager de sortir progressivement de cette situation.*

*La Cour recommande de mettre en place une politique conséquente en matière de construction des bâtiments publics.*

### **II.8.5. Entretien et réparations (compte 625)**

Le montant alloué à ce poste est de 7 623 430 306FBU et a été réalisé à hauteur de 6 207 660 148FBU, soit un taux d'exécution de 81,4%.

**Tableau 492: Niveau d'exécution des dépenses enregistrées par le compte 625**

Compte	Nature de la dépense	Crédit	Réalisations	Taux de réalisation %
6251	Entretien de terrains	529 761 325	479 579 456	90,5
6255	Entretien et réparation des véhicules	4 688 821 139	4 006 700 210	85,5
6256	Entretien et réparation des avions officiels	287 022 400	288 919 228	100,7
6258	Autres	2 117 825 442	1 432 461 254	67,6
<b>TOTAL</b>		<b>7 623 430 306</b>	<b>6 207 660 148</b>	<b>81,4</b>

**Source :** Projet de loi de règlement 2010 : classification économique.

De ce tableau, il apparaît que la grande partie des dépenses est consacrée à l'entretien et à la réparation des véhicules. En effet, sur un crédit total de 7 623 430 306FBU, le poste « entretien et réparation des véhicules » a eu 4 688 821 139FBU, soit 61,5%.

Il importe de signaler que par rapport à l'exercice 2009, où les réalisations se sont élevées à 19 241 016 596 FBU<sup>10</sup>, la gestion 2010 enregistre une diminution significative (15 234 316 368 FBU) due à la réforme entreprise par le Gouvernement en matière de transport administratif.

*Au cours de l'exécution budgétaire 2010, la Cour constate qu'une grande part des dépenses relatives à l'entretien et à la réparation a été consacrée à l'entretien et à la réparation des véhicules (4 006 700 210 FBU sur 6 207 660 148 FBU, soit 64,5%).*

*La Cour recommande la poursuite de la politique dite « charroi zéro » car, elle produit un impact positif sur le trésor public.*

### **II.8.6. Assurances (compte 626)**

Ce compte enregistre les dépenses liées aux frais d'assurance des bâtiments et des véhicules.

Le montant consacré à ce poste est de 586 291 604FBU dont 18 000 000FBU pour les bâtiments et 568 291 604FBU pour les véhicules selon la classification économique de l'exécution des dépenses.

Ce même document renseigne que ce crédit a été exécuté à hauteur de 529 586 584FBU, soit 90,32%. Seul le crédit alloué à l'assurance des véhicules a été exécuté, celui réservé à l'assurance des bâtiments (18 000 000FBU) n'a pas connu de réalisation comme le montre le tableau ci-après.

<sup>10</sup> Voir rapport de la Cour sur l'exécution du budget général de l'Etat, exercice 2009



**Tableau 503: Niveau de réalisation des dépenses enregistrées par le compte 626**

Compte	Nature de la dépense	Crédit	Réalisations	Taux de réalisation %
6261	Assurance des bâtiments	18 000 000	0	0,0
6262	Assurances des véhicules	568 291 604	529 586 584	93,2
<b>TOTAL</b>		<b>586 291 304</b>	<b>529 586 584</b>	<b>90,3</b>

**Source** : Projet de loi de règlement 2010 : Classification économique.

*La Cour constate qu'à l'instar de la gestion budgétaire 2009, le crédit alloué à l'assurance des bâtiments n'a pas été exécuté en 2010 ; ce qui suscite des inquiétudes quant à la protection des bâtiments publics.*

*La Cour recommande d'assurer régulièrement les bâtiments de l'Etat pour les couvrir contre les divers risques.*

#### **II.8.7. Frais d'honoraires, d'actes et d'assistance technique (compte 627).**

Ce compte enregistre les dépenses en rapport avec les frais d'avocat et du contentieux, d'interprétariat et de traduction, les frais d'étude ainsi que les frais d'assistance technique.

Les crédits alloués à ce poste étaient de 3 065 567 188FBU et ont été réalisés à hauteur de 2 800 945 813FBU, soit 91,4% ainsi que le montre le tableau ci-dessous.

**Tableau 514: Niveau de réalisation des dépenses enregistrées par le compte 627**

Compte	Nature de la dépense	Crédit	Réalisations	Taux de réalisation%
6273	Frais d'avocat et contentieux	1 736 937 375	1 653 054 290	95,2
6274	Frais d'interprétariat et de traduction	210 000 000	200 888 709	95,7
6275	Frais d'étude	55 000 000	30 700 000	55,8
6276	Assistance technique	1 063 629 813	916 302 814	86,1
<b>TOTAL</b>		<b>3 065 567 188</b>	<b>2 800 945 813</b>	<b>91,4</b>

**Source** : PLR 2010, classification économique.

Exception faite du poste en rapport avec les frais d'étude qui est exécuté à hauteur de 55,8%, les autres postes du compte 627 ont été exécutés au-delà de 80%.

A partir des données du tableau ci-avant, il s'avère que les dépenses relatives aux frais d'avocat et contentieux représentent 59,0% des dépenses totales consacrées à ce poste. *La Cour constate que le contentieux entre l'Etat et ses partenaires occasionne des charges importantes pour le Trésor public.*

*La Cour recommande aux pouvoirs publics de préparer et de gérer minutieusement leurs engagements envers les tiers.*

## II.9. Achats (compte 63)

Le compte des achats est créé par l'Ordonnance ministérielle n°540/757/21/07/2008 portant modification du Plan Budgétaire et Comptable de l'Etat (PBCE) dans l'esprit de reclassement des comptes de la classe 6 afin d'assurer une meilleure visibilité sur la nature des dépenses budgétaires.

Le compte 63 reprend quelques postes de l'ancien compte 62 « autres biens et services » du PBCE, édition 2005.

La rubrique des achats englobe les fournitures techniques, les fournitures administratives, le petit matériel, mobilier et équipement ainsi que l'énergie et eau. Le tableau qui suit en donne le détail.

**Tableau 525 : Etat d'exécution du budget des achats**

N°Compte	Intitulé	Crédits	Paiements	Taux d'exécution(%)
<b>631</b>	<b>Fournitures techniques</b>	<b>54 762 168 136</b>	<b>50 223 911 992</b>	<b>91,7</b>
6312	Lubrifiants et carburants	11 536 310 287	9 462 574 437	82,0
6313	Fournitures des forces armées	24 240 909 404	23 239 726 786	95,9
6314	Fournitures des forces de police	16 488 715 445	16 002 815 590	97,1
6315	Fournitures agricoles et vétérinaires	743 800 000	661 885 800	89,0
6316	Fournitures médicales et hospitalières	51 750 000	-	
6317	Fournitures scolaires et pédagogiques	1 537 683 000	708 245 788	46,1
6318	Autres	163 000 000	148 663 591	91,2
<b>632</b>	<b>Fournitures administratives</b>	<b>6 631 053 256</b>	<b>5 385 285 321</b>	<b>81,2</b>
6321	Fournitures de bureau et imprimés	6 631 053 256	5 385 285 321	81,2
<b>634</b>	<b>Petit matériel, mobilier et équipement</b>	<b>69 248 706</b>	<b>69 251 193</b>	<b>100,0</b>
6341	Matériel et équipement	69 248 706	69 251 193	100,0
6342	Mobilier		-	
<b>635</b>	<b>Energie et eau</b>	<b>1 310 516 429</b>	<b>1 079 920 200</b>	<b>82,4</b>
6351	Electricité	1 310 516 429	1 079 920 200	82,4
6352	Eau		-	
	<b>TOTAL</b>	<b>62 772 986 527</b>	<b>56 758 368 706</b>	<b>90,4</b>

**Source : PLR, classification économique**

Pour l'exécution budgétaire 2010, les achats ont connu un taux de réalisation de 90,4% et aucun dépassement n'a été observé. Sur un crédit total de 62 772 986 527 FBU, les fournitures techniques se taillent la part du lion avec un montant de 54 762 168 136 FBU, soit une part relative de 87,2% au détriment des autres rubriques telles que les fournitures administratives pour un montant de 6 631 053 256 FBU (10,6%), le petit matériel, mobilier et équipement pour un montant de 69 248 706 FBU (0,1%) ainsi que l'énergie et eau pour un montant de 1 310 516 429 FBU (2,1%).

A l'intérieur de la rubrique « **fournitures techniques** », la répartition du crédit est aussi déséquilibrée. Les parts importantes reviennent aux lubrifiants et aux carburants (21,1%) ; aux fournitures des forces armées (44,3%) et aux fournitures des forces des polices (30,1%).

Toujours, au niveau de la rubrique « fournitures techniques », il convient de noter que les « **fournitures médicales et hospitalières** » pour un montant de 51 750 000 FBU n'ont pas connu d'exécution tandis que les « **fournitures scolaires et pédagogiques** » pour un montant de 1 537 683 000 FBU ont connu un taux d'exécution faible de 46,1%, ce qui n'est pas sans conséquence au niveau des politiques nationales de gratuité scolaire au primaire et de gratuité de soins de santé pour les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes.

La lecture du tableau ci-dessus laisserait croire que tout au long de l'année les fournitures « **eau** » et « **mobilier** » n'ont connu aucune réalisation, ce qui paraît anormal.

## II.10. Les charges financières (compte 64)

Le compte 64 constate le versement des intérêts intérieurs, le versement des intérêts extérieurs, les pertes de change et autres charges financières. Le tableau qui suit en donne le détail.

**Tableau 536: Ventilation des intérêts versés et autres charges financières**

N° compte	Intitulé	Crédits selon la classification économique (A)	Paiements selon la classification économique (B)	Paiements selon la BGC (C)	Taux d'exécution (%): B/A
<b>641</b>	<b>Intérêts sur emprunts extérieurs</b>	<i>11 078 430 973</i>	<i>10 109 968 148</i>	<i>10 538 124 986</i>	<i>91,26</i>
6411	Intérêts aux administrations publiques(Bilatéraux)	11 078 430 973	10 109 968 148	10 444 911 428	91,26
<b>6412</b>	<b>Intérêts aux organisations internationales(Multilatéraux)</b>			<b>93 213 558</b>	
<b>642</b>	<b>Intérêts sur emprunts intérieurs</b>	<i>15 646 871 183</i>	<i>15 933 365 473</i>	<i>15 438 503 672</i>	<i>101,83</i>

6422	Intérêts avances consolidés de la BRB	9 888 406 699	9 532 145 296	9 392 608 974	96,40
6424	Intérêts des obligations	5 050 419 000	6 180 010 717	5 560 506 255	122,37
6428	Intérêts sur autres dettes contractualisées	708 045 484	221 209 460	485 388 443	31,24
<b>644</b>	<b>Pertes de change</b>	1 000 000 000	322 952	3 960 816 420	0,03
<b>648</b>	<b>Autres charges financières</b>	2 000 000	400 000	6 845 413 792	20,00
<b>Totaux</b>		<b>27 727 302 156</b>	<b>26 044 056 573</b>	<b>36 782 858 870</b>	<b>93,93</b>

**Source** : PLR 2010 : classification économique et BGC.

D'après le tableau ci-dessus (le compte 64), les charges financières de l'exercice totalisent 26 044 056 573 FBU, ce qui représente un taux d'exécution de 93,93% des prévisions (27 727 302 156 FBU).

Toujours selon le même tableau, les intérêts intérieurs payés s'élèvent à 15 933 365 473 FBU alors que le PLR renseigne 26 244 733 884 FBU et la BGC indique 15 438 503 672 FBU.

Vérification faite, il a été relevé que le montant de 26 244 733 884 FBU renseigné par le PLR comme intérêts intérieurs payés comprend également les pertes de changes (3 960 816 420 FBU) ainsi que les autres charges financières (6 845 413 792 FBU).

Le même tableau met en exergue un énorme écart global en termes de paiements renseigné par la classification économique (26 044 056 573 FBU) et la BGC (36 782 858 870 FBU) qui résulte principalement des écarts importants constatés au niveau des rubriques « **pertes de changes** » et « **autres charges financières** ».

A propos de ces discordances de chiffres les services du Ministère des finances acceptent qu'une erreur s'est glissée dans le PLR car la rubrique relative aux intérêts intérieurs a repris le montant des autres charges financières. Le montant des intérêts de la dette intérieure reconnu par les dits services est de 15 438 503 672 FBU, donc le montant renseigné par la balance.

## II.11.Des subventions (compte 65)

La classification économique du PLR indique que le montant des subventions a été réalisé à hauteur de 6 999 996 FBU contre les prévisions de 14 000 000 FBU, soit un taux d'exécution de 50%. Ces subventions sont en faveur des collectivités territoriales (les communes).

Par contre, la BGC renseigne que les subventions réalisées s'élèvent à 6 782 905 078 FBU. Ce montant représente des subventions aux sociétés publiques (6 775 905 082 FBU) ainsi que celles allouées aux communes (6 999 996 FBU).

L'article 2 du PLR ne distingue pas en comptes à part les subventions (compte 65) des subsides (compte 668) et en conséquence prend les deux comptes d'une manière globale. Ainsi, les deux comptes confondus totalisent une exécution de 96 990 847 340 FBU contre les prévisions de 88 637 607 479 FBU, soit un dépassement de 8 353 239 861 FBU, soit +9,4%.

*La Cour constate qu'au cours de l'exécution budgétaire de 2010, les subsides et les subventions accordées ont dépassé les prévisions de 8 353 239 861 FBU, soit +9,4%.*

*La Cour recommande de respecter le PBCE dans la présentation des différentes rubriques de la loi de finances et celles du PLR*

## **II.12. Des allocations-contributions et exonérations (Compte 66)**

Au niveau de ce compte, la cour relève que la BGC n'est pas conforme avec la structure du PBCE. Ce dernier indique que le compte 66 comporte comme intitulé « Allocations-contributions et exonérations » alors que la BGC donne un autre intitulé pour ce compte qui est : Allocations, contributions, subsides et exonérations.

Bien plus, la BGC renseigne que le compte 664 est intitulé «subsidés à l'université du Burundi » alors que le PBCE attribue au compte 664 un intitulé « Allocations aux entités administratives autonomes ». Le PBCE donne plutôt aux subsides à l'université un numéro de compte suivant : 6641 ; d'où un problème d'analyse des comptes.

Le même problème se pose d'autant plus que le PLR (article 2) prend ensemble les subventions (compte65), les allocations (661 et 662) et les subsides (un sous compte de 664) pendant que le PBCE les comptabilise différemment.

*La Cour constate un problème de conformité à la structure du PBCE lors de la comptabilisation des opérations car ce problème a un impact sur la présentation du PLR.*

*La Cour recommande de respecter le PBCE lors de la comptabilisation des opérations.*

### **II.12.1. Des dépenses des fonds d'affectation spéciale (compte 665).**

Le Budget Général de l'Etat a prévu en dépenses et en ressources des fonds d'affectation spéciale (art.7), à savoir : le Fond Routier National (FRN) pour 5 317 747 995 FBU, le Fonds Stock Stratégique Carburant pour 4 845 195 768 FBU et le Fonds Social Carburant pour 790 000 000FBU. Ce dernier n'ayant pas existé pour l'exercice 2009.

L'art. 6 du PLR renseigne, par le tableau ci-dessous, les mouvements effectués au niveau des comptes « Fonds Stock Stratégique Carburant » et « Fond Routier National ».

**Tableau 547: Mouvements en comptes du Fonds Stock Stratégique Carburant et du Fonds Routier National**

Compte	Type de Fonds	Solde antérieur	Recettes	Dépenses	Solde
	Fonds stock stratégique carburant	0			
6651	Fonds Routier National	0	8 041 407 191	8 041 407 191	0
<b>Total</b>			<b>8 041 407 191</b>	<b>8 041 407 191</b>	<b>0</b>

Source : PLR 2010.

De l'analyse de ce tableau, il s'avère que le montant payé au titre des dépenses pour le Fonds Routier National (FRN) est de 8 041 407 191 FBU correspondant aux recettes de l'exercice sous revue, soit 8 041 407 191 FBU (art. 6 du PLR).

Selon l'article 2 du PLR, l'exécution du FRN a connu un dépassement de 2 723 659 196 FBU (8 041 407 191 FBU en réalisations contre 5 317 747 995 FBU en prévisions), soit 51,2%.

S'agissant du Fonds Stock Stratégique Carburant, mis à part que le montant des prévisions de ce Fonds sont mal transcrites au niveau de l'article 2 du PLR (484 519 568 FBU au lieu de 4 845 195 768 FBU selon la loi de finances), le Fonds n'a pas connu d'exécution non plus.

A l'instar du fonds Stock Stratégique Carburant, le Fonds Social Carburant n'a pas non plus connu d'exécution pour un montant de 790 000 000 FBU.

*La Cour constate que le montant des prévisions du Fonds Stock Stratégique Carburant est mal reporté au niveau de l'article 2 du PLR (484 519 568 FBU au lieu de 4 845 195 768 FBU dans la loi de finances) et le Fonds, prévu pour 4 845 195 768 FBU, n'a connu aucune réalisation.*

*De même, le Fonds Social Carburant, budgétisé pour 790 000 000 FBU, n'a pas non plus connu d'exécution.*

*La Cour recommande de constituer le Stock Stratégique Carburant pour répondre à l'objet qui en a motivé la création. Il en est de même pour le Fonds Social Carburant.*

## **II.12.2. Des autres fonds.**

Il s'agit du fonds de lutte contre la fraude, des fonds non encore affectés et du fonds TVA.

Selon l'article 2 du PLR, cette rubrique a été réalisée à hauteur de 1 449 231 247 FBU alors que rien n'était inscrit au Budget 2010.

Selon la Balance, les dépenses effectuées sur le compte 6654000 « Fonds de lutte contre la Fraude » et le compte 6652000 « Fonds non encore affectés » s'élèvent respectivement à 107 318 592 FBU, et à 780 607 417 FBU.

Il y a lieu de noter cependant que le PBCE donne aux comptes 6654000 et 6652000 des intitulés différents (des intitulés donnés par la Balance), respectivement « Fonds spécial sur attestations fiscales » et « Fonds spécial sur redevance informatique ».

Même si le PLR (article 6) ne donne aucune information sur le compte Fonds TVA, la balance, quant à elle, renseigne que le solde débiteur du compte 6655000 « Fonds TVA » est de 561 305 238 FBU.

### **II.13. Des prestations sociales employeur, assistance sociale et autres charges (Compte 67)**

Le tableau ci-après montre comment les dépenses de cette catégorie sont structurées et exécutées.

**Tableau 558: Exécution des dépenses relatives aux prestations sociales employeur, assistance sociale et autres charges.**

N° compte	Nature de la dépense	Crédits- Classification économique	Paiements : Classification économique	Taux d'exécution (%)
671	Prestations sociales-employeur	1 256 655 780	20 000 000	1,6
672	Assistance sociale	931 242 568	924 096 412	99,2
673	Autres transferts courants	31 365 669 828	28 508 795 396	90,9
<b>Total</b>		<b>33 553 568 176</b>	<b>29 452 891 808</b>	<b>87,8</b>

**Source :** PLR 2010 : classification économique de l'exécution des dépenses.

Il est à relever d'abord que les crédits de la loi de finances (33 144 424 932 FBU) ne concordent pas avec les crédits renseignés par la classification économique des dépenses (33 553 568 176 FBU), soit un écart de 409 143 244 FBU.

Selon la classification économique, le niveau d'exécution des dépenses du compte 67 s'élève à 29 452 891 808 FBU, soit un taux de réalisation de 87,8%. Le montant des paiements renseigné dans la classification économique (29 452 891 808 FBU) ne concorde pas avec le montant des paiements indiqués dans le PLR et celui de la BGC (32 654 269 431 FBU), soit un écart de 3 201 377 623 FBU.

Cette différence est imputable principalement aux rubriques « prestations sociales employeur » (renseigné en paiement pour 20 000 000 FBU dans la classification économique contre 2 310 486 179 FBU dans la BGC) et « autres transferts courants ».

*La Cour constate que l'intitulé « transferts aux ménages » utilisé par le PLR et la loi de finances n'est pas conforme à la nomenclature du PBCE et de la BGC. En effet, ces derniers utilisent comme intitulé « Prestations sociales employeur, assistance sociale et autres charges ».*

*La Cour recommande le strict respect de la nomenclature du PBCE lors de l'élaboration des lois de finances, de l'enregistrement des opérations comptables et de l'élaboration du PLR.*

### **II.13.1. Des prestations sociales employeur (compte 671)**

Les dépenses des prestations sociales employeur ont été réalisées suivant le tableau ci-après :

**Tableau 569: Niveau d'exécution des dépenses des prestations sociales employeur.**

Compte	Nature de la prestation	Crédits 2009	Crédits 2010	Paiements 2010	Taux en (%)
6711	Retraite des anciens agents de l'Etat	1 275 660 000	1 255 660 000	20 000 000	1,6
6712	Retraite des anciens Chefs et sous Chefs	995 780	995 780	0	0
<b>TOTAL</b>		<b>1 276 655 780</b>	<b>1 256 655 780</b>	<b>20 000 000</b>	<b>1,6</b>

**Source** :- Classification économique (PLR 2009 et 2010)

Les dépenses dites de prestations sociales employeur sont celles relatives aux retraites de fonction des anciens agents ou anciens fonctionnaires de l'Etat et des indemnités de retraites des anciens Chefs et sous Chefs.

Par rapport au tableau ci-dessus et par rapport à 2009, les dépenses de prestations sociales employeur ont connu un très faible taux d'exécution (1,6% contre 136,3% en 2009).

Le taux d'exécution de 1,6 %, calculé à base des données de la classification économique semble erroné et serait dû à la défaillance du SIGEFI d'après la direction de la comptabilité publique au Ministère des Finances. En effet, les paiements (2 310 486 179 FBU) renseignés dans la Balance montrent que le taux d'exécution est de 183,9%.

Il importe de signaler enfin que le crédit accordé à ce type de dépenses a connu un recul en 2010 de 20 000 000 FBU, soit 1,6% par rapport au crédit de 2009.

*La Cour constate que les documents de reddition des comptes de l'Etat (BGC, PLR, la classification économique et la classification administrative) comportent des omissions, erreurs et discordances que les services du ministère des finances imputent au système SIGEFI défaillant.*



*Cependant, les visites effectuées par la Cour ont permis de constater que les différents services qui sont impliqués dans la production des documents officiels ne communiquent pas pour générer une information fiable et concordante. D'où le problème de reddition des comptes.*

*La Cour recommande l'amélioration du paramétrage du système SIGEFI, la collaboration et la concertation entre services avant de transmettre les documents officiels.*

### **II.13.2. Assistance sociale (compte 672)**

**Tableau 60: Niveau de réalisation des dépenses des Fonds d'assistance sociale**

<b>Intitulé</b>	<b>Crédits</b>	<b>Paiement</b>	<b>Taux d'exécution en %</b>
Présidence de la république	35 000 000	34 999 992	100,0
Première vice présidence	15 000 000	15 000 000	100,0
Deuxième vice présidence	15 000 000	15 000 000	100,0
Assemblée nationale	60 000 000	55 000 001	91,7
Sénat	25 000 000	25 000 000	100,0
Cour des comptes	2 000 000	-	0,0
Ministère des relations extérieures et de la coopération (soins de santé)	579 242 568	579 096 419	100,0
Ministère de l'enseignement primaire et secondaire (Appui aux logements des enseignants)	200 000 000	200 000 000	100,0
<b>Total</b>	<b>931 242 568</b>	<b>924 096 412</b>	<b>99,2</b>

Source : PLR 2010, Classification administrative de l'exécution des dépenses

Les dépenses relatives à l'assistance sociale sont constituées des frais de soins de santé pour les diplomates, des appuis aux logements des enseignants ainsi que des fonds d'assistance sociale mises à la disposition des hautes Institutions du pays.

Dans l'ensemble, les dépenses d'assistance sociale ont connu une réalisation très satisfaisante car, toutes les Institutions ont exécuté à 100% les fonds leur accordés, sauf l'Assemblée Nationale (91,7%) et la Cour des comptes (0,0%).

### **II.14. Des charges diverses et exceptionnelles (compte 68)**

L'ordonnance ministérielle n°540/757 du 25/07/2008 portant modification du Plan Budgétaire et Comptable de l'Etat prévoit, en classe 6, le compte 68 comportant comme intitulé « charges diverses et exceptionnelles ».

La Classification économique du PLR ne mentionne pas ce compte parce qu'elle ne se limite qu'au compte 67 (sous compte 673800). Par contre, la BGC signale un solde débiteur de 380 000 FBU pour le compte 68. Celui-ci résulte d'un mouvement débiteur

de même montant au cours de la période dans le sous-compte 6820000 « Déficit à la charge du Trésor ».

*La Cour constate qu'un problème d'harmonisation de la nomenclature comptable entre le PLR, classification économique et la BGC se pose.*

*La Cour recommande d'harmoniser la nomenclature et de respecter le PBCE.*

## **II.15. Des discordances des montants des paiements dans la Classification économique et dans la Balance Générale des Comptes (classe 6).**

**Tableau 61: Relevé des discordances des paiements dans la classification économique et dans la Balance Générale des Comptes (classe 6).**

N° de Compte	Intitulé	Classification Economique	Balance Générale des Comptes	Ecart
<b>6</b>	<b>COMPTES DE CHARGES</b>	<b>285 238 696 631</b>	<b>541 786 183 482</b>	<b>256 547 486 851</b>
<b>61</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>34 395 055 992</b>	<b>233 930 165 923</b>	<b>199 535 109 931</b>
611	Rémunérations des sous statuts	11 562 062 212	168 115 079 244	156 553 017 032
612	Rémunérations des sous contrats	11 057 520 681	44 321 252 066	33 263 731 385
613	Vacataires, Contractuels, journaliers et occasionnels	1 457 358 516	1 512 982 482	55 623 966
614	Indemnités particulières-Pouvoirs publics	8 287 034 158	9 352 034 158	1 065 000 000
615	Primes et Indemnités divers	45 373 600	128 713 600	83 340 000
616	Contributions sociales	1 985 706 825	10 500 104 373	8 514 397 548
<b>62</b>	<b>SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>38 550 552 803</b>	<b>41 193 592 273</b>	<b>2 643 039 470</b>
621	Frais de formation du personnel et frais de missions	8 307 885 194	8 638 035 095	330 149 901
622	Frais de relations publiques, publicité et intendance	2 615 957 093	2 702 215 914	86 258 821
623	Contrats de prestation de services et abonnements	2 116 807 747	3 680 479 142	1 563 671 395
624	Locations	15 971 710 224	16 045 792 228	74 082 004
625	Entretiens et réparations	6 207 660 148	6 708 033 496	500 373 348
626	Assurances	529 586 584	529 570 853	-15 731
627	Frais d'honoraires, d'actes et d'assistance technique	2 800 945 813	2 889 465 545	88 519 732
<b>63</b>	<b>ACHATS</b>	<b>56 758 368 706</b>	<b>64 530 860 200</b>	<b>7 772 491 494</b>
631	Fournitures techniques	50 223 911 992	53 665 171 767	3 441 259 775
632	Fournitures administratives	5 385 285 321	6 912 039 648	1 526 754 327
634	Petit matériel, mobilier et équipement	69 251 193	2 769 243 816	2 699 992 623
635	Energie et eau	1 079 920 200	1 184 404 969	104 484 769
<b>64</b>	<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>26 044 056 573</b>	<b>36 782 858 870</b>	<b>10 738 802 297</b>
641	Intérêts sur emprunts extérieurs	10 109 968 148	10 538 124 986	428 156 838

642	Intérêts sur emprunts Intérieurs	15 933 365 473	15 438 503 672	- 494 861 801
644	Pertes de change	322 952	3 960 816 420	3 960 493 468
648	Autres charges financières	400 000	6 845 413 792	6 845 013 792
<b>65</b>	<b>SUBVENTIONS</b>	<b>6 999 996</b>	<b>6 782 905 078</b>	<b>6 775 905 082</b>
651	Subventions aux sociétés publiques	-	6 775 905 082	
653	Subventions aux collectivités territoriales	6 999 996	6 999 996	-
<b>66</b>	<b>ALLOCATIONS, CONTRIBUTIONS, SUBSIDES ET EXONERATIONS</b>	<b>100 030 770 753</b>	<b>125 911 151 707</b>	<b>25 880 380 954</b>
661	Allocations et subsides	60 799 240 151	61 713 208 629	913 968 478
662	Allocations aux services ministériels	15 551 488 223	15 679 894 759	128 406 536
664	Subsides à l'université du BURUNDI et autres	12 812 682 778	12 814 838 874	2 156 096
665	Transferts aux fonds spéciaux	-	9 490 638 438	
666	Contributions aux organisations internationales	10 867 359 601	10 903 140 309	35 780 708
667	Exonérations accordées	-	15 309 430 698	15 309 430 698
<b>67</b>	<b>PRESTATIONS SOCIALES EMPLOYEURS, ASSISTANCE SOCIALES ET AUTRES CHARGES</b>	<b>29 452 891 808</b>	<b>32 654 269 431</b>	<b>3 201 377 623</b>
671	Prestations sociales employeurs	20 000 000	2 310 486 179	2 290 486 179
672	Assistance sociale	924 096 412	926 891 760	2 795 348
673	Autres transferts courants	28 508 795 396	29 416 891 492	908 096 096
<b>68</b>	<b>CHARGES DIVERSES ET EXCEPTIONNELLES</b>	<b>-</b>	<b>380 000</b>	

**Source** : PLR 2010 : classification économique et BGC.

Au regard de ce tableau, les discordances des paiements entre la classification économique et la Balance Générale des Comptes sont importantes.

Dans l'ensemble, les paiements renseignés par la Balance sont supérieurs à ceux relevés dans la classification économique, la différence s'élève à 256 547 486 851 FBU.

Ces discordances sont plus prononcées au niveau des charges du personnel (199 535 109 931 FBU) ; des allocations, contributions, subsides et exonérations (25 880 380 954 FBU) ; des charges financières (10 738 802 297 FBU) ; des subventions (6 775 905 082 FBU) et des achats (7 772 491 494 FBU).

Les services du ministère des finances expliquent que ces discordances sont liées au fait que la BGC et la classification économique n'ont pas la même source de données et sont produits par des départements différents, la source la plus fiable étant la BGC selon les mêmes services du ministère des finances.

En effet, la BGC est produite par la direction de la Comptabilité Publique à base des données, les unes justifiées par des pièces comptables en provenance de la BRB, les autres automatisées par le système SIGEFI.

## II.16. De la passation des marchés publics en 2010

**Tableau 62: Comparaison des marchés publics passés en 2010 par rapport à ceux passés en 2009**

Année 2009							
Type de marchés		Marchés gré à gré		Marchés à consultation restreinte		Marchés d'appel d'offres	
Catégorie de marchés	Total	Nombre	En %	Nombre	En %	Nombre	En %
Fournitures	456	27	5,9	6	1,3	423	92,8
Travaux	125	3	2,4	4	3,2	118	94,4
Services	102	5	4,9	12	11,8	85	83,3
<b>Total</b>	<b>683</b>	<b>35</b>	<b>5,1</b>	<b>22</b>	<b>3,2</b>	<b>626</b>	<b>91,7</b>
Année 2010							
Fournitures	371	28	7,6	16		327	88,1
Travaux	115	9	7,8	7		99	86,1
Services	62	5	8,0	4		53	85,4
<b>Total</b>	<b>548</b>	<b>42</b>	<b>7,7</b>	<b>27</b>	<b>4,9</b>	<b>479</b>	<b>87,4</b>

Source : DNCMP, Rapport 2010

L'analyse du tableau ci-dessus fait constater qu'en 2010 :

- 371 marchés de fournitures ont été enregistrés en 2010. Parmi eux, 48 ont été relancés et 3 annulés. La Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics explique la relance par l'absence ou insuffisance de soumissionnaires, par le dépassement du budget alloué, par les offres non conformes, etc.

Ces marchés se répartissent en 28 marchés passés de gré-à-gré, 16 par consultation restreinte et 327 par appels d'offres ouverts ;

- 115 marchés de travaux ont été enregistrés, dont un a été annulé et 3 relancés pour les raisons évoquées ci-dessus. Parmi ces marchés, 9 ont été de gré-à-gré, 7 par consultation restreinte et 99 par appels d'offres ouverts ;
- 62 marchés de service ont été enregistrés, 2 marchés annulés et 3 relancés. La relance a été justifiée par les raisons précitées. Parmi ces marchés, 5 ont été de gré-à-gré, 4 par consultation restreinte et 53 par appels d'offres ouverts

*Par rapport à 2009, la Cour constate qu'en général, la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) a enregistré une baisse du nombre de marchés lancés (toutes catégories confondues). En effet, elle a lancé 548 marchés en 2010 contre 683 marchés en 2009; soit une diminution de 19,8%.*

*De plus, les marchés dits « ouverts » ont diminué de 23,5% (- 147 marchés).*

*La Cour constate, par contre, une augmentation des marchés de gré à gré (+20%) et des marchés à consultation restreinte (22,7%).*

*La Cour recommande de ne recourir aux marchés de gré à gré et aux marchés à consultation restreinte que dans les conditions prévues par la loi en la matière.*

### III. DU COMPTE DE RESULTAT

Pour la première fois, le PLR comporte en ses annexes une annexe de compte de Résultat de l'exécution budgétaire 2010. Ce dernier renseigne que le résultat dégagé est positif. Il est de 111 795 446 087 FBU et est obtenu par la différence entre les produits (653 581 629 569 FBU) et les charges (541 786 183 482 FBU). Cependant, ce résultat n'apparaît pas dans la Balance Générale des Comptes sous le compte 12.

Il est à relever aussi que certains sous comptes n'ont pas été repris dans le compte de résultat, c'est le cas des comptes 7148, 744 et 748.

*La Cour constate que certains sous-comptes des comptes des produits n'ont pas été repris dans le compte de résultat de telle sorte que les totaux des comptes principaux, comparés au total des sous comptes les composant, ne sont pas exacts. C'est le cas des sous-comptes 7148, 744 et 748.*

*La Cour recommande l'insertion, au niveau du compte de résultat, des sous-comptes précités, tels que renseignés dans la BGC.*

*La Cour recommande également de faire figurer le résultat dans la Balance Générale des comptes.*

#### IV. DES FONDS IPPTE

Les fonds IPPTE résultent du produit de l'allègement de la dette extérieure.

##### IV.1. Des recettes IPPTE et IADM

Les ressources IPPTE et IADM sont déterminées chaque année en fonction de l'allègement des dettes qui auraient dû être payées aux Bailleurs de fonds s'il n'y avait pas eu allègement. Ce n'est que si ces ressources sont bien mobilisées que le gouvernement pourra financer et exécuter les programmes de développement économique et social.

Les réalisations des recettes IPPTE et IADM sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 63: Niveau d'exécution des recettes IPPTE et IADM.**

	Prévisions 2010	Réalisations 2010	Ecart	Taux de réalisation en %
<b>PPTE</b>	4 787 400 564	43 972 082 317	39 184 681 753	918,5
<b>IADM</b>	95 268 871 360	35 164 884 884	-60 103 986 476	36,9
<b>Total</b>	<b>100 056 271 924</b>	<b>79 136 967 201</b>	<b>-20 919 304 723</b>	<b>79,1</b>

**Source :** loi de finances 2010 et Balance générale des comptes 2010.

Par rapport aux prévisions, le taux de réalisation des recettes IPPTE et IADM n'est pas satisfaisant car il est de 79,1% seulement.

La Cour constate qu'il y a un problème réel au niveau des hypothèses de prévisions des recettes IPPTE. En effet, sur une prévision de 4 787 400 564 FBU représentant le produit de l'allègement de la dette IPPTE, on a une grande réalisation de 43 972 082 317 FBU, soit 918,5% (art. 3 du PLR).

Par contre, sur une prévision importante du produit de l'allègement de la dette IADM de 95 268 871 360 FBU, l'on a seulement réalisé 35 164 884 884 FBU, soit 36,9%.

A ce propos, les services du Ministère des Finances que la Cour a approché ont expliqué que « pour l'exercice 2010, l'IPPTE a été fusionné à l'IADM pour parler uniquement de l'IPPTE ».

##### IV.2. Des dépenses IPPTE

Dans l'esprit des bailleurs, les Fonds IPPTE sont destinés aux dépenses pro-pauvres. De manière générale, sont considérées comme dépenses pro-pauvres les dépenses qui profitent plus aux pauvres, qui les atteignent directement et ont un impact évident sur leur bien être.

Le Gouvernement bénéficiaire les oriente dans les secteurs socio-économiques comme la santé, l'éducation, les infrastructures routières, l'eau et l'environnement ainsi que l'agriculture. Selon le PLR, les prévisions des dépenses IPPTE s'élèvent à 100 056 271 924 FBU (art. 3) dont 4 787 400 564 FBU d'IPPTE et 95 268 871 360 FBU d'IADM.

La loi de finances 2010 (tab. B.O.) indique, quant à elle, que les prévisions s'élèvent à 98 632 960 744 FBU. Ce dernier montant diffère, à son tour, de 99 382 960 744 FBU, obtenu en additionnant les crédits IPPTE alloués à chaque projet des différents ministères éligibles (PLR, classification administrative de l'exécution des dépenses).

#### IV.2.1. Réalisation des dépenses IPPTE par ministère

**Tableau 574: Niveau de réalisation des dépenses PPTTE et IADM par ministère éligible**

Ministère	Crédits	Paiements	Taux de réalisation (%)
1. Finances	40 238 601	22 252 316	55,3
2. Justice et garde des sceaux	1 119 336 565	665 475 828	59,5
3. Enseignement supérieur et recherche scientifique	-	-	
4. Enseignement primaire et secondaire	19 165 299 867	11 515 231 017	60,1
5. Santé publique	32 196 836 604	24 362 133 752	75,7
6. Lutte contre le sida	2 323 000 001	2 127 669 789	91,6
7. Solidarité, rapatriement, réfugiés et réintégration sociale	3 663 830 755	3 564 711 261	97,3
8. Jeunesse, sports et culture	54 000 001	54 000 000	100,0
9. Enseignement des métiers, formation professionnelle et alphabétisation des adultes	472 500 001	178 151 108	37,7
10. Agriculture et élevage	10 746 934 001	7 788 730 141	72,5
11. Energie et mines	<b>13 920 254 656</b>	12 353 519 251	88,7
12. Eau, environnement, aménagement du territoire et urbanisme	7 576 000 001	5 379 421 274	71,0
13. Travaux publics et équipement	8 104 729 702	5 400 382 273	66,6
<b>TOTAL</b>	<b>99 382 960 744</b>	<b>73 411 678 010</b>	<b>73,9</b>

**Source :** PLR2010, classification administrative de l'exécution des dépenses

Le tableau ci-dessus montre que le niveau général de réalisation des dépenses PPTTE et IADM est faible (73,9%). Cependant, le même tableau montre qu'il y a quelques ministères qui affichent un taux de réalisation satisfaisant, notamment le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture (100%), le Ministère de la Solidarité, du



Rapatriement des Réfugiés et la Réintégration Sociale (97,3%), le Ministère de la Lutte contre le SIDA (91,6%) et le Ministère de l'Energie et des Mines (88,7%).

Il faut aussi relever que le Ministère de l'Enseignement des Métiers, de la Formation professionnelle et de l'Alphabétisation des Adultes a connu un taux de réalisation très bas : 37,7%.

Pour justifier ces faibles taux de réalisation des dépenses IPPTE et IADM, les services des ministères visités par la Cour avancent une série de facteurs inhibant à savoir notamment:

- Lourdeur des procédures de passation des marchés ;
- Absence de capacités techniques dans les ministères (difficultés dans l'élaboration des DAO, absence de planification des travaux, absence d'études préalables, etc.) ;
- Retard pris dans le déclenchement des procédures de passation des marchés au niveau des ministères (ex. lenteurs internes aux ministères, absence de diligence des services chargés du suivi de l'exécution des travaux ; etc.)
- Retard pris par l'attributaire de marché dans le démarrage de l'exécution du marché ;
- Retard dans la réception provisoire des travaux ;
- Insuffisance de capacités financières des attributaires des marchés ;
- Absence de diligence chez les attributaires ;
- Retard pris dans le paiement des travaux achevés ;
- Naissance des litiges ;
- etc.

*La Cour constate que l'absorption des fonds IPPTE alloués aux départements ministériels est faible (73,9%).*

*La Cour recommande que des mesures soient prises par l'autorité compétente afin d'augmenter le taux de consommation des crédits IPPTE votés.*

#### IV.2.2. De la modification des crédits IPPTE au niveau du ministère de l'énergie et des mines.

Par rapport à la Loi de Finances, la Cour relève que les crédits accordés à ce ministère ont été modifiés suivant le tableau ci-après :

**Tableau 585: Modification de crédits IPPTE au Ministère de l'Energie et des Mines.**

<b>Ministère de l'Energie et des Mines</b>	<b>Prévisions L.F.</b>	<b>Prévisions P.L.R.</b>	<b>Ecart</b>
Adduction d'eau potable	5 150 602 616	4 820 602 616	-330 000 000
Construction et réhabilitation des barrages hydroélectriques (KIGWENA-RYARUSERA)	400 000 000	730 000 000	330 000 000
Réhabilitation et extension du barrage NDURUMU	500 000 000	0	-500 000 000
Construction et réhabilitation des microcentrales hydroélectriques	2 000 000 000	3 550 000 000	1 550 000 000
Réhabilitation des lignes électriques 30 KV	300 000 000	0	-300 000 000
<b>Total</b>	<b>13 170 254 656</b>	<b>13 920 254 656</b>	<b>750 000 000</b>

**Source** : Tableau établi par la Cour sur base des données de la loi de Finances et du PLR 2010.

*A la lecture de ce tableau, la Cour réalise que certains crédits ont varié en hausse et d'autres en baisse. Ces variations totalisent un montant de +750 000 000 FBU, constituant ainsi des crédits supplémentaires en faveur du Ministère précité.*

*A ce sujet, les services du Ministère des Finances ont expliqué à la Cour que « la différence de 750 000 000 FBU est due aux transferts de crédit ».*

## V. DE LA DETTE PUBLIQUE DU PAYS

A une période donnée, la dette publique du Pays s'appelle aussi l'encours de la dette. Elle est constituée de la dette publique intérieure et de la dette publique extérieure.

L'encours de la dette est calculé selon la formule suivante :

Encours de la dette = + Encours de la période précédente
+ Emprunts nouveaux de la période
- Remboursements en capital
+ Variation du taux de change

### V.1. De l'encours de la dette totale

Selon la BGC, l'encours de la dette publique s'élève à 677 373 706 624 FBU à la clôture de l'exercice sous revue. Cette dette est composée comme suit :

- Dette intérieure (compte 16) : 323 560 277 049 FBU ;
- Dette extérieure (compte 17) : 353 813 429 575 FBU.

L'encours de la dette totale représente 36,7% du PIB ; 103,6% des recettes totales et 170,1% des recettes intérieures.

#### V.1.1. De la structure de la dette intérieure

##### V.1.1.1 De l'encours de la dette intérieure

Au 31 décembre 2010, la structure de l'encours de la dette intérieure est illustrée par le tableau qui suit :

**Tableau 596: Structure de l'encours de la dette intérieure**

N° de compte	Libellé	Montant en FBU
<b>161</b>	<b>Avances consolidées et crédits de la BRB</b>	<b>160 842 168 037</b>
1611	Avance consolidée de la BRB	130 317 168 037
1612	Crédit spécial de la BRB	30 525 000 000
<b>162</b>	<b>Bons du Trésor</b>	<b>114 571 109 012</b>
<b>163</b>	<b>Obligations du Trésor</b>	<b>48 147 000 000</b>
<b>168</b>	<b>Autres</b>	<b>0</b>
	<b>Total encours de la dette intérieure</b>	<b>323 560 277 049</b>

**Source** : Tableau construit par la Cour sur base des données de la BGC 2010

Il ressort de ce tableau que l'Etat du Burundi est débiteur envers le secteur bancaire à hauteur de 323 560 277 049 FBU dont 160 842 168 037 FBU pour les avances consolidées et crédits de la BRB et 162 718 109 012 FBU pour les bons et obligations du Trésor.

### V.1.1.2. De la dette intérieure contractée en 2010

Pour l'exécution budgétaire 2010, les prévisions de la dette intérieure étaient de 48 292 390 764 FBU mais la Cour constate que les réalisations s'élèvent à 363 546 248 741 FBU (voir le PLR 2010) ; soit un dépassement de 315 253 857 877 FBU, représentant un taux de 652,8%.

Précisons que le montant de 363 546 248 741 FBU est constitué des avances de la BRB, des Bons du Trésor et du Crédit spécial de la BRB.

De même les prévisions des remboursements étaient de 24 225 304 490 FBU mais elles se sont élevées à 275 422 407 328 FBU.

*La Cour fait remarquer que cette pratique est source d'inflation pour l'économie nationale, de la hausse des taux d'intérêts et de la privation des moyens de financement des activités économiques au secteur privé, mais aussi de l'augmentation des charges financières pour l'Etat due aux intérêts.*

Par ailleurs, l'article 12 du PLR parle d'un endettement bancaire auprès de la Banque Centrale qui s'élève à 333 021 248 741 FBU pendant que l'article 3 du même document indique un endettement de 363 546 248 741 FBU, soit un écart de 30 525 000 000 FBU.

Vérification faite, il a été constaté que cet écart correspond à un crédit spécial contracté par l'Etat auprès de la Banque Centrale, mais que le tableau de l'article 12 du PLR ne reprend pas le montant alors que la BGC en fait état sous le numéro de compte 1612.

### V.1.1.3. Du problème de report de la dette intérieure

Pour la gestion budgétaire 2010, la Cour a constaté des discordances au niveau du solde de fin de période 2009 et au niveau de la Balance d'entrée 2010 pour la dette intérieure. Le tableau suivant montre ces discordances à corriger :

**Tableau 607: Problème de report du solde de fin de période 2009 dans la balance d'entrée 2010**

N° de Compte	Libellé	Solde fin de période 2009	Balance d'entrée 2010	solde fin de période 2010
<b>161</b>	<b>a) Banque centrale</b>	<b>160 927 978 877</b>	<b>125 179 202 731</b>	<b>160 842 168 037</b>
1611	-Avances consolidées.	160 927 978 877	125 179 202 731	130 317 168 037
1612	- crédit spécial			30 525 000 000
<b>162</b>	<b>b) Bons du Trésor</b>	<b>59 004 521 015</b>	<b>62 110 232 905</b>	<b>114 571 109 012</b>
<b>163</b>	<b>c) Obligation du trésor</b>		<b>48 147 000 000</b>	<b>48 147 000 000</b>
<b>168</b>	<b>d) Sociétés non financières</b>	<b>146 641 500</b>		
<b>Total</b>		<b>219 932 499 892</b>	<b>235 436 435 636</b>	<b>323 560 277 049</b>

**Source** : BGC 2009 et BGC 2010.

En principe, le solde de clôture d'une année N doit correspondre au solde d'ouverture de l'année N+1. Pour la gestion budgétaire 2010, le tableau ci-dessus montre que ce principe n'a pas été observé.

## V.1.2. De la structure de la dette extérieure

### V.1.2.1. De l'encours de la dette extérieure

Au 31 décembre 2010, la structure de l'encours de la dette extérieure est illustrée par le tableau ci-après.

**Tableau 618: Structure de l'encours de la dette extérieure**

<b>Libellé</b>	<b>Montant en FBU</b>
Crédits de développement (aux projets) : dette directe	347 013 989 900
Crédits rétrocédés	6 799 439 675
<b>Total dette extérieure</b>	<b>353 813 429 575</b>

**Source** : Tableau construit par la Cour sur base des données de la BGC 2010.

Selon la Balance, l'encours de la dette extérieure s'élève à 353 813 429 575 FBU composé de dette directe pour 347 013 989 900 FBU et de la dette rétrocédée pour 6 799 439 675 FBU.

L'article 9 du PLR quant à lui, renseigne le montant de l'encours (356 412 764 087 FBU) qui est différent de celui de la balance, la différence étant de 2 599 334 512 FBU.

Même si les services du Ministère des Finances reconnaissent que les remboursements sur dette directe est de 44 840 692 642 FBU au lieu de 47 220 122 077 FBU (article 9 du PLR), le montant de l'encours augmente davantage et devient 358 792 193 522 FBU et la différence entre les deux documents persiste, elle est de 4 978 763 947 FBU.

Le problème résulte du fait que les montants de la dette rétrocédée « en encours au 31 décembre 2009 » et « en remboursements de 2010 » sont repris dans la dette directe (voir art. 9 du PLR).

### V.1. 2.2. De l'encours de la dette extérieure par origine

**Tableau 69: Encours de la dette extérieure en millions de FBU par origine hormis les arriérés des intérêts (2006-2010).**

Bailleur	2006	2007	2008	2009	2010
<b>A.CREANCIERS OFFICIELS</b>	<b>1 346 929,2</b>	<b>1 571 808,7</b>	<b>1 613 267,8</b>	<b>412 062,9</b>	<b>397 660,4</b>
<b>1. Multilatéraux</b>	<b>1 174 694,4</b>	<b>1 387 098,5</b>	<b>1 413 782,5</b>	<b>303 811,5</b>	<b>329 318,6</b>
<b>2. Bilatéraux</b>	<b>172 234,80</b>	<b>184 710,20</b>	<b>199 485,30</b>	<b>108 251,4</b>	<b>68 341,9</b>
-Membres du Club de Paris	113 865,00	137 065,90	158 002,70	43 711,30	3 223,6
-Non Membres du Club de Paris	58 369,80	47 644,30	41 482,60	64 540,1	65 118,2
<b>B.CREANCIERS PRIVES</b>	<b>648,90</b>	<b>793,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
1. Institutions Financières	0,00	0,00	0,00	0,0	0,0
2. Institutions non Financières	648,90	793,30	0,00	0,0	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>1 347 578,1</b>	<b>1 572 602,0</b>	<b>1 613 267,8</b>	<b>412 062,9</b>	<b>397 660,4</b>
<b>Accroissement</b>	<b>8,6%</b>	<b>14,3%</b>	<b>2,5%</b>	<b>-291,5%</b>	<b>-3,6%</b>

**Source** : Tableau établi par la Cour sur base des données du service de la dette extérieure du Ministère des Finances.

Successivement en 2009 et en 2010, la dette publique s'est contractée par rapport à l'encours de 2008. Cette contraction est beaucoup plus prononcée en 2009 (291,5%) qu'en 2010 (3,6%). La baisse de l'encours de la dette constatée depuis 2009 est due à l'allègement de la dette publique dans le cadre de l'IPPTE et de l'IADM à la suite de l'atteinte du point d'achèvement en janvier 2009.

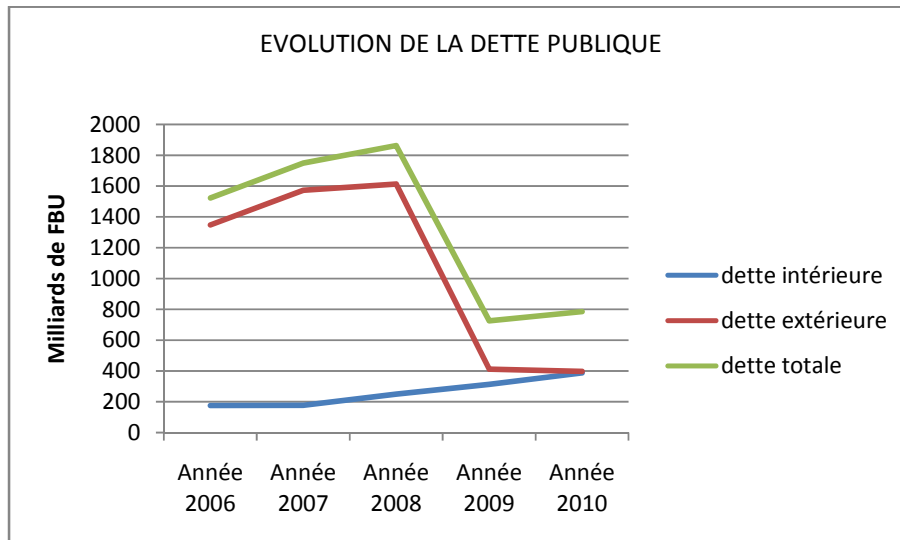
On se rappellera qu'avec l'atteinte du point d'achèvement, le Gouvernement burundais s'est engagé avec les bailleurs de fonds à mener une politique de soutenabilité de la dette qu'il faut observer tout le temps pour éviter que le fardeau de la dette ne pèse encore une fois très lourdement.

### V.2. De l'évolution de la dette publique sur les cinq dernières années.

**Tableau 70: Evolution de la dette publique en milliards de FBU (2006-2010)**

Année	2006	2007	2008	2009	2010
Dette intérieure	175,31	176,85	249,4	313,64	387,45
Dette extérieure	1347,59	1572,6	1613,27	412,06	397,7
<b>Dette totale</b>	<b>1522,9</b>	<b>1749,45</b>	<b>1862,67</b>	<b>725,7</b>	<b>785,1</b>
<b>Accroissement (%)</b>		<b>14,9</b>	<b>6,5</b>	<b>-61,1</b>	<b>8,2</b>

**Source** : Tableau construit par la Cour à base des données de la Direction de la trésorerie du Ministère des finances (Service dette extérieure).

**Graphique10: Evolution de la dette publique (de 2006 à 2010)**

Le tableau et le graphique ci-dessus font constater une grande diminution de la dette publique totale en 2009 par rapport à 2008 (611%).

Un autre constat de la Cour est que la dette totale s'est accrue en 2010 de 8,2% par rapport à ce qu'elle était en 2009, due à l'augmentation de la dette intérieure de 23,5% (73, 8 Milliards de FBU) pendant que la dette extérieure a chuté de 3,5% (14,4 Milliards du FBU).

## VI. DES PRINCIPAUX SOLDES BUDGETAIRES ET DU FINANCEMENT DU DEFICIT

### VI.1. Des soldes budgétaires

Le tableau suivant présente les principaux soldes budgétaires pour l'exercice 2010.

**Tableau 71: Principaux soldes budgétaires 2010**

Libellé	Prévisions 2010 (FBU)	Réalisations 2010 (FBU)	Taux d'exécution (%)
<b>I. RECETTES COURANTES</b>	<b>367 423 097 256</b>	<b>395 818 131 823</b>	<b>107,7</b>
<b>Recettes fiscales</b>	<b>342 784 577 131</b>	<b>365 181 200 917</b>	<b>106,5</b>
Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital	86 932 119 347	112 824 714 540	129,8
Impôts intérieurs sur biens et services	166 852 516 210	194 623 616 674	116,6
Impôts sur le commerce extérieur § les transactions internationales	68 999 941 574	39 475 222 738	57,2
Exonérations	20 000 000 000	18 257 646 965	91,3
<b>Recettes non fiscales</b>	<b>24 638 520 125</b>	<b>30 636 930 906</b>	<b>124,4</b>
Revenus de la propriété	9 185 000 000	11 146 649 883	121,4
Autres recettes non fiscales	15 453 520 125	19 490 281 023	126,1
<b>II. DONS (HORS IPPTE)</b>	<b>356 631 837 580</b>	<b>211 315 852 595</b>	<b>59,3</b>
Dons courants	167 505 200 000	173 852 360 451	103,8
Dons en capital	189 126 637 580	37 463 492 144	19,8
<b>III RECETTES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>2 415 000 000</b>	<b>2 475 562 834</b>	<b>102,5</b>
Liquidation des Entreprises publiques	200 000 000	86 308 969	43,2
Privatisation des Entreprises publiques	2 000 000 000		0,0
Récupération des fonds détournés et malversations	215 000 000		0,0
Autres recettes exceptionnelles		2 389 253 865	
<b>TOTAL RECETTES ET DONS (HORS IPPTE)</b>	<b>726 469 934 836</b>	<b>609 609 547 252</b>	<b>83,9</b>
<b>IV. DEPENSES COURANTES</b>	<b>507 746 130 734</b>	<b>541 786 183 482</b>	<b>106,7</b>
<b>Dépenses sur biens et services et autres transferts courants</b>	<b>466 563 465 398</b>	<b>495 512 686 174</b>	<b>106,2</b>
Salaires	212 411 696 196	233 930 165 923	110,1
Autres biens et services	98 000 239 534	105 724 832 473	107,9
Contributions aux organismes internationaux	6 245 497 257	10 903 140 309	174,6



Transferts aux ménages	33 144 424 932	32 654 269 431	<b>98,5</b>
Subsides et Subventions	88 637 607 479	96 990 847 340	<b>109,4</b>
Imprévus	8 124 000 000		<b>0,0</b>
Exonérations	20 000 000 000	15 309 430 698	<b>76,6</b>
<b>Versement d'intérêts</b>	<b>30 229 721 573</b>	<b>36 782 858 870</b>	<b>121,7</b>
Versements d'intérêts extérieurs	12 471 257 089	10 538 124 986	<b>84,5</b>
Versements d'intérêts intérieurs	17 758 464 484	26 244 733 884	<b>147,8</b>
<b>Dépenses des fonds</b>	<b>10 952 943 763</b>	<b>9 490 638 438</b>	<b>86,7</b>
<b>V. SOLDE COURANT HORS DONS (I-IV)</b>	<b>-140323033478</b>	<b>-145968051659</b>	<b>104,0</b>
<b>VI. SOLDE COURANT Y COMPRIS DONS (I+II+III-IV)</b>	<b>218 723 804 102</b>	<b>67 823 363 770</b>	<b>31,0</b>
<b>VII. DEPENSES EN CAPITAL ET PRETS NETS</b>	<b>355 313 514 951</b>	<b>153 292 954 888</b>	<b>43,1</b>
Dépenses en capital	356 313 514 951	157 269 086 934	<b>44,1</b>
Prêts nets du Trésor	-1000000000	-3976132046	<b>397,6</b>
<b>VIII. DEFICIT GLOBAL AVEC DONS (VI-VII)</b>	<b>-136589710849</b>	<b>-85469591118</b>	<b>62,6</b>
<b>IX. DEFICIT GLOBAL HORS DON (V-VII)</b>	<b>-495636548429</b>	<b>-299261006547</b>	<b>60,4</b>
<b>X. ARRIERES</b>		55 045 067 528	
<b>XI. DEFICIT BASE CAISSE (VIII- X)</b>	<b>-136589710849</b>	<b>-140514658646</b>	<b>102,9</b>

**Source** : PLR (article 3).

### **VI.1.1. Du solde courant hors dons**

Le solde courant hors dons est constitué par la différence entre les recettes courantes et les dépenses courantes. Au cours de l'exercice 2010, Il est déficitaire de 145 968 051 659FBU. Cela signifie que, les ressources courantes n'ayant pas pu couvrir les charges courantes, une partie de ces dernières a été couverte par des dons.

### **VI.1.2. Du solde courant y compris dons**

Le solde courant y compris dons est obtenu en additionnant les recettes courantes et les dons (hors IPPTE), puis en soustrayant les dépenses courantes. Pour la gestion budgétaire 2010, le solde est positif et a été arrêté à 67 823 363 770FBU contre une prévision de 218 723 804 102FBU, soit un taux de réalisation de 31,0%.

Cette faible performance est imputable au dépassement au niveau des dépenses courantes (541 786 183 482FBU réalisées contre 507 746 130 734 FBU prévues) ainsi que le faible niveau de réalisation en dons en capital (37463492144FBU en réalisation contre 189126637580 FBU en prévision).

### VI.1.3. Du solde global avec dons

Le solde global avec dons est obtenu par la différence entre les recettes totales (hors dons IPPTE) et les dépenses totales.

Selon le PLR, l'exécution budgétaire 2010 s'est soldée par un déficit global avec dons de 85 469 591 118 FBU contre des prévisions de 136 589 710 849 FBU.

Cette situation résulte des performances enregistrées en ce qui concerne la réalisation des recettes (83,9%) d'une part, et un faible niveau de réalisation des dépenses en capital d'autre part (43,1%).

Le solde global représente -21,6% des recettes courantes ; -14,0% des recettes totales ; -15,8% des dépenses courantes et -40,5% des dons réalisés hors IPPTE.

### VI.1.4. Du solde global hors dons

Ce solde représente la différence entre les ressources nationales et les dépenses totales. L'exercice sous examen s'est soldé par un déficit de 299 261 006 547 FBU contre une prévision de 495 636 548 429 FBU.

Dans les apparences, le creux n'a pas été aussi profond que prévu. Il convient de signaler néanmoins que le faible taux de réalisation des dépenses en capital, qui est à l'origine de cette apparente amélioration, a fait que le pays n'a pas atteint le niveau d'investissement projeté.

### VI.1.5. Du solde global base caisse

Le solde global base caisse est égal aux recettes totales moins les dépenses totales moins les arriérés. L'exercice 2010 affiche un solde base caisse de -140 514 658 646 FBU contre une prévision de -136 589 710 849 FBU.

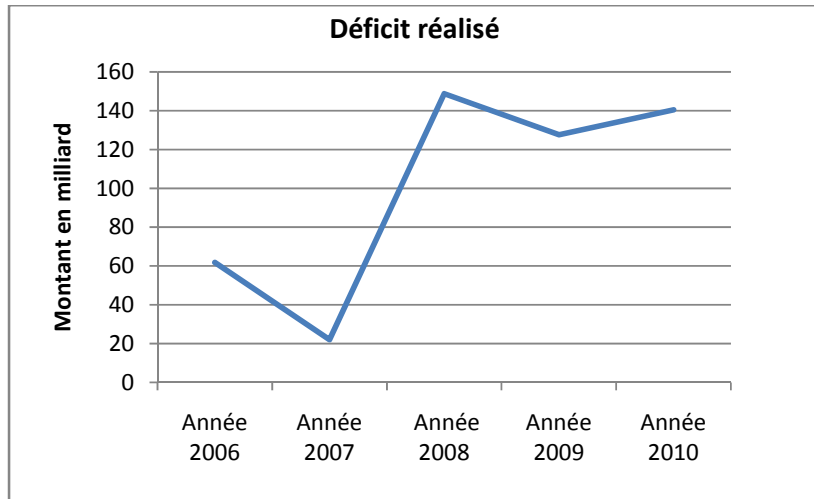
*La Cour constate que le déficit base caisse s'est accru de 3 924 947 797, soit 2,9%.*

Le Projet de Loi de Règlement fait mention d'un montant de 55 045 067 528 FBU au titre d'arriérés qui n'avait pas été prévu en dépenses.

### Tableau 7262: Evolution du déficit base caisse (en milliards de FBU)

Année	2006	2007	2008	2009	2010
Déficit réalisé	61,84	22,01	148,83	127,65	140,51

**Source** : Rapports de la Cour des Comptes de 2006 à 2009 et le PLR 2010.

**Graphique 11: Evolution du déficit base caisse en milliards de FBU**

Le tableau et le graphique ci-avant font apparaître que, pour la période considérée, le budget de l'Etat a toujours accusé un déficit; ce dernier a évolué en dents de scie.

**VI.2. De la structure du financement du déficit.**

Le déficit a été absorbé aussi bien par le financement intérieur qu'extérieur. Le tableau suivant montre comment le déficit budgétaire a été comblé.

**Tableau 73: Structure du financement du déficit budgétaire 2010**

Libellé	Prévisions 2010 (FBU)	Réalisations (PLR) 2010 (FBU)	Taux d'exécution (%)
<b>XII .FINANCEMENT DU DEFICIT</b>	<b>136 589 710 849</b>	<b>140 514 658 646</b>	<b>102,9</b>
<b>Financement extérieur net</b>	<b>12 466 352 651</b>	<b>-4 313 280 538</b>	<b>-34,6</b>
Tirages sur dette directe	59 993 702 978	42 906 841 539	71,5
Remboursement dette directe	-47527350327	-47 220 122 077	99,4
<b>Financement intérieur net</b>	<b>124 123 358 198</b>	<b>144 827 939 184</b>	<b>116,7</b>
Dépôts à la BRB		-22 432 869 430	
Avances BRB, Bons et Obligations du Trésor	48 292 390 764	363 546 248 741	752,8
Allègement de la dette (IPPTE)	4 787 400 564	43 972 082 317	918,0
Allègement de la dette (IADEM)	95 268 871 360	35 164 884 884	37,0
Remboursement dette intérieure	-24 225 304 490	-275 422 407 328	1137,0
<b>XIII. BESOIN DE FINANCEMENT(XI-XII)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

**Source** : PLR, article 3

### **VI.2.1. Du financement extérieur net**

En ce qui concerne le financement extérieur net, il est négatif à hauteur de 4 313 280 538 FBU, alors qu'il avait été prévu à 12 466 352 651 FBU. Cette situation est imputable à deux facteurs : d'une part, les tirages réalisés sur dette directe (42 906 841 539 FBU) ont été inférieurs aux remboursements de la dette (47 220 122 077 FBU) ; d'autre part, les réalisations des tirages n'ont été que de 42 906 841 539 FBU sur des prévisions de 59 993 702 978 FBU, soit un taux de 71,5%.

*Les tirages sur dette directe dont les prévisions étaient de 59 993 702 978 FBU ont été réalisés à hauteur de 42 906 841 539 FBU représentant 71,5%. Ce taux a connu un progrès significatif par rapport à l'exercice 2009 (22%).*

### **VI.2.2. Du financement intérieur net**

Pour l'exécution du budget 2010, le financement intérieur net a été de 144 827 939 184 FBU alors qu'il avait été prévu pour 124 123 358 198 FBU, soit un taux de réalisation de 116,7%.

Ce financement est constitué des avances BRB, des bons et obligations du trésor pour un montant de 363 546 248 741 FBU ; du produit de l'allègement de la dette IPPTE et IADM dont les réalisations sont respectivement de 43 972 082 317 FBU et de 35 164 884 884 FBU.

Pour l'exercice 2010, le niveau de remboursement s'est élevé à 275 422 407 328 FBU contre des prévisions de 24 225 304 490 FBU, soit un taux de réalisation de 1036,9%.

*La Cour constate que le déficit budgétaire arrêté par la Loi de Finances 2010 a été dépassé de 20 704 580 986 FBU. Le financement du déficit a été opéré grâce aux avances de la BRB, aux bons et aux obligations du Trésor, aux dépôts gouvernementaux ainsi qu'à l'allègement de la dette.*

*En effet, par rapport à l'exercice 2009, le recours aux avances, bons et obligations du Trésor a été multiplié par 1,3.*

*La Cour recommande au Ministre des Finances de prendre des mesures visant à se préparer progressivement à l'application des articles 12 alinéas 2 et 63, troisième tiret de la Loi relative aux Finances publiques.*

*De même, la Cour constate un dépassement de 1036,9% pour la rubrique remboursement de la dette intérieure, soit des réalisations de 275 422 407 328 FBU sur des prévisions de 24 225 304 490 FBU.*

*La réponse donnée par les services du Ministère des finances, à propos du dépassement réalisé, n'a pas convaincu la Cour. En effet, ladite réponse est la*

*suivante « Vu les réalisations en matière d'émission des bons du Trésor et de leur remboursement, le dépassement est de 363 546 248 741 FBU – 275 422 407 328 FBU= 88 123 841 413 FBU, soit 82,4%. Ce dépassement est dû au paiement de la transposition et au problème de trésorerie ».*

*Ainsi, dans la logique des services du ministère des finances, le dépassement serait alors constitué par la différence entre 88 123 841 413 FBU renseigné ci-dessus et le montant de 48 292 390 764 FBU renseigné par le PLR dans la colonne des prévisions.*

*Cependant pour la Cour des Comptes, le montant précité (88 123 841 413 FBU) ne constitue pas un dépassement mais représente plutôt le solde des mouvements de la période.*

*A la lecture du PLR (article 3), le dépassement effectif est de 315 253 857 977 FBU (soit 652,8% des prévisions), montant qui correspond à la différence entre le montant des réalisations (363 546 248 741 FBU) qui représentent les avances de la BRB, les bons et les obligations du Trésor et celui des prévisions (48 292 390 764 FBU).*

## VII. DES CONSTATATIONS

De ce qui précède, la Cour a relevé les constatations suivantes :

1. Le projet de loi et de règlement et de compte-rendu budgétaire produit par le Ministre des finances n'a pas été accompagné d'un compte-rendu d'exécution du budget de l'Etat en application de l'article 56 de la loi relative aux finances publiques.
2. Le Ministre des finances n'a pas transmis à la Cour des Comptes les états trimestriels d'exécution des recettes et des dépenses pour l'exercice 2010 conformément à l'article 53 de la loi relative aux finances publiques.
3. Le PLR signale, en nota bene (l'article 2), que les différentes catégories de dépenses par grande masse ont été modifiées suite aux virements internes opérés au cours de l'exécution du budget comme c'est autorisé par l'article 29 de la loi de finances 2010. Cette référence indiquée n'est pas correcte, il s'agit plutôt de l'article 35 de la loi de finances 2010. Bien plus, l'article parle des transferts et non des virements.
4. Au niveau des visas, la Cour estime qu'il faut mentionner l'ordonnance ministérielle n°540/757/21/07/2008 du 21 juillet 2008 portant modification du Plan Budgétaire et Comptable de l'Etat.
5. Pour la gestion 2010, le PLR et ses annexes comportent des omissions, erreurs et discordances, ce qui prouve que des difficultés subsistent au niveau de la reddition des comptes et cela compromet la sincérité et la fiabilité des comptes.
6. Les différents services qui sont impliqués dans la production des documents officiels ne communiquent pas pour générer une information fiable et concordante.
7. Les tirages sur dette directe dont les prévisions étaient de 59 993 702 978 FBU ont été réalisés à hauteur de 42 906 841 539 FBU représentant 71,5%. Ce taux a connu un progrès significatif par rapport à l'exercice 2009 (22%) même s'il reste faible.
8. Le montant de 26 244 733 884 FBU renseigné par le PLR comme intérêts intérieurs payés englobe les pertes de change (3 960 816 420 FBU) et les autres charges financières (6 845 413 792 FBU), les intérêts effectivement payés ne s'élevant qu'à 15 438 503 672 FBU.

9. Le contentieux entre l'Etat et ses partenaires occasionne des charges énormes pour le Trésor public (1 653 054 290 FBU pour le seul exercice 2010), ce qui dénote une mauvaise préparation des dossiers et une mauvaise gestion des affaires liant l'Etat aux tiers.
10. Le taux d'exécution du budget d'investissement est bas car, il ne s'élève qu'à 67,6% des prévisions, ce qui compromet la réalisation des programmes de développement arrêtés par le gouvernement.
11. La rubrique dite « compensation COMESA » qui avait été budgétisée pour un montant de 12 760 000 000 FBU n'a connu aucune réalisation, ce qui dénote un manque de diligence dans le recouvrement des recettes.
12. L'intitulé « transferts aux ménages » utilisé par le PLR et la loi de finances n'est pas conforme à la nomenclature du PBCE et de la BGC. En effet, ces derniers utilisent comme intitulé « Prestations sociales employeur, assistance sociale et autres charges ». Cette situation met en évidence le problème d'harmonisation de la nomenclature comptable entre le PLR, la classification économique, le PBCE et la BGC.
13. Le taux d'absorption des fonds IPPTE alloués aux départements ministériels n'est pas satisfaisant (73,9%), ce qui constitue un handicap à la réalisation des programmes pro-pauvres.
14. La LF et le PLR 2010 ne sont pas conformes à la structure du PBCE en ce qui concerne le traitement des produits financiers.
15. Au cours de l'exécution budgétaire 2010, la Cour constate qu'une grande part des dépenses relatives à l' « entretien et à la réparation » a été consacrée à l'entretien et à la réparation des véhicules (4006700210 FBU sur 6207660148 FBU soit 64,5%).
16. A la fin de l'exercice 2010, les impayés de l'Etat vis-à-vis des salariés et des tiers se sont accumulés jusqu'à 6 608 877 730 FBU contre 2 075 122 774 FBU à la fin de 2009.
17. Les dépenses courantes (541 786 183 482 FBU, soit 77,9% des dépenses totales) ont été exécutés plus que les dépenses d'investissement (153 292 954 888 FBU, soit 22,1% des dépenses totales).

18. Au cours de l'exécution du budget 2010, la loi n'a pas été rigoureusement respectée en matière des dépenses d'imprévus. En effet, vérification faite, il a été constaté quela plupart d'entre elles ne sont pas des dépenses imprévisibles et à caractère accidentel. En outre, la ligne des imprévus sert de transit des crédits de certains articles budgétaires vers d'autres articles budgétaires.
19. Pour certains comptes, les soldes de clôture de l'exercice 2009, diffèrent des soldes d'ouverture de l'exercice 2010, ce qui est inexplicable.
20. Au cours de la gestion 2010, le budget n'a pas été exécuté comme il avait été voté. En effet, certaines recettes prévues n'ont pas été recouvrées et des dépassements de crédits ont été observés.
21. Le montant des prévisions du Fonds Stock Stratégique Carburant est mal reporté au niveau de l'article 2 du PLR (484 519 568 FBU au lieu de 4 845 195 768 FBU dans la loi de finances).
22. Le déficit budgétaire initialement arrêté par la loi de finances 2010 à 136 589710 849 FBU a connu un dépassement de 3 924947 797 FBU. Le financement du déficit a été opéré par des ressourcesintérieures et extérieures.
23. Dans le crédit global des frais de formation du personnel et des frais de mission (9 525 157 491 FBU), la quote-part allouée aux frais de formation (620 169 000FBU) est très basse puisqu'elle ne représente que 6,5% de l'enveloppe.
24. Les frais de location constituent un lourd fardeau pour le Trésor public. En effet, les crédits alloués à ce poste sont passés du simple au doubleentre 2006 et 2010 (de 7 951 715 571 FBUà 15 525 685 573 FBU).
25. Les données sur l'endettement du pays détenues par le département de la trésorerie, la Banque Centrale ainsi que celles renseignées par le département de la comptabilité publique ne concordent pas.
26. Le Ministre des Finances a procédé à la modification de crédits par virements et non par transfertset ce, par voie de décisions en lieu et place d'ordonnances (art.24 de la loi relative aux finances publiques).
27. Le montant de 111 795 446 087 FBU renseigné dans le compte de résultat de l'exercice 2010 n'a pas été porté dans la Balance Générale des Comptes.



28. Certains sous-comptes des comptes des produits n'ont pas été repris dans le compte de résultat de telle sorte que les totaux des comptes principaux comparés au total des sous comptes les constituant, ne concordent pas. C'est le cas des sous-comptes 7148, 744 et 748.
29. Le Ministre des Finances crée de nouvelles rubriques dans le souci de collecter de nouvelles recettes qui n'apparaissent pas dans le PBCE avec des numéros de compte spécifiques. Et comme conséquence, la rubrique autre s'en trouve gonflée.

## VIII. DES RECOMMANDATIONS

Au regard des constatations relevées ci-dessus, la Cour formule les recommandationsci-après :

1. Poursuivre et mettre en place d'autres mesures relatives à l'augmentation des recettes budgétaires.
2. Exécuter les dépenses dans les limites des crédits autorisés par la loi de finances.
3. Respecter la nomenclature du PBCE lors de l'élaboration des lois de finances, de la comptabilisation des opérations dans la BGC et de la production du PLR. Réviser, le cas échéant, le PBCE afin de retracer comptablement toutes les opérations de recettes et de dépenses
4. Améliorer le paramétrage du système SIGEFI, la collaboration et la concertation entre différents services du Ministère des Finances avant de transmettre les documents officiels
5. Préciser dans la loi de finances les ressources attendues au titre du produit de l'allègement de la dette.
6. Prendre des mesures appropriées permettant de contribuer à l'augmentation du niveau de consommation des crédits IPPTE accordés.
7. Prendre des mesures visant à se préparer progressivement à la mise en application des articles 12 alinéas2 et 63, troisième tiret de la loi relative aux finances publiques interdisant l'Etat de recourir aux avances de la BRB à partir de 2015.
8. Eviter le cumul des impayés envers les tiers, en l'occurrence les organismes de sécurité sociale car, une telle situation compromet les services rendus par ces derniers à leurs affiliés.
9. Constituer le Stock Stratégique Carburant pour répondre à l'objet qui en a motivé la création. Il en est de même pour le Fonds Social Carburant.

10. Préparer et gérer minutieusement les engagements de l'Etat envers les tiers pour réduire autant que faire se peut les lourdes charges résultant du contentieux.
11. Mobiliser les financements suffisants et les orienter vers les secteurs porteurs de croissance.
12. Redresser le compte 667 « exonération accordées » pour faire concorder son solde avec celui du compte 76 « Impôts et taxes exonérés ».
13. Améliorer le niveau d'exécution du budget d'investissement alloué aux différents ministères et institutions en général et aux ministères économiques et sociaux en particulier.
14. Respecter scrupuleusement la loi en matière de gestion des imprévus.
15. Poursuivre la mise en œuvre de la politique dite « charroi zéro » car, elle produit un impact positif sur le Trésor public
16. Renforcer les capacités des cadres et agents de l'administration publique à travers la formation continue en réservant à cette rubrique des crédits consistants.
17. Concevoir et mettre en place une politique permettant à l'Etat d'acquérir ses propres bâtiments.
18. S'assurer de la concordance des soldes d'ouverture et des soldes de clôture au niveau de la BGC.
19. S'assurer de la concordance des données détenues par les différents services publics sur l'endettement du pays.
20. Mettre en place des mécanismes permettant de contenir le déficit budgétaire.
21. Respecter strictement les dispositions de la loi relative aux finances publiques en son article 24 en matière de transferts de crédits.
22. Insérer au niveau du compte de résultat les sous-comptes 7148, 744 et 748 et porter le résultat de l'exercice 2010 dans la Balance Générale des Comptes.
23. Accompagner le PLR par des notes explicatives du contenu des comptes intitulés « autres ».

24. Redresser les écritures et corriger les erreurs et omissions relevées avant le vote du projet de loi de règlement.

.....

**ANNEXES**

- Annexe 1 : Lettre du Ministre des Finances n°540/1530/2011 du 30 juin 2011 au Président de la Cour des Comptes lui transmettant le Projet de Loi portant Règlement et Compte Rendu Budgétaire pour l'Exercice 2010.
- Annexe 2 : Lettre du Président de la Cour des Comptes n° CDC/152/2011 du 23 septembre 2011 au Ministre des Finances lui demandant des observations sur le rapport provisoire de contrôle de l'exécution du budget général de l'Etat, Exercice 2010.
- Annexe 3 : Lettre du Président de la Cour des Comptes n° CDC/155/2011 du 14 octobre 2011 au Ministre des Finances lui rappelant de transmettre à la Cour des Comptes ses observations sur le projet de rapport de contrôle de l'exécution du budget général de l'Etat, Exercice 2010.
- Annexe 4 : Lettre du Ministre des Finances n°540/2430/2011 du 25 Octobre 2011 au Président de la Cour des Comptes lui transmettant ses observations sur le rapport provisoire de contrôle de l'exécution du budget général de l'Etat, Exercice 2010.
- Annexe 5 : Lettre du Président de la Cour des Comptes n° CDC/128/2011 du 20 Juillet 2011 au Gouverneur de la BRB lui demandant de transmettre à la Cour la situation des comptes des services publics au 31 Décembre 2010.
- Annexe 6 : Questionnaire de la Cour des Comptes transmis à la Direction de la Comptabilité Publique au Ministère des Finances.
- Annexe 7 : Projet de Loi de Règlement et Compte-rendu Budgétaire exercice 2010 tel que transmis par le Ministre des Finances au Président de la Cour des Comptes.
- Annexe 8 : Lettre du Président de la cour des Comptes n° CDC/136/2011 du 10 Août 2011 au Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA lui demandant de faciliter les Conseillers-rapporteurs désignés à entrer en contact avec les services de son ressort afin de collecter des informations complémentaires en vue de la production du rapport de contrôle de l'exécution du budget général de l'Etat, exercice 2010.
- Annexe 9 : Lettre du Président de la cour des Comptes n° CDC/137/2011 du 10 Août 2011 au Ministre de la Justice et Garde des Sceaux lui demandant de faciliter les Conseillers-rapporteurs désignés à entrer en contact avec les services de son ressort afin de collecter des informations complémentaires en vue de la production du rapport de contrôle de l'exécution du budget général de l'Etat, exercice 2010.
- Annexe 10 : Lettre du Président de la cour des Comptes n° CDC/138/2011 du 10 Août 2011 au Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Culture lui demandant de faciliter les Conseillers-rapporteurs désignés à entrer en contact avec les services de son ressort afin de collecter des informations complémentaires en vue de la production du rapport de contrôle de l'exécution du budget général de l'Etat, exercice 2010.
- Annexe 11 : Lettre du Président de la cour des Comptes n° CDC/139/2011 du 10 Août 2011 au Ministre de l'Enseignement de Base et Secondaire, de l'Enseignement des Métiers, de la Formation Professionnelle et de l'Alphabétisation lui demandant de faciliter les Conseillers-rapporteurs désignés à entrer en contact avec les services de son ressort afin de collecter des informations complémentaires en vue de la production du rapport de contrôle de l'exécution du budget général de l'Etat, exercice 2010.

- Annexe 12 : Lettre du Président de la cour des Comptes n° CDC/140/2011 du 10 Août 2011 au Ministre de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre lui demandant de faciliter les Conseillers-rapporteurs désignés à entrer en contact avec les services de son ressort afin de collecter des informations complémentaires en vue de la production du rapport de contrôle de l'exécution du budget général de l'Etat, exercice 2010.
- Annexe 13 : Lettre du Président de la cour des Comptes n° CDC/141/2011 du 10 Août 2011 au Ministre des Transports, Travaux Publics et de l'Equipement lui demandant de faciliter les Conseillers-rapporteurs désignés à entrer en contact avec les services de son ressort afin de collecter des informations complémentaires en vue de la production du rapport de contrôle de l'exécution du budget général de l'Etat, exercice 2010.
- Annexe 14 : Lettre du Président de la cour des Comptes n° CDC/142/2011 du 10 Août 2011 au Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage lui demandant de faciliter les Conseillers-rapporteurs désignés à entrer en contact avec les services de son ressort afin de collecter des informations complémentaires en vue de la production du rapport de contrôle de l'exécution du budget général de l'Etat, exercice 2010.
- Annexe 15 : Lettre du Président de la cour des Comptes n° CDC/143/2011 du 10 Août 2011 au Ministre de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme lui demandant de faciliter les Conseillers-rapporteurs désignés à entrer en contact avec les services de son ressort afin de collecter des informations complémentaires en vue de la production du rapport de contrôle de l'exécution du budget général de l'Etat, exercice 2010.
- Annexe 16 : Lettre du Président de la cour des Comptes n° CDC/144/2011 du 10 Août 2011 au Ministre de l'Energie et des Mines lui demandant de faciliter les Conseillers-rapporteurs désignés à entrer en contact avec les services de son ressort afin de collecter des informations complémentaires en vue de la production du rapport de contrôle de l'exécution du budget général de l'Etat, exercice 2010.
- Annexe 17 : Lettre du Président de la cour des Comptes n° CDC/145/2011 du 10 Août 2011 au Ministre des Finances lui demandant de faciliter les Conseillers-rapporteurs désignés à entrer en contact avec les services de son ressort afin de collecter des informations complémentaires en vue de la production du rapport de contrôle de l'exécution du budget général de l'Etat, exercice 2010.
- Annexe 18 : Lettre du Président de la cour des Comptes n° CDC/146/2011 du 10 Août 2011 au Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale lui demandant de faciliter les Conseillers-rapporteurs désignés à entrer en contact avec les services de son ressort afin de collecter des informations complémentaires en vue de la production du rapport de contrôle de l'exécution du budget général de l'Etat, exercice 2010.